

Une FILIÈRE EQUITABLE au LAOS : LE RIZ

janvier 2007

**DESCRIPTION DE LA FILIÈRE 'RIZ'
DE LAO FARMERS PRODUCTS**

Jean-Baptiste CAVALIER



**ARTISANS
DU MONDE**

POUR UN COMMERCE
ÉQUITABLE

AUTRES ÉCHANGES, AUTRE MONDE

Fédération Artisans du Monde | 53, bd de Strasbourg | 75010 Paris | Tél. 01 56 03 93 50 | Fax 01 47 70 96 35

→ www.artisansdumonde.org

SOMMAIRE

Table des encadrés	5
Table des figures.....	6
I. Présentation du Laos	8
1. Géographie : une enclave au cœur de la péninsule indochinoise.....	8
2. Démographie : un pays jeune et rural, une mosaïque ethnique.....	8
3. Histoire : le Laos, « clé de l'Asie du Sud-Est ».....	11
a. <i>Le royaume du Lane Xang</i>	11
b. <i>1886-1940 : la période coloniale française</i>	11
c. <i>1945-1975 : la montée du communisme</i>	11
d. <i>1975-1986 : le Laos socialiste</i>	13
e. <i>1986-2006 : l'ouverture progressive du Laos à l'économie de marché</i>	13
4. Economie : un pays parmi les plus pauvres de la région.....	14
II. Association de Soutien au Développement des Sociétés Paysannes du Laos (ASDSP)	14
1. Vers la création de l'ASDSP.....	14
2. La création de l'ASDSP et la mise en œuvre du « premier projet Kasi ».....	15
3. Le « deuxième projet Kasi » et la création de Lao Farmers Products.....	17
a. <i>Le projet irrigation an 2000</i>	17
b. <i>Le micro-crédit</i>	18
c. <i>La création de Lao Farmers Products (LFP)</i>	21
4. Lao Farmers Products aujourd'hui.....	21
a. <i>Deux entreprises, six ateliers de production, 2 000 producteurs</i>	21
b. <i>Une politique salariale avantageuse</i>	25
c. <i>... et une activité commerciale en pleine expansion</i>	25
5. Quel avenir pour Lao Farmers Products et BaPro ? La difficile question de la relève.....	27
III. Le riz dans le Monde	28
1. Panorama international.....	28
a. <i>Evolution de la production mondiale</i>	28
b. <i>Evolution du commerce mondial</i>	29
c. <i>Typologie du secteur de production</i>	31
d. <i>Organisation de la filière</i>	31
e. <i>Evolution des prix</i>	32
2. Analyses des conséquences de la libéralisation.....	32
a. <i>Le maintien d'une concurrence déloyale : le cas de la politique de soutien des Etats-Unis</i>	32
b. <i>La concurrence Sud-Sud</i>	34
c. <i>L'ouverture des marchés : accès minimum et démantèlement des protections douanières</i>	35
d. <i>Conclusion</i>	38
IV. Le riz du Laos.....	42
1. Panorama de l'agriculture lao.....	42
2. Place de la riziculture lao dans le monde.....	43

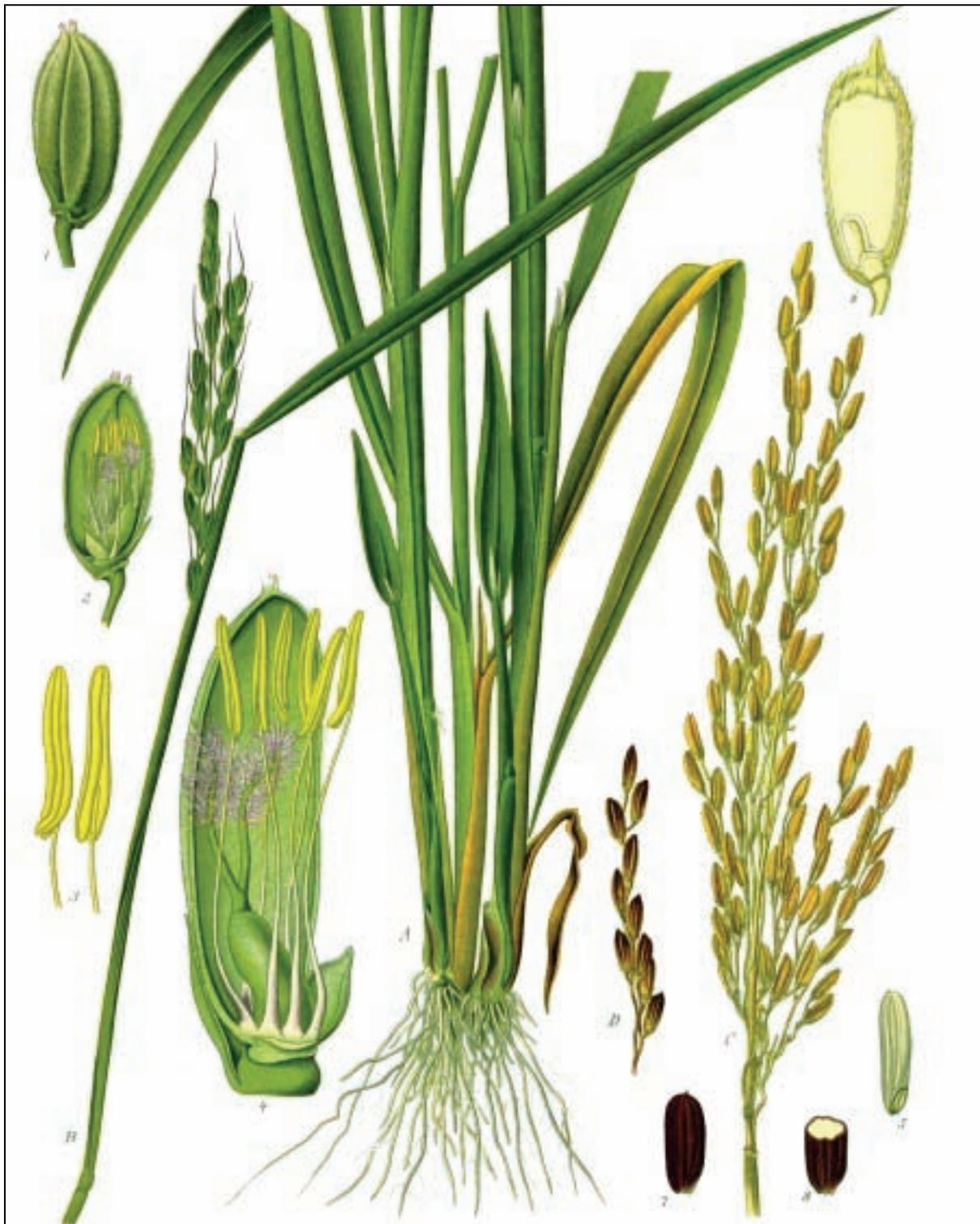
3.	La filière riz au Laos	44
a.	<i>La culture du riz</i>	45
b.	<i>La vente du paddy</i>	47
c.	<i>Le décorticage</i>	48
d.	<i>La commercialisation du riz</i>	49
4.	Une filière de riz équitable : le riz de Lao Farmers Products.....	50
a.	<i>Le riz de Lao Farmers Products</i>	50
b.	<i>La filière riz équitable : du producteur au consommateur</i>	52
c.	<i>Agriculture biologique et développement durable, deux éléments fondamentaux du projet ASDSP-Lao Farmers Products</i>	53
d.	<i>L'impact du commerce équitable : témoignages de paysans et d'ouvriers</i>	58
e.	<i>Retour sur la labellisation FLO et ses enjeux pour Lao Farmers products</i>	59
f.	<i>Analyse économique de la filière riz</i>	60
	Conclusion	62
	Bibliographie	64
	Annexes	66
	Annexe 1. Etudes de cas, zoom sur 5 paysans de la région de Kasi	67
1.	SOMMAY, paysan à Ban Phonsida	67
2.	THONGVANH, paysan à Ban Phonsida	68
3.	KHAM PHANH, paysan à Ban Nami.....	70
4.	HEUANE KHAM, paysan à Ban Nami	71
5.	SON TI PAH, paysan à Ban Nami	72
	Annexe 2. Schéma des effets du projet Kasi	74

TABLE DES ENCADRES

Qu'est-ce que le micro-crédit ?	19
Comment fonctionnent les CCSP ?	19
Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ?	39
Qu'est-ce que l'agriculture sur défriche brûlis ?	46
Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?	55
Qu'est-ce que le développement durable ?	57

TABLE DES FIGURES

Plant de riz (<i>Oryza sativa</i>)	7
Tableau récapitulatif des principales données démographiques du Laos	9
Carte du relief de la République Démocratique Populaire Lao	10
Localisation des Coopératives de Crédit pour le Soutien aux Petites unités de production	20
Organisation de Lao Farmers Products	23
Localisation des ateliers de Lao Farmers Products	24
Les principaux producteurs sur la période 1980-2004	28
Les principaux exportateurs sur la période 1980-2004	29
Les principaux importateurs sur la période 1980-2003	30
Prix mondial nominal du riz (en dollars US/t)	32
Prix du marché du riz par rapport au prix objectif du riz figurant dans la FSRIA, 1999-2007	33
Tableau récapitulatif des mesures de soutien interne US au riz pour l'année 2001	33
Augmentation progressive du plafonnement des importations de riz des Philippines	36
Evolution de la part du riz importé dans la consommation nationale de riz des Philippines	36
Evolution de la fiscalité sur l'importation du riz (DD = Droit de Douane)	37
Evolution des importations de riz du Burkina, 1985 - 2002	38
Composition du PIB de la RDP Lao	42
Répartition des 2 types de riziculture au Laos	43
Production de riz	43
Surface de production du riz	43
Rendements de la riziculture	44
Importations de riz	44
Exportations de riz	44
Localisation géographique des organisations de producteurs de riz	51
Décomposition de prix du riz équitable	60
Décomposition de prix du riz vendu sur le marché de Vientiane	61
Répartition des terres de Sommay (Ban Phonsida)	67
Répartition des terres de Thongvanh (Ban Phonsida)	69
Répartition des terres de Kham Phanh (Ban Nami)	70
Répartition des terres de Heuane Kham (Ban Nami)	71
Répartition des terres de Son Ti Pah (Ban Nami)	72
Schéma des effets du « projet Kasi »	76



Plant de riz (*Oryza sativa*)

Source : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Riz>

I. PRESENTATION DU LAOS

1. Géographie : une enclave au cœur de la péninsule indochinoise

Le Laos est un pays enclavé sans accès à la mer (*cf. carte ci-après*). Il partage ses frontières avec la Thaïlande à l'ouest (1 835 km), le Cambodge au sud (435 km), le Vietnam au nord-est et à l'est (2 069 km), la Chine au nord (505 km) et la Birmanie au nord-ouest (236 km).

Couvrant une superficie de 236 000 km², ce qui correspond à peu près à la moitié de celle de la France, il s'étend sur 1 700 km du nord au sud. Montagnes, plateaux et rivières couvrent plus de 70% de sa surface (85% du territoire se situant à une altitude supérieure à 200 m). Le Mékong arrose le pays sur une longueur de 1 800 km.

Le nord est formé essentiellement d'une chaîne de montagnes pouvant atteindre 2 500 m. Le centre, ou plaine centrale de Vientiane, est constamment arrosé par les eaux fluviales provenant du nord et par la mousson de juin à septembre. La culture du riz y est très abondante et se développe grâce à l'amélioration du système d'irrigation. Le sud, avec le plateau des Bolovens, est plus sec. C'est le centre de la production des arbres fruitiers et des plantes industrielles (café, caoutchouc, coton) ainsi qu'une importante zone d'exploitation forestière.

Le Laos est situé dans la zone tropicale de mousson qui lui impose 2 saisons :

- Une saison sèche de 7 mois, entre octobre et avril, avec 2 sous saisons (fraîche d'octobre à février, et chaude en mars et avril).
- Une saison des pluies de 5 mois, entre mai et septembre.

Les températures en plaine descendent rarement en dessous de 20°C, alors qu'elles peuvent être négatives dans les zones d'altitude. La température moyenne est de 26°C, et la moyenne annuelle de précipitations dépasse 1 500 mm.

Le pays est découpé en 18 provinces. Les 3 principales (préfecture de Vientiane, Savannaketh et Champassak), toutes trois situées au bord du Mékong, abritent à elles seules près de 50 % de la population totale.

2. Démographie : un pays jeune et rural, une mosaïque ethnique

Pays le moins peuplé de l'Asie du Sud Est continentale, le Laos compte 5,6 millions d'habitants, dont environ 80% vivent en milieu rural, et a une densité de population peu élevée : 24 habitants par km². A titre de comparaison, pour une surface équivalente, le Royaume-Uni compte 60 millions d'habitants, soit une densité de population de 240 habitants par km².

Il s'agit également d'un pays jeune : 42% de la population a moins de 15 ans.

Le Laos compte officiellement 47 ethnies. Les ethnologues en dénombrent 68. Elles appartiennent à 5 grandes familles ethnolinguistiques : Thai-kadai, Austro-asiatiques (avec 2 branches, Mon-khmer et Viet-muong), Miao-yao, Sino-tibétain, Tibéto-birman.

Ces différentes ethnies peuvent être classées en 3 grands groupes nommés d'après les caractéristiques de leur habitat :

- Les Lao Loum (*Lao du bas*), qui se situent dans les plaines, les vallées et les plateaux, et comptent toutes les ethnies de la famille Thai-kadai : Thai-lao, Thai-phouane, Thai-yuan, Thai-lu, Thai-neua, Thai-dam, Thai-dèng, Thai-khao, etc. Ce groupe d'origine thai-lao est le plus influent et représente plus de 68% de la population.
- Les Lao Khang ou Lao Theung (*Lao des contreforts*), qui occupent les versants des montagnes, et comptent les ethnies Austro-asiatiques et Tibéto-birman : Khmou, Lamèd, Lavène, Alak, Lavè, Nga Heune, Phounoi, etc. Ce groupe peut s'assimiler aux Indochinois et aux Khmers, et représente 22% de la population.

- Les Lao Soung (*Lao du sommet*), qui habitent les sommets des montagnes, dépassant souvent 1 000 m d'altitude, et qui comptent les ethnies des familles Miao-yao et sino-tibétain : Miao, Yao, Mouseu, Lènten, Hmongs, etc. Ils représentent 9% de la population.

La minorité vietnamienne-lao représente 1% de la population.

Les pratiques religieuses révèlent également une opposition fondamentale entre les populations des plaines, très majoritairement bouddhistes, et les populations montagnardes, généralement restées non bouddhistes.

Le bouddhisme *therevada*, ou bouddhisme du petit véhicule, concerne aujourd'hui environ 60% de la population. Cette philosophie religieuse est omniprésente dans les mœurs et dans la pensée lao. Les pagodes sont ainsi les véritables lieux de vie du village, et on n'imagine pas de fêter quoi que ce soit sans la présence des bonzes.

Les animistes représentent quant à eux 33% de la population. Mais la place de l'animisme est beaucoup plus importante, en témoigne la place de la cérémonie du *baci*, teintée de bouddhisme et d'animisme, qui est célébrée en de très nombreuses occasions. Elle consiste à rappeler les 32 âmes qui constituent l'intégrité psychique d'un individu.

Enfin, le christianisme et l'islam sont également présents dans le pays.

Population totale		5 609 997 hab.
Taille moyenne d'un foyer		6 personnes
Densité de population		24 hab./km ²
Croissance démographique		2% par an
Groupes ethniques		68 (47 officiels)
Taux de natalité		35,99‰
Taux de mortalité		11,83‰
Taux de mortalité infantile		85,22‰
Espérances de vie	Hommes	53,1 ans
	Femmes	57,2 ans
Population urbaine (estimation 2003)		20%

Tableau récapitulatif des principales données démographiques du Laos

Source : Mission Economique de l'Ambassade de France au Laos - chiffres 2005



802412AI (C00140) 8-03

Carte du relief de la République Démocratique Populaire Lao

Source : www.lib.utexas.edu/maps/laos.html

3. Histoire¹ : le Laos, « clé de l'Asie du Sud-Est »

a. Le royaume du Lane Xang

Les premiers habitants du Laos seraient apparus il y a environ 10 000 ans. Les laos, apparentés à la grande famille Thaï, seraient arrivés du sud de la Chine à partir du XII^{ème} siècle.

En 1353, le roi Fa Gnum fonde le royaume du Lane Xang (littéralement le royaume du « millions d'éléphants »). Ce royaume vaste, véritable puissance régionale située en plein cœur d'une péninsule riche, constituait un territoire allant du sud du Yunnan au nord, à Kracheh (Cambodge) au sud ; et de Khorat (Thaïlande) à l'ouest, à Lao Bao (à la frontière entre le Laos et le Vietnam) à l'est. Son territoire était traversé d'importantes routes commerciales et d'axes de communication qui ont largement participé à son enrichissement. Le Lane Xang connaît son apogée au XVII^{ème} siècle.

En 1694, les rivalités de succession affaiblissent le royaume qui finit par passer sous domination du Siam, qui annexe le plateau de Khorat (actuel nord-est de la Thaïlande).

b. 1886-1940 : la période coloniale française

En 1886, la France s'installe à Luang Prabang, dans le nord du Laos. Les français étaient déjà présents au Vietnam et au Cambodge. Le Laos était donc en sursis face à la volonté des français de pouvoir utiliser le Mékong comme voie de transport et de protéger le Vietnam, sans parler de leur volonté de limiter l'influence des britanniques dans la région (déjà maîtres de la Birmanie et de la Malaisie).

En 1893, le royaume du Siam reconnaît le protectorat français, et les frontières actuelles du pays sont fixées en 1897. Il faut cependant noter que le Laos n'a jamais eu la même importance pour la France que le Cambodge ou le Vietnam qui semblaient beaucoup plus intéressants d'un point de vue économique... La France n'y a donc que très peu investi, tant du point de vue humain (on dit que pour 100 français au Vietnam, il y en avait 10 au Cambodge et 1 au Laos), que du point de vue matériel, avec très peu d'infrastructures construites. Elle est même allée jusqu'à confier l'administration du pays à des vietnamiens, considérant que les laos n'en étaient pas capables...

c. 1945-1975 : la montée du communisme

Pendant la seconde guerre mondiale, le Laos passe sous occupation japonaise. Avec la capitulation du Japon, l'indépendance est proclamée le 15 septembre 1945. Le vice-roi, le prince Phetsarath, crée le gouvernement du « Laos libre » (*Lao Issara*) dont il devient premier ministre. Déposé par le roi à la demande des français dès le mois d'octobre, il entre en résistance avec son gouvernement. Il crée l'Armée de libération et de défense du Laos (ADLD), rédige une constitution provisoire, forme un parlement et reçoit le soutien de la république démocratique du Vietnam d'Ho Chi Minh sous la forme d'un accord militaire.

Mais les troupes françaises reviennent au Laos dès le mois de mars 1946, et les leaders du *Lao Issara* sont contraints à l'exil en Thaïlande.

En 1949, le Laos devient un pays indépendant dans le cadre de l'Union Française. Les domaines de la sécurité, de la défense et de la justice restent gérés par la France.

En parallèle, les indépendantistes se rapprochent de plus en plus des communistes vietnamiens. En août 1950, un congrès de la gauche laotienne a lieu au nord-Vietnam. Il a pour principale conséquence de consacrer l'influence des vietnamiens sur le mouvement d'indépendance laotien. Le *Lao Issara* dissout, un nouveau front politique est créé (le *Néo Lao Issara*), en même temps qu'un « groupe » de résistance, le *Pathet Lao* (« Nation lao »). Ressort aussi de ce congrès un programme révolutionnaire et politique d'inspiration marxiste, fortement imprégné des idées vietnamiennes : développer la guerre du peuple (qui doit être totale, appuyée sur la paysannerie)

¹ D'après GUEGAN F., 2005 ; et les fiches de la mission économique de l'Ambassade de France.

et créer « officiellement » l'armée populaire lao ; chasser les français et contrer les aspirations impérialistes ; fonder un Laos indépendant et instaurer les libertés démocratiques.

Commence alors pour le *Pathet Lao* un long travail d'adhésion du peuple à sa cause, de gré ou de force : propagande dans les villages, endoctrinement et organisation du village de sorte que ce dernier soit autonome et autarcique, formation des cadres à la sécurité, etc.

Petit à petit, la « zone libérée » gagne un tiers du pays. L'outil principal de cette conquête est l'Armée Populaire de Libération Lao (APLL) créée lors de la dissolution de l'ADLD en janvier 1949.

Sur la scène internationale, la Chine devient communiste le 1^{er} octobre 1949. En janvier 1950, elle reconnaît la République Démocratique du Vietnam (RDV), suivie de près par les soviétiques. La RDV signe en février un accord de coopération militaire avec la Chine qui s'engage à fournir matériel, expertise et camps d'entraînement. De leur côté, les américains reconnaissent les Etats associés d'Indochine (Vietnam, Laos et Cambodge, membres de l'Union Française).

Fidèles à l'idée que la lutte d'indépendance des peuples d'Indochine ne fait qu'une, les nord-vietnamiens n'auront de cesse de répandre la guerre sur les territoires de leurs voisins, Laos et Cambodge. C'est ce qui arrive la première fois en avril 1953 lorsque deux divisions Vietminh envahissent le Laos. Une de ces divisions, partie de Dien Bien Phu (petite ville vietnamienne frontalière), menace la capitale royale. La France décide d'infliger une leçon à l'armée Vietminh pour amener Ho Chi Minh² à concéder une porte de sortie honorable pour la France en Indochine. L'idée du général Henri Navarre, commandant en chef des armées françaises, est d'attirer les troupes vietnamiennes pour les détruire sur un terrain de son choix. On connaît la suite : l'armée française tombe le 7 mai 1954 à Dien Bien Phu après 56 jours de siège.

Les accords de Genève, signés en juillet 1954 confirment l'indépendance du Laos convenue entre la France et le gouvernement royal en octobre 1953. Le Laos est alors divisé entre le *Pathet Lao*, pro vietnamien, et le gouvernement royal, plus favorable aux français.

Très rapidement, les américains voient le Laos comme la clé de toute l'Asie du Sud-Est dans la lutte contre le communisme. L'aide américaine au pays devient alors de plus en plus importante, afin d'éviter que le Laos ne tombe dans le giron communiste.

Cette aide prend 2 formes : une aide militaire directe et une aide au gouvernement par le biais de divers programmes de développement.

L'aide militaire consiste à fournir des armes et des munitions, à former du personnel et à payer les salaires. Mais la présence militaire étrangère sur le sol lao est interdite par les accords de Genève. Les américains emploient donc tout d'abord des civils. Des pilotes civils américains se chargent ainsi de larguer des munitions avec des avions civils de la compagnie aérienne *Civil Air Transport* (CAT), sous couvert d'opérations de l'USAID (organisme de coopération américain). Rapidement, la CIA prend place sur le territoire lao et s'occupe de l'organisation de la lutte non conventionnelle contre le *Pathet Lao* et l'armée nord-vietnamienne dans le nord et dans le nord-est du pays. Elle s'appuie sur les minorités ethniques, principalement les Hmongs.

Tout au long des années 60, les Etats-Unis, à travers la CIA, ont donc organisé la lutte armée des milices anti-communistes, dans le cadre de ce que l'on appelle aujourd'hui, la « guerre secrète ».

En 1973, les Etats-Unis perdent la guerre du Vietnam. Et en 1975, les communistes prennent le pouvoir. La République démocratique populaire Lao (RDP Lao) est proclamée le 2 décembre 1975.

² Figure tutélaire du patriotisme vietnamien, Ho Chi Minh, « l'oncle Ho », est le fondateur du Parti Communiste Indochinois et de la République Démocratique du Vietnam. Plus d'informations sur : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ho_Chi_Minh#L.27homme_et_son_.C5.93uvre.

d. 1975-1986 : le Laos socialiste

La période 1975-1979 est marquée par la tentative de créer une société nouvelle, basée sur les préceptes du marxisme léninisme. Tout le pouvoir est organisé autour du Parti Populaire Révolutionnaire Lao (PPRL). De nombreux fonctionnaires et militaires sont invités à suivre des « séminaires de rééducation ». Le reste de la population est soumis à un contrôle étroit. Sur le plan international, le pays se concentre sur son insertion dans le bloc socialiste.

Côté économie, le gouvernement met en place plusieurs réformes : limitation du commerce individuel et de la circulation des biens et des services ; introduction de nouvelles taxes (comme un impôt progressif sur la production de riz) et travaux obligatoires, ce qui a pour conséquence une importante diminution de la production agricole. Le gouvernement décide alors, en 1978, de réaliser l'autonomie alimentaire du pays par la collectivisation de l'agriculture. Un an plus tard, la collectivisation agricole est un échec. Le gouvernement décide donc d'arrêter la création de coopératives et de dissoudre celles ne fonctionnant pas.

La période 1979-1985 est marquée par la modération. Les dirigeants n'envisagent plus un passage rapide à l'économie socialiste, et considèrent le stade capitaliste comme une nécessité. De nouvelles règles économiques sont dictées : gestion partagée des entreprises mixtes, libéralisation des transports, levée d'une partie des restrictions de déplacement, ajustement des prix sur le marché, mise en place d'une taxe fixe sur la production de riz (favorisant les grosses installations), etc. Un an après ces réformes, en 1980, les productions de riz, de bois de construction et d'électricité augmentent.

Un nouveau plan quinquennal est mis en place de 1980 à 1985, avec pour priorité l'autonomie alimentaire. Mais ses objectifs ne sont pas atteints.

e. 1986-2006 : l'ouverture progressive du Laos à l'économie de marché

La période qui débute en 1986 est marquée par l'accélération des réformes économiques. La mise en place du « Nouveau Mécanisme Economique » marque la volonté d'intégrer un système d'économie de marché dans un régime politique fort et à parti unique.

Le démantèlement de l'Union Soviétique en 1991 oblige le Laos à orienter son économie vers les marchés asiatiques et occidentaux, et à mener une politique d'attraction des investissements étrangers.

En juillet 1997, le pays devient membre de l'ASEAN (Association of SouthEast Asian Nations – *Association des Nations d'Asie du Sud Est*), organisation dont l'objectif est d'accélérer la croissance économique, le progrès social et le développement culturel de la région, et dont l'un des outils est l'AFTA (ASEAN Free Trade Area – *Zone de Libre Échange de l'ASEAN*). Dans ce cadre, le Laos s'est engagé dans un processus de libéralisation économique et d'abaissement des tarifs douaniers d'ici à 2008.

Le Laos a également déposé une demande d'adhésion auprès de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) en juillet 1997, et espère intégrer l'organisation d'ici 2012.

Après plusieurs décennies où il a joué le rôle « d'état tampon », selon l'expression de Christian Taillard, en séparant des rivaux (France et Royaume-Uni pendant l'époque coloniale, « bloc de l'est » et « bloc de l'ouest » pendant la guerre froide...), le Laos relie aujourd'hui des partenaires.

Il apparaît donc de plus en plus comme « un futur carrefour au centre de différents couloirs de développement »³ structurés autour de la Chine, du Vietnam et de la Thaïlande. Ceci s'est concrétisé par son appartenance à l'ASEAN, mais également par sa participation à la région du Grand Mékong (*Greater Mekong Subregion* – GMS : Laos, Vietnam, Cambodge, Thaïlande, Birmanie, Chine) dont il est le centre géographique et qui a abouti au financement par la Banque Mondiale de la construction d'infrastructures de transport.

³ François DOLIGEZ dans CCL, 2005.

4. Economie : un pays parmi les plus pauvres de la région

Pour l'Organisation des Nations Unies (ONU), la RDP Lao fait partie des Pays les Moins Avancés⁴ (PMA). Avec un Indice de Développement Humain⁵ (IDH) de 0,545, elle est classée au 133^{ème} rang mondial (sur 177 pays), dans la catégorie des pays au Développement Humain Moyen.

Les statistiques économiques nous montrent en effet un pays où les trois-quarts de la population vivent avec moins de 2 US\$ par jour (*chiffres de 2003 d'après PNUD, 2005*)...

PIB ⁶ par habitant	375 US\$/hab.
Pourcentage de la population vivant avec moins de 1 US\$ par jour	26%
Pourcentage de la population vivant avec moins de 2 US\$ par jour	73%

... et où 21% de la population souffrent de sous-alimentation (*chiffre 2003, FAO*).

Cette pauvreté est en majorité rurale, et concerne plus particulièrement les régions montagneuses.

Cependant, la pauvreté s'est réduite avec la forte croissance économique des années 90 (+ 5 à 7% par an) : 46% de la population vivaient ainsi avec moins de 1 US\$ par jour en 1992. Mais le pays reste parmi les plus pauvres de la région.

II. ASSOCIATION DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES SOCIETES PAYSANNES DU LAOS (ASDSP)

1. Vers la création de l'ASDSP...

L'ASDSP est avant tout une histoire de personnes. Au départ, il y a Sengdao Vangkeosay. Comme beaucoup de laos avant 1975, Sengdao fait ses études en France et revient au pays en 1977, avec un diplôme d'ingénieur (électronicien) en poche et la volonté de participer à la construction de la nouvelle république⁷.

Très rapidement, il est nommé à la tête de l'usine de transformation d'aliments pour bétail de la capitale, Vientiane. Celle-ci a été construite dans le but d'améliorer la production animale (porcs,

⁴ PMA : pays jugés « structurellement handicapés dans leur développement ». Cette classification se base sur :

- Un critère de bas revenu, qui est lié au PIB/hab.
- Un critère de retard dans le développement humain, qui dépend de plusieurs indicateurs : apport en calories, santé, scolarisation, alphabétisation des adultes.
- Un critère de vulnérabilité économique.

⁵ « IDH : cet indice composite mesure le niveau moyen atteint selon trois aspects essentiels de la vie humaine : santé/longévité, instruction et conditions de vie décentes » (PNUD, 2005).

⁶ « Produit Intérieur Brut ou PIB : somme de la valeur ajoutée par tous les producteurs résidant dans une économie, majorée de toutes les taxes sur les produits non incluses dans la valorisation de la production. [...] La valeur ajoutée correspond à la production nette d'un secteur, après addition de toutes les composantes de cette production et déduction des facteurs intermédiaires » (PNUD, 2005).

⁷ Après les révolutions de 1975, contrairement aux deux autres pays de l'ex-Indochine française (Cambodge et Vietnam), le Laos demande et finance le retour de ses étudiants de France pour qu'ils puissent participer à la reconstruction du pays.

poissons) pour couvrir les besoins des habitants de la capitale. Cette usine, qui a coûté 3,6 millions de dollars, a une capacité de traitement de 20 000 tonnes de maïs par an. Mais la production de matière première n'a pas été prévue, et l'usine fonctionne en sous régime. Une ferme d'état a bien été construite, avec pour objectif d'approvisionner l'usine, mais ce projet est un échec, la production ne dépassant pas 50 tonnes par an. Le projet est donc arrêté 4 ans plus tard. L'Etat achète donc, grâce à l'aide des pays occidentaux, l'essentiel de la matière première nécessaire à l'étranger, et plus particulièrement en Thaïlande. Mais là encore, l'usine ne fonctionne qu'à 20% de sa capacité.

Sengdao de son côté mise sur les populations locales pour alimenter l'usine. Les populations montagnardes de la région de Kasi (Khmous, Hmongs, Yaos...) sont connues pour leur production de maïs blanc à grands épis qui sert autant à l'alimentation humaine qu'animale. Sengdao décide donc de se tourner vers eux. Il regroupe les paysans de ces minorités ethniques et parvient, au bout de quelques années, à fournir à l'usine plus de 2 000 tonnes de maïs par an.

Mais tout cela ne se fait pas sans encombres. Les paysans de la région ne sont en effet pas du tout favorables à la collectivisation des terres mise en place par le gouvernement communiste. Sengdao doit donc trouver une solution pour permettre à chacun de s'y retrouver : il crée des coopératives où chacun est libre de planter ce qu'il veut sur ses propres parcelles, selon ses propres méthodes.

Une autre difficulté majeure vient s'ajouter à ce premier problème lorsque les paysans cherchent à recevoir leur dû. L'usine étant propriété de l'Etat, les paysans sont payés en « coupons » ou « bons » recevables à la Banque Centrale. Celle-ci, manquant de liquidité, ne peut payer les paysans qu'avec 6 mois de retard. S'y ajoute le fait que certains fonctionnaires demandent aux paysans de payer une taxe sur la somme qu'ils doivent toucher. Très rapidement, la colère gagne la population de Kasi.

Sengdao demande alors à ce qu'une partie de l'aide provenant de la Banque Mondiale, et prévue pour l'achat de matières premières pour l'usine, soit utilisée pour payer les paysans de Kasi. Mais l'Etat refuse, la Banque Mondiale ayant exigé que cet argent soit utilisé pour acheter des matières premières « à l'étranger ». Les paysans finissent donc par occuper la banque locale et séquestrer son directeur. Le gouvernement envoie alors l'argent d'urgence, et le conflit est résolu, mais la tension monte entre les populations de Kasi et l'Etat, dans une région qui est déjà parmi les plus conflictuelles du pays.

A partir de 1980, le gouvernement met en place des réformes visant à libéraliser le secteur agricole. Mais ces réformes aboutissent à un échec et le pays se retrouve dans une situation économique dramatique. L'Etat cherche alors des boucs émissaires et arrête un groupe de 25 personnes, dont Sengdao, connues pour leurs idées anticonformistes. Dix-huit mois plus tard, en 1985, ils sont libérés, après que les fausses accusations aient été « découvertes ».

Sengdao est alors réhabilité et envoyé à Kasi pour rétablir une relation de confiance avec les populations locales. Sans lui, l'usine d'aliments pour bétail ne fonctionne en effet plus. Six mois après, une fois sa mission accomplie, Sengdao quitte son pays pour la France.

2. La création de l'ASDSP et la mise en œuvre du « premier projet Kasi »

En 1988, alors que le gouvernement lao décide de se tourner vers le monde libéral, Sengdao profite de cette ouverture aux initiatives privées pour revenir au Laos et mettre en place des projets de développement avec les paysans de Kasi.

La région est en effet durement touchée par le conflit qui oppose encore certains Hmongs, anciennement employés par la CIA pour lutter contre le régime communiste pendant la guerre du Vietnam, au gouvernement. Ces troubles et un manque de moyens financiers entraînent une sous-utilisation importante des ressources naturelles. Il y a un manque à gagner que Sengdao souhaite

comblent pour permettre aux populations locales d'être plus autonomes. Il réfléchit alors à l'élaboration d'un projet pour la région.

C'est dans cette optique qu'il rencontre l'ONG française CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) et la CIMADE (service œcuménique d'entraide). Ces deux organisations cherchent à mettre en place des projets au Laos, mais sans avoir de contact sur place. Sengdao est donc le bienvenu. Son projet de réalisation d'une étude de faisabilité est accepté. Celle-ci est pilotée par Sengdao, et accompagnée par la CIMADE et le CCFD qui cherchent à voir si, pour la première fois, il serait possible de travailler au Laos, directement avec les populations locales. Problème, le CCFD et la CIMADE ont pour logique de ne pas envoyer d'expatriés sur le terrain, mais de toujours passer par des organisations locales qui servent de relais. Or, dans le cas du Laos, il n'existe pas de telle organisation. Sengdao décide, avec le CCFD et la SIDI⁸ (Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement), de créer au Laos une société commerciale qui joue le rôle de bureau d'étude : la SMED (Société Mixte d'Etude et de Développement), qui prend officiellement naissance en octobre 1988. Celle-ci a pour objectif de mobiliser les compétences laotiennes pour le développement.

Entre alors en jeu le deuxième personnage clé de ce projet : Sisalio Svengsuksa. Celui-ci a également fait ses études en France, d'où il est revenu avec un diplôme de docteur en géographie. C'est au cours de ces 12 années passées en France qu'il rencontre Sengdao. A son retour au Laos, pour participer à l'effort de reconstruction, il est d'abord embauché au Centre d'Etudes en Sciences Sociales, mais prend petit à petit ses distances avec le gouvernement jusqu'au point de vouloir quitter ses fonctions. C'est alors que Sengdao reprend contact avec lui. Directeur adjoint de l'Ecole Normale de Vientiane, Sisalio démissionne de son poste de fonctionnaire pour participer à la création de la SMED dont il deviendra le troisième président.

Avec la création de la SMED, les conditions sont réunies pour lancer une étude de faisabilité. Celle-ci est lancée en février 1989, et le projet démarre l'année suivante. Mais le CCFD et la CIMADE ne sont pas les opérateurs de ce projet, il faut donc créer une association qui servira de relais aux subventions des deux organisations françaises. C'est dans ce but qu'est créée, en France⁹, l'ASDSP : Association de Soutien au Développement des Sociétés Paysannes du Laos.

Le premier projet Kasi, appelé « Projet de développement intégré dans la région de Kasi », débute en 1990, et se termine en 1994. Ce projet est dit « intégré », c'est-à-dire que chacun des éléments est lié aux autres. L'avancée de chaque activité est conditionnée par celle des autres activités. Les principales activités ainsi mises en place sont :

- La construction de pistes pour désenclaver des zones de productions isolées. Ce désenclavement permet d'envisager la commercialisation. Il devient alors intéressant de réfléchir à diversifier la production et à valoriser les ressources naturelles. Des centres pilotes de culture d'arbres fruitiers sont créés.
- La valorisation des bas-fonds, qui nécessite de l'eau. Un projet de construction de micro barrages en gabion est ainsi mis en œuvre. Les barrages en gabion sont de petits barrages constitués de pierres retenues par du fil de fer galvanisé. Le matériel est en partie fourni par le projet (fil de fer) et en partie disponible sur place (pierres). Très peu coûteux, ces barrages sont très résistants aux crues. De nombreux villageois sont formés pour construire des

⁸ La SIDI a été créée en 1983 par le CCFD dans le but de prolonger et diversifier son action dans le domaine économique. Il s'agit d'une société spécialisée dans l'appui financier et technique à des structures financières de proximité de crédit à la micro entreprise.

⁹ Le statut d'association était considéré par le gouvernement lao comme une émanation du capitalisme, et donc totalement interdit. La création de l'ASDSP au Laos a été refusée, d'où sa création en France.

barrages et les entretenir¹⁰. Les bas-fonds peuvent alors être cultivés en rizières, l'irrigation permettant une alimentation en eau régulière et suffisante tout au long de la saison de culture. Des cultures de saison sèche deviennent également possibles (pastèques, piments, arachides...).

- L'octroi de micro-crédits. L'idée est en effet que le projet ne se base pas sur des subventions, mais puisse fonctionner de manière autonome, grâce au crédit.
- La formation des acteurs du projets : cet axe, très important, se retrouve dans toutes les autres activités avec la formation à l'irrigation, comme vu plus haut, mais également à la pisciculture, au tissage, à l'élevage, à la transformation et à la conservation de produits alimentaires...

Les villageois sont en permanence impliqués dans le projet. Rien ne se fait sans leur accord, rien n'est mis en place sans leur participation. C'est ce qui a permis à ce projet de se pérenniser. La réappropriation par les populations locales a été totale.

Mais tout ne s'est pas fait facilement. Les autorités ont toujours été méfiantes vis-à-vis de ce projet mené par des intellectuels laos, en partenariat avec des groupes de paysans. La création, au départ, d'une « association des agriculteurs pour le développement de la région de Kasi » est bloquée par le gouvernement qui n'autorise pas le concept d'association. Sengdao transforme alors le nom de l'organisation en « coopérative des agriculteurs de Kasi », appellation beaucoup plus en accord avec l'idéologie des autorités, qui autorisent sa création. Mais le gouvernement continue à surveiller le projet. Jugé subversif, il est officiellement suspendu en 1992. Sengdao doit quitter la région.

Au même moment, le PNUD recherche un expert pour réaliser l'évaluation d'un de leurs projets, et réfléchir à une suite à y donner. Sengdao profite de cette occasion pour partir dans le sud du pays, vers le plateau des Bolovènes¹¹.

Le CCFD organise une mission de réconciliation avec le gouvernement qui finit par aboutir et permet au projet de reprendre.

3. Le « deuxième projet Kasi » et la création de Lao Farmers Products

A l'issue du premier projet, l'ASDSP décide de continuer avec 3 composantes : la construction des barrages en gabion pour appuyer la production agricole, le micro-crédit pour la financer, et la transformation fruitière pour l'écouler.

a. Le projet irrigation an 2000

La construction de barrages en gabion sert de cadre pour un nouveau projet mis en œuvre par le CCFD et l'ASDSP. Il a pour objectif de continuer à construire des barrages en gabion pour les groupements paysans.

Ce projet, cofinancé par l'Union Européenne, démarre en 1995 pour se terminer en 2000. Une trentaine de barrages sont construits, partout dans le pays, selon les mêmes modalités que dans le projet précédent : apport du matériel et formation des paysans. Ces constructions de barrages se font en étroite collaboration avec le micro-crédit et la valorisation des produits issus de la forêt

¹⁰ Quelques années auparavant, un projet de la coopération américaine avait essayé de construire un barrage en béton sur le lit de la rivière, en amont de la plaine de Kasi. Ce barrage n'a pas résisté à la première crue, et les villageois, faute de moyens et de compétences, n'ont pu le réparer. Un barrage en gabion a été construit au même endroit pour permettre l'irrigation d'une grande partie de la plaine. Celui-ci résiste sans difficultés depuis maintenant 15 ans, grâce, notamment, à son entretien régulier par les villageois.

¹¹ C'est à cette occasion que démarrera l'histoire de Batieng Products, atelier de Lao Farmers Products qui produit, entre autres, du thé.

et de l'agriculture, tout comme dans le premier projet, même si ces deux dimensions suivent un développement autonome.

L'impact de ces barrages est très important, au point que le gouvernement va reprendre le projet gabion pour en faire un axe de développement national. L'ASDSP va alors arrêter cet axe pour se recentrer sur le micro-crédit et la valorisation des productions.

b. Le micro-crédit

En 1995, Sengdao souhaite développer une caisse rurale de micro-crédit, en partant de l'expérience du premier projet de Kasi. C'est ainsi qu'une étude de faisabilité « pour la mise en place d'un dispositif juridique et technique d'appui aux petites entreprises » est conduite par l'ASDSP, le CCFD et la SIDI. Ce projet, qui a pour objectif de mettre en place un système officiel de micro-crédit, va aboutir, en 1996, à la création de la première CCSP (Coopérative de Crédit pour le Soutien aux Petites unités de Production) à Kasi, puis à Vientiane. La banque centrale trouve le modèle intéressant et lance un processus d'agrément pour la CCSP de Vientiane qui devient la première coopérative de micro-crédit officielle du Laos.

En 2002, la SIDI et l'ASDSP décident de créer une structure faîtière dont le rôle sera de refinancer et de développer le réseau des CCSP. Le Fonds Coopératif (FC) voit officiellement le jour en 2003. Il assure le relais entre les CCSP et les bailleurs de fonds pour la recherche de financement ou l'assistance technique, et il joue le rôle de coopérative de crédit à l'échelle nationale pour les différentes CCSP. Le FC s'occupe également des prêts aux entreprises telles que Lao Farmers Products et Batieng Products (*cf. plus loin*).

Le réseau des CCSP est aujourd'hui une référence au Laos. Il existe 12 coopératives opérationnelles, réparties dans 9 provinces (*cf. carte ci-après*), ce qui représente environ 1 400 bénéficiaires, dont 70% de femmes. Son identité laotienne en fait un acteur incontournable dans le domaine de la micro-finance dans ce pays.

Pourtant, le travail de constitution des CCSP n'a là encore pas été aisé. Depuis 1996, il a fallu chaque année aller voir le gouverneur de la banque centrale pour le convaincre de continuer à soutenir les CCSP. Dans un tel contexte politique, l'implication des autorités, considérées comme des interlocuteurs incontournables par l'ASDSP et la SIDI, est l'un des éléments qui a permis de faire de ce projet une réussite, l'une des seules aujourd'hui dans ce domaine au Laos.

Qu'est-ce que le micro-crédit ?

Dans les pays en voie de développement et les pays de l'Est, une grande partie de la population n'a pas accès aux services du secteur formel bancaire. Les raisons sont nombreuses : manque de garanties bancaires, distance géographique et culturelle entre le client et l'institution financière, inadaptation des outils bancaires à la gestion de petits montants d'épargne ou de crédit... La **microfinance**, définie comme le fait de fournir des services financiers à des populations qui n'ont pas accès aux services bancaires formels, a donc un rôle clé à jouer dans ce contexte.

Depuis les années 80, les programmes de microfinance connaissent un succès marqué auprès des acteurs du développement. Ainsi, plusieurs programmes, tel celui de la Grameen Bank au Bangladesh, récompensé par le prix Nobel de la Paix, ont réussi à toucher des populations considérées comme extrêmement pauvres et ont réduit leur niveau de pauvreté. Depuis lors, la microfinance est perçue comme un outil efficace de lutte contre la pauvreté.

Pour la Grameen Bank, « le crédit est un droit fondamental de l'Homme. Les pauvres notamment ont besoin d'un micro-capital pour exploiter leurs aptitudes, modifier leurs conditions personnelles et élargir leurs points de vue » (G. Belkin dans *Programme général de prêt de la Grameen Bank*. ICAD, 1992). Le **micro-crédit** est donc l'un des services de la microfinance les plus utilisés à l'heure actuelle. C'est « un outil contre la pauvreté ou pour le développement ». On l'utilise avec succès depuis une vingtaine d'années en Asie, Afrique et Amérique Latine. Il s'adresse d'abord aux exclus des banques commerciales et consiste en « un crédit de faible montant offert à ceux qui ne peuvent accéder au crédit bancaire classique, faute de pouvoir apporter les garanties matérielles exigées » (P. Ortolli dans *Grain de Sel n°6*, 1997). Les garanties alors demandées à ces nouveaux clients sont des garanties dites mutuelles (à base d'épargne) ou solidaires (reposant sur un groupe de personnes). Les organismes financiers qui accordent ces crédits ne sont donc pas des banques classiques mais des systèmes financiers dits décentralisés (SFD).

Ces deux types de garanties vont être la base des deux grandes formes de micro-crédit actuelles : le **crédit mutualiste** et le **crédit solidaire**. « Le crédit mutualiste insiste sur la responsabilité des emprunteurs (...) mais il faut une épargne préalable, pour y accéder (...). Le crédit solidaire, par contre, donne la priorité aux plus pauvres, incapables d'épargner » (P. Ortolli dans *Grain de Sel n°6*, 1997).

Comment fonctionnent les CCSP ?

Les CCSP sont de petites structures décentralisées autonomes et rentables, proches de leurs clients. Chaque CCSP a une capacité de 300 à 500 membres. Au-delà, une nouvelle CCSP doit être créée.

Les CCSP proposent des crédits individuels au sein de groupes solidaires avec une combinaison de différentes garanties. Le montant est individuel, mais la durée est la même pour tous les membres du groupe : 6 mois. Le capital est remboursé en fin de période, et les intérêts réglés mensuellement. Les taux d'intérêts, situés aux alentours de 3,5% par mois, soit environ 40% par an, sont inférieurs à ceux pratiqués par les usagers (qui sont autour de 60% par an), mais plus importants que ceux du système bancaire classique. En contrepartie, les garanties demandées par les CCSP sont beaucoup moins importantes que celles des banques commerciales.

Le montant des prêts demandés par les bénéficiaires (paysans, artisans, petits commerçants, micro-entrepreneurs...) est souvent trop petit pour qu'il soit accepté par les banques commerciales ou d'Etat (de 50 à 100 US\$ en moyenne). Mais les CCSP n'ont aucune logique commerciale, ce qui leur permet d'occuper une place bien particulière dans le système bancaire lao.

Les CCSP proposent ainsi un système bancaire accessible à une frange de la population qui n'y avait pas accès jusque-là.



802411AI (C00140) 7-03

Localisation des Coopératives de Crédit pour le Soutien aux Petites unités de production

Sources : www.lib.utexas.edu/maps/laos.html et Fonds Coopératif

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|------------------|
| 1. CCSP Vientiane | 5. CCSP Xieng Khouang | 9. CCSP Thateng |
| 2. CCSP Hong-Ngoa | 6. CCSP Savannaketh | 10. CCSP Paksé |
| 3. CCSP Kasi | 7. CCSP Khongsedo | 11. CCSP Paksong |
| 4. CCSP Luang-Prabang | 8. CCSP Lao-Ngam | 12. CCSP Attapeu |

c. La création de Lao Farmers Products (LFP)

Le projet Kasi a permis de développer la production agricole de la région de Kasi, notamment celle de l'arachide, qui est cultivée en saison sèche grâce à l'irrigation permise par les barrages en gabion, puis transformée en huile.

L'idée de l'ASDSP est alors de créer une structure qui pourra acheter cette production aux paysans, la transformer et la commercialiser, sur le marché intérieur, mais surtout à l'exportation.

C'est dans cet esprit qu'est créée, en 1994, Lao Farmers Products, une entreprise coopérative commerciale qui conjugue :

- « Développement économique » et « préservation de l'environnement naturel et humain ».
- « Rentabilité » et « Equité » entre les différents acteurs du développement (paysans, actionnaires et partenaires de l'entreprise).

Elle a pour objectif de valoriser, par différentes techniques de transformation, les produits de la forêt et de l'agriculture biologique, pour permettre aux paysans d'en tirer profit et d'améliorer ainsi leurs conditions de vie.

Mais les premières années sont difficiles : un coût de production trop élevé ne permet pas de commercialiser l'huile d'arachide en tant que telle. LFP essaye alors de l'utiliser pour constituer la matière grasse d'une confiture de tamarin¹², mais cela ne fonctionne pas, les confitures tournant rapidement... Le problème est finalement résolu en remplaçant cette matière grasse par du sucre.

En 1996, un représentant de Solidar'Monde, la centrale d'achat des associations Artisans du Monde, vient visiter le projet. Cette visite se conclut par l'achat de confiture. 50% du montant de la transaction seront versés à LFP dès la commande pour permettre à l'organisation de s'approvisionner en matières premières.

4. Lao Farmers Products aujourd'hui

a. Deux entreprises, six ateliers de production, 2 000 producteurs

LFP est une Société Coopérative à responsabilité limitée, dont le siège est à Vientiane, et qui a 4 groupes d'actionnaires :

- Le groupe des membres de l'ASDSP Laos.
- Le groupe des laos expatriés sympathisants de l'ASDSP.
- Le groupe des salariés de Lao Farmers Products, qui reçoivent des actions chaque année.
- Le groupe des producteurs.

Ce dernier groupe est aujourd'hui représenté par les CCSP. La plupart d'entre eux sont en effet membres des CCSP, donc décisionnaires dans ces structures, et les CCSP sont actionnaires de Lao Farmers Products. Mais depuis quelques temps, les producteurs demandent qu'il y ait indépendance entre les CCSP et les producteurs dans le cadre de LFP. Certains producteurs ne sont en effet pas membres d'une CCSP et n'ont donc aucun lieu de participation aux décisions de l'entreprise. Et inversement, certains membres de CCSP ne sont pas producteurs pour LFP... C'est pour cette raison que 2 nouveaux groupements ont été créés : le Groupement des Communautés Paysannes du Nord du Laos (GCPNL) et le Groupement des Communautés Paysannes du Sud du Laos (GCPSL). A terme, ces 2 groupes vont devenir actionnaires de LFP, et seront le lieu de participation des producteurs aux prises de décision de l'entreprise.

¹² Il peut nous paraître étrange de faire de la confiture en y ajoutant de la matière grasse. Mais il faut savoir qu'au Laos les confitures sont fabriquées à partir de lait de coco. Remplacer ce lait par de l'huile d'arachide ne paraissait donc pas totalement dénué de sens.

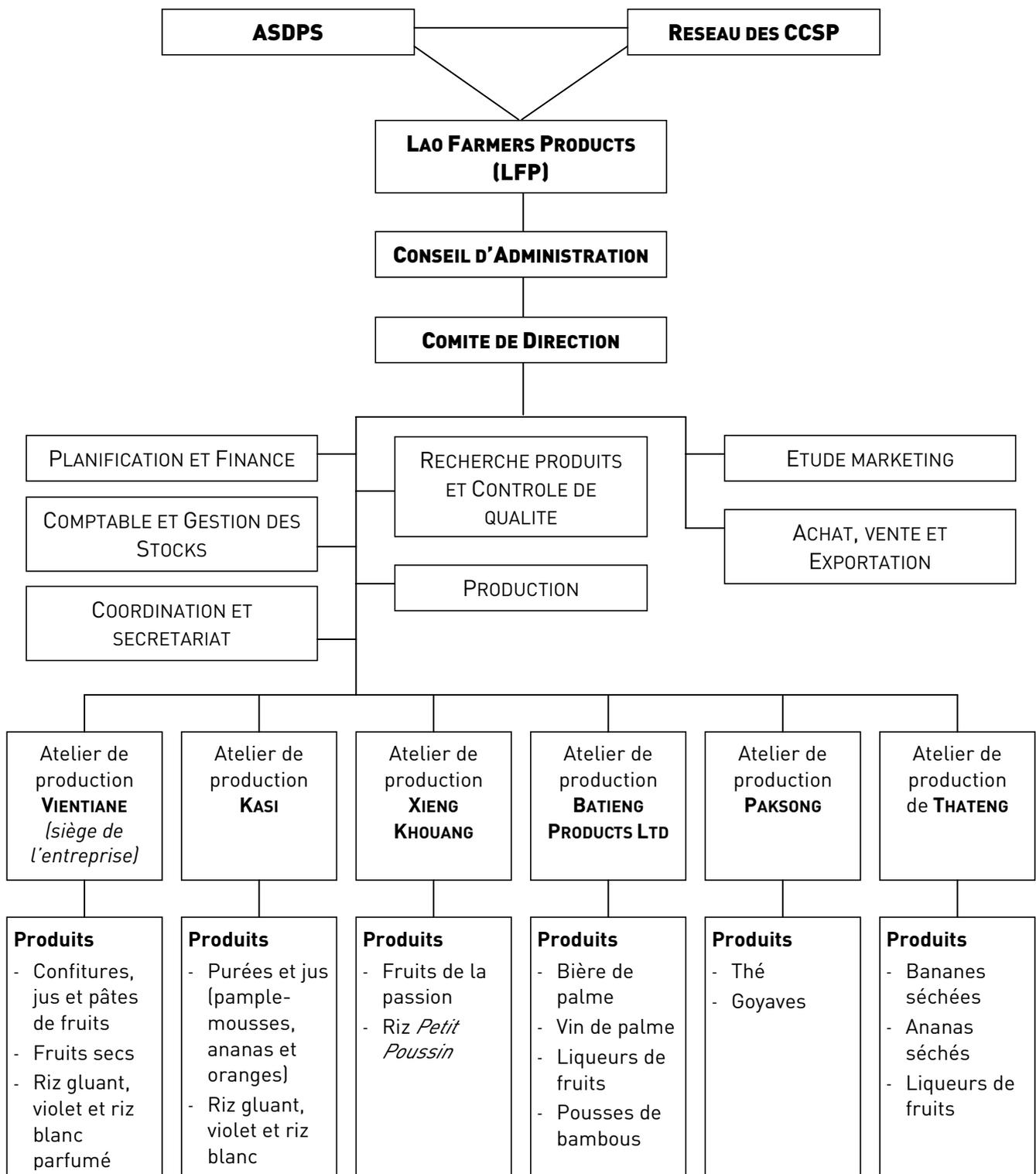
Le règlement intérieur stipule que 25% des bénéfices de LFP doivent servir à financer des projets d'amélioration des lieux de production, des formations pour les paysans, etc. A ce jour, le reste des bénéfices est réinvesti dans le fonctionnement de l'entreprise.

Jusqu'en 2000, LFP possédait 6 ateliers de production, dans 5 provinces. Pour élargir sa capacité et son efficacité au sud du Laos, LFP a alors décidé de transformer l'atelier de Batieng en une société autonome privée, à responsabilité limitée, Batieng Products Ltd (aussi appelée BaPro). Celle-ci joue aujourd'hui le rôle de LFP pour le sud du Laos.

Une partie de la transformation des produits est ainsi réalisée dans les ateliers de production, et une autre dans les deux entreprises (LFP et BaPro). Les étapes de transformation « complexe » (fabrication des jus et pâtes de fruits à partir de purée par exemple) et l'emballage des produits se font principalement dans les locaux de LFP et de BaPro, à partir de produits initialement récoltés et transformés au niveau des ateliers de production.

L'exportation se fait ensuite directement de LFP ou de BaPro en fonction des produits concernés.

Les entreprises se fournissent auprès d'un grand nombre de producteurs. Ce sont au total environ 2 000 familles, soit 12 000 personnes, issues de plusieurs groupes ethniques du nord et du sud du Laos (Khmou, Tai Dam, Yao, Hmong, Phou Noy, Mon-Khmer...) qui bénéficient du travail de LFP.



Organisation de Lao Farmers Products



802411AI (C00140) 7-03

Localisation des ateliers de Lao Farmers Products

Sources : www.lib.utexas.edu/maps/laos.html et Lao Farmers Products

- | | |
|---|---|
| 1. Atelier de production Vientiane – siège de LFP | 4. Atelier de production « Batieng Products Ltd » |
| 2. Atelier de production Kasi | 5. Atelier de production Paksong |
| 3. Atelier de production Xieng Khouang | 6. Atelier de production Thateng |

b. Une politique salariale avantageuse...

Lao Farmers Products emploie 55 salariés de manière permanente à Vientiane, plus 1 à l'atelier de Kasi. A ces salariés permanents s'ajoutent des salariés temporaires pour les périodes de pic de travail (transformation des fruits principalement). L'atelier de Kasi en embauche ainsi 40 à 45 chaque année, et l'atelier de Vientiane, 70 à 100, sur une période de 2 mois environ.

Le salaire moyen est de 700 000 KIP/mois¹³, soit 56 €, les salaires allant de 600 000 KIP/mois à 3,5 millions KIP/mois en fonction du niveau de responsabilité. S'y ajoute une prime annuelle sur les bénéfices de l'entreprise. En 2005, cette prime était de 1 000 000 KIP par personne (80 €), chacun touchant le même montant.

Les salariés temporaires touchent un salaire de 20 000 KIP/jour (1,6 €), ce qui est le salaire journalier moyen au Laos.

LFP prend de plus en charge les déjeuners des salariés (2 000 KIP/personne, soit 0,16 €), leurs vêtements de travail, ainsi qu'une partie de la cotisation pour l'assurance maladie qui revient à 9,5% de leur salaire. LFP en prend en charge la moitié. Et quand un salarié a un problème et ne peut venir travailler, il touche tout de même un salaire de 300 000 KIP/mois (24 €).

Du point de vue des horaires de travail, les employés travaillent 6 jours sur 7, 8 heures par jour. Ils ont 2 semaines de congés payés par an.

L'activité de l'entreprise, et donc celle de chacun des salariés, dépendent des périodes de production. Ainsi, quand le riz arrive à l'atelier de Vientiane, tous les salariés travaillent sur le riz. Puis quand il s'agit de fabriquer les confitures, tout le monde travaille sur les confitures. Les diverses tâches sont adaptées aux salariés. On ne demandera pas par exemple à une femme de porter les charges lourdes. Et chacun travaille à son rythme. Il n'y a pas d'objectif à atteindre en fin de journée...

Enfin, il y a une organisation syndicale dans l'entreprise, ainsi qu'une représentante des salariés qui siège au conseil d'administration.

c. ... et une activité commerciale en pleine expansion

Lao Farmers Products commercialise plusieurs types de produits, qui sont vendus localement ou à l'exportation :

Confitures	Ananas, pamplemousse, fruits de la passion, bananes, tamarin, coco, fleurs d'hibiscus, orange
Jus de fruits	Pamplemousse, ananas, orange, fruits de la passion
Boissons fruitées	Tamarin, fruits de la passion
Pâtes de fruits	Ananas, pamplemousses, tamarin, fruits de la passion
Fruits séchés	Bananes, ananas
Riz	Riz violet, riz blanc parfumé, riz gluant, riz Petit Poussin
Thé	Thé vert à Pointes Blanches, thés parfumés
Vins de fruits	Vin de palme, vin de banane
Liqueurs de fruits	Bananes, fruits de la passion, litchis sauvages
Bière	Bière de palme
Tissages	Tissus et écharpes en soie et en coton
Cadres photos en bambou	
Vanneries	Boîtes en bambou tressé

De nouveaux produits voient régulièrement le jour. C'est ainsi que du sucre de palme, ou encore de la confiture de mûres sauvages, pourraient être commercialisés dans l'avenir.

¹³ A titre de comparaison, le salaire moyen d'un fonctionnaire est de 400 000 KIP/mois, soit 32 €.

Pour l'approvisionnement en matières premières auprès des producteurs membres, LFP considère que le prix d'achat doit être supérieur à celui du marché. Ceci est en train d'évoluer avec la labellisation de certains produits par FLO (*cf. plus loin*), et la nécessité de respecter des prix standards. C'est maintenant le cas pour le thé et le riz. D'autres produits pourraient être concernés dans les années à venir (jus de fruits, confitures, etc.).

Le prix de vente est ensuite établi avec la répartition moyenne des coûts suivante :

→ Matières premières	→ 36%
→ Emballage (sacs, pots, cartons, etc.)	→ 25%
→ Coûts de fabrication et de gestion (main d'œuvre, local, équipement)	→ 16%
→ Coûts financiers	→ 3%
→ Taxes	→ 5%
→ Marge brute	→ 15%

Le commerce local représente environ 30% du chiffre d'affaire total de l'entreprise (*chiffres 2005*). Certains produits d'exportation sont également vendus localement, et plusieurs produits ne sont vendus qu'au Laos. Les principaux lieux de vente sont les supérettes de Vientiane, quelques boutiques pour touristes à Vientiane, Vang Vieng et Luang Prabang (principales villes touristiques du pays), ainsi que les boutiques de démonstration de LFP et de BaPro, à Vientiane et à Batieng. L'un des soucis de LFP aujourd'hui est de développer ces ventes au Laos. Ils ont pour cela embauché une conseillère marketing à temps partiel (2 jours par semaine) qui se consacre au développement de ce marché.

Un signe du dynamisme de cette branche est le contrat passé avec Lao Airlines, la compagnie d'aviation lao, qui distribue maintenant des pâtes de fruits de LFP sur tous ses vols. Thai Airways, compagnie aérienne thaïlandaise, a également contacté LFP pour ses pâtes de fruits, mais la capacité de production n'est pas suffisante pour un partenariat d'une telle envergure.

Le marché d'exportation, qui représente 70% du chiffre d'affaire, est exclusivement lié au commerce équitable. Jusqu'à cette année, le seul client de LFP était Solidar'Monde, et par son intermédiaire, certains membres de l'EFTA (GEPA en Allemagne, Claro en Suisse, Oxfam-Wereldwinkels en Belgique). Depuis cette année, LFP vend également certains produits à la société coopérative Ethiquable¹⁴. Le développement de ce marché d'exportation est donc également d'actualité avec la recherche de nouveaux débouchés, en plus de ceux de Solidar'Monde.

La vente à l'exportation exige que les produits aient une qualité irréprochable. LFP a ainsi mis en place un département contrôle de qualité interne. Celui-ci est chargé de :

- contrôler les feuilles de production de chaque produit, étape par étape ;
- analyser les produits finis au niveau du laboratoire pour vérifier si les normes imposées sont respectées (acidité, taux d'humidité, taux de sucre, etc.) ;
- prélever des échantillons de chaque produit fini dans un dépôt pour permettre la traçabilité et pour une analyse ultérieure en cas de besoin ;
- contrôler l'application des règles de propreté et d'hygiène sur le lieu de production, les matériels utilisés, les tenues vestimentaires...

A ce contrôle interne s'ajoutent 2 contrôles supplémentaires :

- Le contrôle par le Département de Contrôle d'Hygiène Alimentaire du Ministère de la Santé de la RDP Lao. Chaque formule de production doit être soumise à son approbation. Il prélève régulièrement les produits finis pour contrôle.

¹⁴ Ethiquable est une entreprise coopérative qui vend des produits issus du commerce équitable. Plus d'informations sur www.ethiquable.com.

- Le contrôle spécifique des produits pour l'exportation. LFP doit envoyer des échantillons de chaque produit au Département de Contrôle d'Hygiène Alimentaire du Ministère de la Santé de la RDP Lao, pour qu'ils soient analysés et qu'ils obtiennent un droit d'exportation. LFP envoie également des échantillons des produits à Solidar'Monde qui les fait analyser dans des laboratoires privés.

Enfin, pour développer encore les débouchés, et valoriser une production respectueuse de l'environnement et une relation commerciale équitable, LFP a décidé de demander une certification équitable par FLO-cert, ainsi qu'une labellisation Bio. Le riz et le thé de LFP sont ainsi certifiés par FLO depuis quelques mois. La labellisation Bio sur les mêmes produits est en cours. Elle devrait être effective d'ici la fin de l'année 2007.

5. Quel avenir pour Lao Farmers Products et BaPro ? La difficile question de la relève...

Comme nous l'avons vu, LFP et BaPro ont été fondés par deux personnalités très fortes, Sengdao Vangkeosay et Sisaliao Svengsuksa, et reposent aujourd'hui en grande partie sur eux.

Historiquement, la mise en œuvre du projet de l'ASDSP, et donc le développement de LFP et de BaPro, ont pu se faire grâce aux appuis de Sengdao, en France et à travers le monde, et de Sisaliao, au Laos. Sans leur volonté et leur « entêtement » à faire aboutir ce projet, celui-ci n'aurait jamais vu le jour. Sengdao a trouvé des partenaires (CCFD, SIDI, Solidar'Monde) et des financements (notamment grâce à la diaspora lao). Sisaliao a, de son côté, joué le rôle fondamental de diplomate auprès du gouvernement communiste lao, et a ainsi permis d'éviter bien des ennuis.

Aujourd'hui encore, Sengdao est très fortement lié au développement des deux entreprises. D'une part à travers son rôle auprès des acheteurs français (Solidar'Monde et Lao Equitable) : Sengdao est salarié à temps partiel de LFP sur cette question. Et d'autre part à travers son rôle dans le développement de nouveaux produits.

Dans la relation aux producteurs, Sengdao et Sisaliao jouent également un rôle fondamental : ils sont les « sages ». Les paysans ont confiance dans leur jugement et dans les conseils qu'ils donnent. La réussite du projet leur a donné une légitimité aux yeux des producteurs, légitimité que beaucoup d'autres n'ont pas.

Cette grande confiance des paysans est particulièrement prégnante à Kasi, région pivot du projet, tant d'un point de vue historique (première région concernée) que d'un point de vue politique (zone de mixité ethnique et de conflit avec le gouvernement). Sengdao est venu dans cette région pour proposer un projet à des populations oubliées par le gouvernement. Il a pris des risques importants pour cela, dont les conséquences ont été dramatiques avec son emprisonnement puis son « exil ». Ceci a eu un impact très important sur le rapport aux populations de cette région.

Aujourd'hui, c'est une relation quasi paternaliste qui unit Sengdao et Sisaliao aux paysans de Kasi.

Ce poids important des deux fondateurs va poser de grandes difficultés pour l'avenir du projet. En effet, Sengdao et Sisaliao ne sont pas éternels, et cherchent aujourd'hui à trouver des gens capables de reprendre le flambeau.

Mais cela ne se fera pas facilement : les paysans n'accorderont pas leur confiance à n'importe qui, Sengdao et Sisaliao non plus. Ils tiennent à ce que les idéaux de leur projet perdurent (appui des minorités ethniques, protection de l'environnement, respect des critères du commerce équitable...), et ont peur que la relève, à l'heure de l'ouverture du pays au libéralisme et au capitalisme, oublie la raison d'être du projet.

Le projet repose tellement sur Sengdao et Sisaliao que l'on peut très sérieusement se demander ce qu'il adviendra de lui quand tous deux passeront la main. Cette difficile question de la relève est aujourd'hui cruciale pour l'avenir de Lao Farmers Products et de Batieng Products.

III. LE RIZ DANS LE MONDE

1. Panorama international

Les textes des parties 1 et 2 sont principalement tirés de l'ouvrage collectif « Agriculture : pour une régulation du commerce mondial », publié par Coopération Sud en décembre 2005, et du rapport d'étude d'Anne Wagner, du GRET, « Le riz : produit clé de la sécurité alimentaire », publié en avril 2006.

Le riz est aujourd'hui un produit de base dans les régimes alimentaires asiatiques, mais aussi latino-américains et africains.

Si seuls 4% de la production mondiale du riz sont échangés sur le marché international, ce faible pourcentage fait l'objet d'âpres marchandages, et reflète la complexité des impacts de la libéralisation du commerce international de produits agricoles : à la concurrence déloyale imposée par les subventions américaines et à l'aide alimentaire utilisée à mauvais escient, s'ajoute de plus en plus une féroce concurrence Sud-Sud, aux dépens des producteurs les plus vulnérables.

a. Evolution de la production mondiale

Pays	Production 1980 - 1984	Production 1990 - 1994	Production 2000 - 2004
1. Chine	161,5	184,7	177
2. Inde	81,7	115,1	128,7
3. Indonésie	33,9	44,6	52
4. Bangladesh	21,3	26,7	37,7
5. Thaïlande	18,3	19,4	26,5
6. Myanmar	14,1	15,3	22
7. Vietnam	13,7	21,4	34
8. Japon	13,1	12,6	11
9. Brésil	8,9	9,5	11,1
10. Philippines	7,8	9,8	13,3
12. USA	6,5	7,7	9,5
TOTAL PRODUCTION MONDIALE	427,8	526,2	592,7

Les principaux producteurs sur la période 1980-2004

(moyenne annuelle en millions de tonnes) - Source : Faostat, dans Coopération Sud 2005

Les dix principaux producteurs mondiaux de riz restent les mêmes au cours des trois dernières décennies, et les rangs qu'ils occupent évoluent peu (la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Bangladesh restent respectivement les premier, second, troisième et quatrième producteurs au cours des trois décennies).

La production de la Chine, premier producteur mondial, a eu tendance à stagner sur les 30 dernières années.

L'augmentation mondiale (+139% sur la période étudiée) résulte principalement d'une hausse moyenne des rendements dans les systèmes de riziculture irriguée intensive, résultant surtout

d'une meilleure maîtrise de l'eau et de l'achèvement de la Révolution Verte¹⁵ dans de nombreux pays asiatiques.

Le Vietnam est le pays qui a le plus augmenté sa production sur la période étudiée : elle a en effet augmenté de 248%. Celle du Bangladesh, des Philippines, de l'Inde, du Myanmar et de l'Indonésie a augmenté de plus de 150% sur cette même période. Parmi ces dix principaux producteurs, seul le Japon a vu sa production de riz diminuer sur la période étudiée (elle a été multipliée par 84%).

Cette tendance à l'augmentation de la production se vérifie aussi pour l'Afrique, où la production a plus que doublé ces trente dernières années (passant de 7 millions de tonnes de riz paddy dans les années 1970 à plus de 18 millions de tonnes en 2004), même si ce continent ne représente qu'une part marginale dans la production rizicole mondiale.

b. Evolution du commerce mondial

Le riz est très majoritairement consommé dans les pays producteurs, et actuellement moins de 4% du volume de riz décortiqué est échangé sur le marché mondial, ce qui fait du marché mondial du riz principalement un marché de gestion des excédents (même si certains pays ont une politique délibérée de production largement excédentaire à des fins d'exportations, comme les Etats-Unis, la Thaïlande ou le Vietnam).

→ Evolution des principaux exportateurs

Pays	Volume exporté 1980 - 1984	Volume exporté 1990 - 1994	Volume exporté 2000 - 2004
1. Thaïlande	3,5	4,7	7,4
2. USA	2,6	2,5	3,1
3. Pakistan	1,1	1,1	1,99
4. Chine	1,1	0,752	2,44
5. Myanmar	0,7	0,36	0,54
6. Italie	0,55	0,63	0,6
7. Inde	0,48	0,506	3,04
8. Japon	0,43	-0	0,162
9. Australie	0,4	0,486	0,43
10. Uruguay	0,2	0,36	0,71
11. Vietnam	0,05	1,66	3,56
TOTAL EXPORTATIONS MONDIALES	12,49	15,31	26,39

Les principaux exportateurs sur la période 1980-2004

(moyenne annuelle en millions de tonnes) - Source : FAO, dans *Coordination Sud 2005*

¹⁵ Le terme Révolution Verte désigne le bond technologique réalisé en agriculture au cours de la période 1944-1970, à la suite de progrès scientifiques réalisés durant l'entre-deux-guerres : mise au point de variétés à hauts rendements par sélection variétale, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires (pesticides, herbicides...), mécanisation et irrigation. Elle a eu pour conséquence une augmentation spectaculaire de la productivité agricole mais a également eu de nombreux effets négatifs : utilisation excessive de pesticides, appauvrissement des sols, exode rural massif, etc. Plus d'informations sur www.unesco.org/courier/2001_01/fr/doss22.htm.

Le marché des exportations de riz est très concentré, puisque les 5 premiers exportateurs réalisent environ 70% des exportations totales.

La Thaïlande a conservé sa position de premier exportateur mondial de riz au cours des trois dernières décennies, en doublant le volume de ses exportations (+208%).

Le Vietnam est devenu le second exportateur mondial, grâce à une augmentation exponentielle de ses exportations au cours de la période étudiée : d'un niveau marginal, les exportations du VN ont atteint 1,66 MT au début des années 1990, pour doubler (+212%) entre le début des années 1990 et le début des années 2000.

Les Etats-Unis sont restés parmi les trois premiers exportateurs, passant du second rang au troisième rang, en augmentant leurs exportations de 117%.

Le Pakistan se maintient également parmi les principaux exportateurs de riz au cours des trois dernières décennies, avec un volume d'exportation qui double sur la période étudiée.

Inde et Chine : leurs positions à l'export varient selon leurs besoins de consommation interne. Pour les deux pays, on constate de fortes fluctuations selon les années, avec cependant une tendance nette et forte à l'augmentation à partir du milieu des années 1990 pour l'Inde et la fin des années 1990 pour la Chine.

A noter la marginalisation des exportations du Japon, et l'entrée dans les 10-12 principaux exportateurs mondiaux de l'Uruguay, de l'Argentine et de l'Egypte.

→ Evolution des principaux importateurs

	1980 - 1984	1990 - 1994	2000 - 2003
Asie	5,91	5,8	11,44
Afrique	2,82	3,8	6,15
Europe	1,85	2,36	3,15
Amérique Latine et Caraïbes	0,82	2,21	2,75
Autres	0,93	0,83	1,02
MONDE	12,34	15	24,51

Les principaux importateurs sur la période 1980-2003

(moyenne annuelle en millions de tonnes) - Source : FAO, dans *Coordination Sud 2005*

Asie : légère diminution entre le début des années 1980 et le début des années 1990, puis forte augmentation entre le début des années 1990 et le début des années 2000 (+197%), soit une augmentation de 193% sur l'ensemble de la période étudiée.

Afrique : augmentation au cours des trois décennies, de 134% entre le début des années 1980 et le début des années 1990 et de 161% entre le début des années 1990 et le début des années 2000. Entre le début des années 1980 et le début des années 2000, les importations ont augmenté de 218%.

Europe : +127% entre les 2 premières décennies, puis +133% entre la deuxième et la troisième, soit +170% entre le début et la fin de la période étudiée (1980-84 jusqu'à 2000-03).

Amérique Latine et Caraïbes : forte augmentation entre les deux premières décennies (+267%), puis augmentation plus faible entre la seconde et la troisième décennie (+124%), soit une augmentation de +332% sur l'ensemble de la période étudiée.

Pour l'ensemble des régions étudiées, les importations augmentent donc de façon substantielle, la plus forte augmentation étant pour l'Amérique Latine (+332%), suivie par l'Afrique (+218%), les importations de ces deux régions augmentant plus largement que la moyenne mondiale (+198% sur la période étudiée). Toutefois, s'agissant de l'Amérique Latine, l'augmentation se fait surtout

entre le début des années 1980 et 1990, alors que pour l'Afrique elle s'effectue surtout entre le début des années 1990 et le début des années 2000.

→ **Les principaux pays consommateurs**

Le riz nourrit avant tout les populations du Sud : c'est l'aliment de base dans 17 pays d'Asie et du Pacifique, 9 pays d'Amérique du Sud et du Nord et 8 pays d'Afrique.¹⁶

Il existe trois types de « consommation » de riz :

- Le « modèle asiatique », avec une consommation moyenne dépassant le 80 kg/habitant par an (Chine : 90 kg, Indonésie : 150 kg, le record est détenu par la Birmanie avec plus de 200 kg).
- Le modèle « PED subtropical », avec une consommation moyenne entre 20 et 40 kg/habitant par an (Colombie : 40 kg, Brésil : 45 kg, Côte d'Ivoire : 60 kg).
- Le modèle « occidental » : consommation moyenne inférieure à 10 kg/habitant par an (France : 4 kg, Etats-Unis : 9 kg).

c. Typologie du secteur de production

→ **Place de l'agriculture familiale**

A l'échelle mondiale, environ 2 milliards de producteurs produisent du riz, et les 4/5^{ème} de la production est assurée par de petits cultivateurs de pays en développement. Cependant, ce type de production côtoie (parfois au sein d'un même pays producteur) une riziculture commerciale intensive à plus grande échelle, dont la commercialisation est assurée par quelques acteurs multinationaux, ce qui concurrence fortement ces petits producteurs et menace leur gagne-pain.

→ **Différents modes de production**

Riziculture intensive irriguée et systèmes pluviaux traditionnels coexistent au sein des différents pays producteurs, avec des différentiels de productivité conséquents (*cf. ci-dessous*).

→ **Différentiels de productivité**

Des différences énormes de rendement existent entre les différents pays et modes de culture pratiqués : en 2004 le rendement national le plus élevé est de 10,07 tonnes/ha (riziculture irriguée intensive, comme en Australie), celui le plus faible 0,75 tonne/ha (système pluvial traditionnel cas du Congo), le rendement moyen mondial étant de 3,84 tonnes/ha¹⁷.

Il faut cependant noter que l'on assiste à une tendance à la baisse des rendements dans les systèmes intensifs de production rizicole soit pour des raisons économiques (coût des intrants), soit pour des raisons environnementales (dégradation des ressources naturelles).

d. Organisation de la filière

Les acteurs de la filière riz sont nombreux (producteurs, importateurs, grossistes, détaillants, transformateurs, fournisseurs d'intrants, transporteurs...) et plus ou moins organisés, ce qui explique qu'ils n'ont pas tous le même poids dans la filière.

→ **Consommateurs et producteurs**

Ils sont souvent écartés de toutes prises de décisions par l'Etat qui ne les considère pas comme des interlocuteurs valables. La nécessité de faire participer davantage les organisations de producteurs (OP) aux choix clés relatifs à leur filière a depuis quelques années été relevée (prix de vente du riz local sur le marché, analyse de la situation des différentes catégories de producteurs dans leurs pays respectifs, consultation sur leur vision de l'avenir de la filière, etc.).

¹⁶ *La filière du riz*, CCFD thème d'animation Dossier 2004-2005, données de source FAO.

¹⁷ Source : FAOSTAT, dans *Coordination Sud* 2005.

→ **Intermédiaires locaux**

Les commerçants locaux sont souvent des spéculateurs. Ils achètent le riz local ou importé, qu'ils stockent avant de le revendre plus tard lorsque les prix montent. Ils pratiquent également l'usure en accordant des crédits à des producteurs, crédits remboursés ensuite en nature par des sacs de paddy, parfois à perte pour les producteurs. Cela appelle une plus grande volonté politique de la part des Etats pour mieux arbitrer le positionnement de la filière locale et la répartition de ses bénéfices.

→ **Multinationales de négoce**

Traditionnellement, les transactions internationales de riz se réalisaient entre organismes d'Etat, ou étaient l'affaire de quelques familles d'exportateurs. Mais depuis les années 90, 40% du commerce mondial entre les trois continents du « triangle blanc » (Asie, Etats-Unis, Afrique) sont concentrés entre les mains de quatre sociétés de négoce : les américaines *Continental*, *Glencore* et *Cargill*, et la française *Riz et denrées*.

Aujourd'hui, les sociétés transnationales, notamment *Monsanto*, ne cessent de renforcer leur position sur le marché en opérant également dans certains pays comme fournisseurs d'intrants agricoles (semences, pesticides et engrais).

e. Evolution des prix

La faible quantité de riz échangée internationalement (4% de la production) fait de ce marché un marché de gestion conjoncturelle des excédents et des déficits. C'est ce que l'on observe tant du côté des exportations que des importations qui, si elles sont relativement stables au niveau mondial, sont très fluctuantes quand on considère les données nationales. Cette caractéristique d'échanges conjoncturels plus que structurels confère au marché du riz une forte variabilité des prix.

	1993 - 1994	1997 - 1998	2000 - 2001	2003 - 2004
Moyenne annuelle des prix	294	302	184	221

Prix mondial nominal du riz (en dollars US/t)

Source : *perspectives agricoles OCDE 2005, dans Coordination Sud 2005*

Une baisse continue des cours mondiaux du riz est toutefois observable depuis 1996. Cette baisse davantage structurelle du prix du riz résulte du double fait de politiques de soutien des pays exportateurs et de politiques de restrictions aux importations de la part de gros pays importateurs, ce qui contribue à maintenir une situation d'excès d'offre sur la demande.

2. Analyses des conséquences de la libéralisation

a. Le maintien d'une concurrence déloyale : le cas de la politique de soutien des Etats-Unis

La politique de soutien à la production et aux exportations de riz mise en place par les Etats-Unis est en contradiction flagrante avec le message libre-échangiste qu'ils défendent à l'OMC.

→ **Des mesures de soutien à la production renforcées**

Dix ans après l'entrée en vigueur de l'Accord Agricole, la loi cadre régulant la politique agricole du pays pour la période 2002-2007 - le *Farm Security and Rural Investment Act*, consacre des dispositions relatives aux prix et aux revenus renforcées par rapport à la loi cadre valable sur la période 1996-2001 - le *Fair Act*.

Les producteurs de riz américains reçoivent trois types d'aides directes de leur gouvernement, leur assurant respectivement une garantie de prix (*marketing loan*), un soutien du revenu (paiements fixes) et une stabilité de revenu (paiements contracycliques). S'agissant du *prix garanti pour le riz*, il est deux fois plus élevé pour la période 2002-2007 que les prix de marché pour la période 1999-2002 (cf. *tableau ci-après*).

Année	Prix moyen mensuel (moyenne annuelle)				Prix objectif	
	1999	2000	2001	2002	2002-03	2004-07
Montant	5,93	5,61	4,25	4,10 à 4,20	10,50	10,50

Prix du marché du riz par rapport au prix objectif du riz figurant dans la FSRIA, 1999-2007

Source : service de recherche économique, USTR¹⁸, dans *Coordination Sud 2005*

Les trois types d'aides directes versées aux producteurs correspondent à un soutien interne qui se chiffre en millions de dollars US (cf. *tableau ci-dessous*).

Type de soutien interne concerné	Montant pour l'année 2001
Paiements fixes	5 milliards (tous produits confondus)
MGS totale pour le riz (= soutiens boîte orange)	798 ¹⁹ millions
Soutien de minimis	46 millions
Paiements boîte bleue	0

Tableau récapitulatif des mesures de soutien interne US au riz pour l'année 2001

Source : notifications des Etats-Unis à l'OMC, dans *Coordination Sud 2005*

Soutien interne : il s'agit des aides apportées par les Etats à leurs producteurs nationaux pour les aider à produire, investir, se former, transporter leurs productions, faire face à des catastrophes naturelles, protéger les ressources naturelles... L'OMC classe ces aides en trois catégories : celles qui ont un fort effet de distorsion des marchés (« boîte orange »), celles qui n'ont pas ou peu d'effet de distorsion (« boîte verte ») et celles qui ont un effet de distorsion moyen mais qui visent à limiter la production (« boîte bleue »). L'objectif de l'Accord sur l'Agriculture (OMC) est d'obtenir que toutes les aides soient notifiées à l'OMC et que celles qui ont un effet de distorsion (boîte orange et bleue) soient réduites.

MGS : Mesure Globale de Soutien. Il s'agit d'une mesure du montant global du soutien d'un Etat à un secteur, tant direct qu'indirect.

Soutien de minimis : niveau minimum de soutien interne. Il est exprimé comme une proportion de la valeur totale de la production en dessous de laquelle les engagements de réduction de l'Accord sur l'Agriculture de l'OMC ne s'appliquent pas.

¹⁸ Repris dans le rapport du Secrétariat de l'Organisation Mondiale du Commerce relatif à la revue de Politique Commerciale des Etats-Unis, 2003, disponible sur le site de l'OMC.

¹⁹ 763 millions MGS par produit + 35 millions autre soutien par produit.

Le maintien d'un soutien interne élevé, malgré l'entrée en vigueur de l'Accord Agricole de l'OMC qui encadre ce type de pratique s'explique :

- D'une part par le fait que *l'OMC laisse des marges de manœuvres confortables aux Etats-membres en terme de soutien interne* : il faut ainsi rappeler que le soutien interne n'est pas plafonné par produit, mais tous produits confondus, ce qui fait que les Etats-Unis n'ont pas dû s'engager à réduire spécifiquement les soutiens internes accordés à leur production de riz. Or, le niveau de soutien interne (tous produits) effectivement appliqué par les Etats-Unis au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord Agricole (14,4 milliards US\$) est inférieur aux engagements des Etats-Unis sur le niveau que doit atteindre leur soutien interne à la fin de la période de la mise en œuvre de l'Accord Agricole (17 milliards US\$). Aussi, les dispositions de l'Accord Agricole en terme de réduction de leur soutien interne se sont en pratique avérées peu contraignantes pour les Etats-Unis.
- Et d'autre part, lorsque les dispositions de l'Accord Agricole sont davantage contraignantes, les Etats-Unis ont trouvé le moyen de les contourner : il s'agit notamment de la pratique du « changement de boîte » ou du contournement des critères de classification des soutiens.

→ **De puissantes incitations à exporter**

Il faut commencer par rappeler que les exportations de riz des Etats-Unis (3,8 millions de tonnes en 2003) représentent plus d'un tiers de leur production (10,5 millions de tonnes pour la récolte 2004-2005).

Ceci s'explique par le fait que les Etats-Unis ont mis en place de puissantes incitations à exporter. Ils utilisent deux types d'instruments pour renforcer la position du riz américain sur les marchés internationaux :

- *Les garanties de crédits à l'exportation* : mécanisme par lequel le gouvernement couvre le coût des prêts non remboursés consentis par les exportateurs américains à des importateurs étrangers. Chaque année, ce sont 15 à 25% des exportations américaines de grains bruts et transformés qui bénéficient de garanties de crédits à l'exportation²⁰. En 2003, pour le riz, les crédits à l'exportation ont représenté un montant de 184 millions de dollars US²¹.
- Et *l'aide alimentaire*, essentiellement délivrée sous la forme de dons « en nature » (dont le riz) et dont l'un des objectifs explicites est de « développer et élargir les marchés d'exportations pour les matières premières agricoles en provenance des Etats-Unis ». Ainsi, la part de riz américain exportée sous forme d'aide alimentaire a augmenté sur la période 1997-2002, passant de 5% à 11%²².

En étant davantage calquée sur les intérêts des pays donateurs plutôt que sur la satisfaction des besoins d'urgence dans les pays en développement, l'aide alimentaire risque à moyen terme de désorganiser les systèmes de production des pays bénéficiaires et de créer une dépendance contraire à l'objectif de sécurité alimentaire.

b. La concurrence Sud-Sud

Après l'achèvement de leur Révolution Verte, les principaux exportateurs que sont la Thaïlande et le Vietnam ont atteint un niveau élevé de surplus exportables et une forte compétitivité. Ils continuent à mettre en place des programmes d'incitation à la production et de stimulation des exportations, qui passent surtout par le contrôle des prix intérieurs (mise en place de mécanismes de stockage et fixation de prix plancher pour la production domestique). Ces pays ont également mis en place des ventes à crédit à des grands importateurs, ainsi que la mise en place d'accords de gouvernement à gouvernement.

²⁰ Source : AgriUS Analyse, n°82, Mai 2002, dans Coopération Sud 2005.

²¹ Source : USDA, dans Coopération Sud 2005.

²² Se référer au tableau du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis.

Cette politique fait que le riz en provenance de ces pays est fortement présent sur le marché mondial. Il arrive dans de nombreux pays développés et en développement.

Ainsi, les importations de riz des Philippines proviennent essentiellement de la Thaïlande et du Vietnam, où elles sont vendues moins cher que la production nationale. Aux Philippines, le prix de gros du riz en provenance de Thaïlande entré sur le marché avec un droit de douane de 50% est de 18,92 peso philippins le kilo (soit 0,336 US\$), celui en provenance du Vietnam est de 19,08 peso/kg (0,339 US\$), contre 20,2 peso/kg (0,359 US\$) pour le prix de gros du riz produit nationalement²³.

Non seulement les riz Thaïlandais et Vietnamiens sont très présents sur les marchés d'importation asiatiques, mais ils parviennent jusque sur les marchés africains. Au Burkina Faso, on retrouve des brisures de riz en provenance de Thaïlande vendues, au même moment, 200 FCFA/kg (0,37 US\$) contre 240 FCFA/kg (0,44 US\$) pour le riz produit nationalement²⁴.

Ainsi, on assiste à l'apparition d'une véritable concurrence Sud-Sud dans le commerce du riz.

c. L'ouverture des marchés : accès minimum et démantèlement des protections douanières

En terme d'ouverture des marchés, l'Accord Agricole se décline en plusieurs obligations : suppression des quotas, baisse des droits de douane et engagements d'accès minimum.

→ La clause de l'accès minimum et ses conséquences : le cas de l'aide alimentaire japonaise

Dans le cadre du pilier n°1 de l'Accord Agricole intitulé « Accès aux marchés », chaque pays signataire s'engage, en plus de la diminution des protections tarifaires²⁵, à assurer, en 2000 pour les pays développés et en 2004 pour les PED, un accès minimum égal à 5% de la consommation intérieure moyenne de la période 1986-88 aux produits importés, et ce à un droit de douane non prohibitif (pour permettre à tout exportateur d'accéder au marché dans de bonnes conditions). C'est la clause de l'accès minimum ou clause des 5%.

C'est dans ce cadre que le Japon s'est vu obligé, à partir de l'année 2000, d'importer chaque année un volume minimum de 770 000 tonnes de riz (en équivalent décortiqué).

Contraint d'importer du riz au-delà de ses propres besoins, le Japon a décidé d'écouler ce riz sur les marchés internationaux sous la forme d'aide alimentaire.

Ainsi, le volume de riz destiné à l'aide alimentaire a atteint 706 830 tonnes en 2000/2001, ce qui correspond à peu de choses près au contingent d'accès minimum. Ceci a représenté un triplement par rapport à l'année antérieure (où le contingentement n'était pas encore en place) où le volume d'aide alimentaire s'élevait à 218 928 tonnes²⁶.

Cette aide alimentaire est déversée sur les marchés domestiques de pays en développement où elle entraîne des dégâts dramatiques sur la production nationale.

Ainsi, à titre d'exemple, le Japon donne chaque année, depuis 1995, plus de 6500 tonnes de riz au Burkina Faso sous forme d'aide alimentaire, ce qui représente 8 à 10% de la production nationale du Burkina. Le suivi des dernières donations montre qu'il s'agit en fait de riz américain, importé par le Japon et réexporté sous forme d'aide alimentaire. Or ce riz issu de l'aide alimentaire est vendu 233 FCFA le kilo, contre 240 FCFA/kg pour du riz produit au Burkina²⁷.

→ Le démantèlement des restrictions quantitatives: le cas des Philippines

²³ Source : Trading-off Philippine Rice, Ignacio, J, Integrated Rural Development Foundation of the Philippines (IRDF), mars 2005.

²⁴ Source de ces chiffres : OUDET Maurice, « A qui profite l'aide alimentaire ? », disponible sur le site abc Burkina. Convertis en US\$ selon le taux en vigueur le 23/09/05, dans Coordination Sud 2005.

²⁵ Sauf pour les PMA.

²⁶ Source : FAO, examen des politiques relatives aux produits alimentaires de base, 2003, p.25, dans Coordination Sud 2005.

²⁷ D'après des prix à la consommation relevés sur des marchés de Ouagadougou (pour le riz importé sous forme d'aide alimentaire) et de Koudougou (pour le riz local). Source : OUDET Maurice, « A qui profite l'aide alimentaire ? », disponible sur le site d'abc Burkina.

L'Accord sur l'Agriculture dispose d'une obligation de conversion des restrictions quantitatives en droits de douanes. La seule exception permise concerne les produits agricoles de base qui constituent la base première du régime alimentaire d'un PED membre.

C'est à ce titre que les Philippines limitent leurs importations de riz à une quantité de 238 940 tonnes métriques (1 tonne métrique = 1 000 kg), taxées à hauteur de 50% (c'est-à-dire un droit de douane non prohibitif). L'objectif de cette mesure est de maintenir un contrôle de l'offre sur le marché philippin, et donc un contrôle du prix domestique. Il s'agit pour le gouvernement Philippin de faire en sorte que le prix domestique atteigne un niveau d'équilibre, de telle sorte qu'il ne soit pas trop élevé pour le consommateur, ni trop bas pour le producteur.

Mais cette politique commerciale est menacée. D'une part, par l'obligation d'ouverture du quota d'importation (*cf. tableau ci-dessous*). Cette ouverture du quota est allée de pair avec une forte augmentation des importations (*cf. tableau ci-après*).

Année	1995	1999	2004
Montant du quota notifié à l'OMC (en tonnes métriques)	59 730	119 460	238 940

Augmentation progressive du plafonnement des importations de riz des Philippines

Source : notification des Philippines à l'OMC, dans *Coordination Sud 2005*

Année	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1996-2000	2001-2003
% riz importé dans consommation nationale	2,82	3,65	1,51	14,9	11,6

Evolution de la part du riz importé dans la consommation nationale de riz des Philippines

Source : BAS, dans *Coordination Sud 2005*

D'autre part, car la possibilité de maintenir des restrictions quantitatives aux importations n'est que transitoire : elle doit expirer 10 ans après l'entrée en vigueur de l'AA, à savoir en juillet 2005²⁸. Ainsi, le maintien par le gouvernement philippin de restrictions quantitatives aux importations de riz est en sursis.

Après l'abandon de ce quota, le droit de douane serait porté de 50 à 100% sur un volume illimité d'importations, conformément à l'obligation de tarification à savoir la conversion des restrictions quantitatives en droit de douane.

Or, ce niveau de protection ne suffirait pas à dissuader les importations de riz. En effet, selon une étude réalisée par la Fondation pour le Développement Rural Intégré des Philippines²⁹, avec un droit de douane de 100% le prix de gros du riz importé se situerait entre 24,70 et 29,4 peso/kg selon la provenance du riz, contre 20,2 peso/kg pour le prix de gros du riz domestique. Selon l'auteur, ce différentiel de prix est trop faible pour dissuader les intermédiaires chargés de la commercialisation du riz de privilégier le riz importé, car il est plus facile d'accès (il est concentré dans un port d'arrivée, contrairement au riz local qu'il est coûteux de collecter car dispersé sur tout le territoire).

²⁸ Actuellement, le gouvernement philippin est en train de renégocier avec ses partenaires commerciaux une prolongation de la possibilité de pouvoir maintenir des restrictions quantitatives sur les importations de riz jusqu'à 2012, moyennant une ouverture supplémentaire du quota qui passerait de 238 940 t à 350 000 t.

²⁹ IGNACIO J., *Trading-off Philippine Rice*, Integrated Rural Development Foundation of the Philippines (IRDF), mars 2005.

De plus, selon les obligations de l'OMC, une fois le quota transformé en droits de douane, ce dernier doit être réduit³⁰. La renégociation en cours de l'Accord Agricole prévoit de maintenir cette tendance.

Selon l'Institut d'Etudes sur le Développement des Philippines³¹, ce sont les catégories les plus pauvres de la population philippine qui pâtiraient le plus de la libéralisation des importations de riz³² : suite à l'ouverture du marché domestique, la baisse du prix à la consommation du riz ne serait pas suffisante pour compenser les effets négatifs liés à la perte de revenus.

→ **La diminution des droits de douane : le cas du Burkina Faso**

Au Burkina Faso, le désengagement de l'Etat de la filière riz suite au Plan d'Ajustement Structurel³³ mis en place à partir de 1991 s'est doublé d'une baisse de la protection tarifaire appliquée aux importations de riz (cf. tableau ci-dessous).

Année	Taxes
1985	DD : 6% + Péréquation équivalente à 39% prix frontière
1992	DD : 11% + Taxe Conjoncturelle sur les Importations (TCI)
1996	DD : 10 et 12 %. Abandon de la TCI
2000	DD : 5% et 10% ³⁴

Evolution de la fiscalité sur l'importation du riz (DD = Droit de Douane)

Source : interprofession du riz du Burkina Faso

Cette baisse des droits de douane s'est traduite par une forte augmentation des importations de riz au Burkina Faso ces vingt dernières années, avec une tendance encore plus marquée à partir du milieu des années 1990.

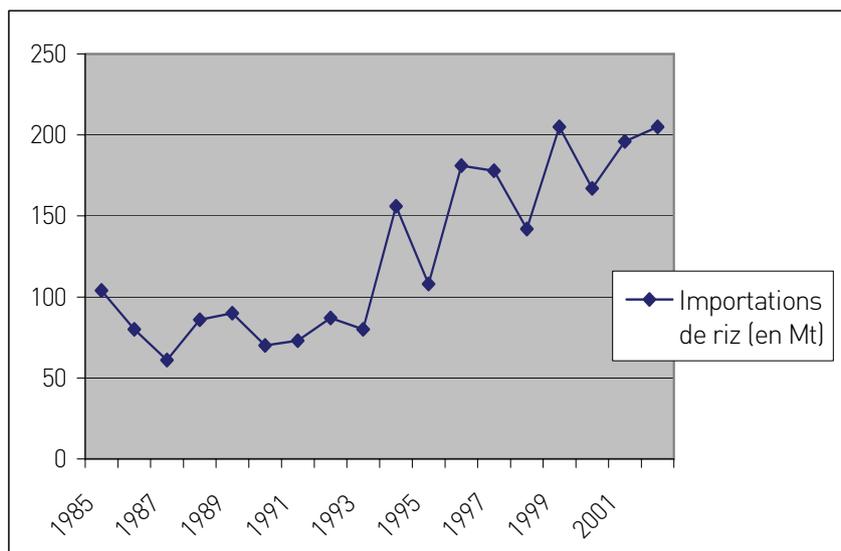
³⁰ Pour les PED comme les Philippines, l'obligation de réduction en vigueur actuellement est de 10% sur 10 ans. La renégociation de l'AA devrait prolonger cette tendance, puisque des réductions substantielles pour tous les produits sont prévues (cf. Accord cadre du 31 juillet 2004). Certes, la notion de produits spéciaux intervient, mais le texte de juillet parle d'engagements de réduction moindres, et non d'exonération.

³¹ A CGE Analysis, CESAR B. CORORATON, *Rice Reforms and Poverty in the Philippines*, Philippines Institute for Development Studies, Discussion Paper Series n°2004-14, June 2004, dans Coordination Sud 2005.

³² L'étude décompose la population des Philippines en huit catégories : ce sont les catégories les moins qualifiées, et ce en milieu rural comme urbain, qui pâtissent le plus de l'ouverture des marchés.

³³ Les plans d'ajustement structurel ont pour objectif de « contribuer au rétablissement des équilibres économiques et financiers des États ». Ils se résument à un ensemble de mesures variant peu d'un pays à l'autre et se caractérisent par la prépondérance accordée aux critères économiques et financiers sur les critères humains et environnementaux (réduction des dépenses de l'Etat, privatisations, promotion des exportations, etc.). Ils sont sensés favoriser le développement et, à terme, améliorer les conditions de vie des populations. Leur impact favorable n'est pourtant pas toujours tangible.

³⁴ Pour le droit de douane actuel, c'est le TEC UEMOA qui s'applique : 5% pour le riz paddy et les semences (classés dans la catégorie « produit de consommation de base ») et 10% pour tous les autres riz (classés dans la catégorie « produits de consommation intermédiaire »).



Evolution des importations de riz du Burkina, 1985 - 2002

Source : ICAC, dans Coordination Sud 2005.

Les dysfonctionnements de la filière suite à sa privatisation ainsi que l'augmentation des importations de riz expliquent en grande partie la marginalisation de la production nationale. Actuellement, 80% de la demande burkinabé de riz est satisfaite par le riz importé.

Or, contrairement à la filière riz nationale, qui représente une source d'emploi et de revenus importante pour la population rurale du pays -surtout la population rurale pauvre et les femmes, dans la mesure où les étuveuses captent plus de 50% de la valeur ajoutée de la filière nationale-, la filière du riz importé a peu d'effets de redistribution sur la population pauvre.

Les principaux bénéficiaires de l'augmentation des importations de riz sont les intermédiaires chargés de la commercialisation du riz au Burkina -importateurs, grossistes mais surtout détaillants. Selon l'Interprofession du riz du Burkina, ces derniers tirent de la distribution du riz importé un chiffre d'affaire deux fois supérieur à celui tiré du riz national.

d. Conclusion

Dans le secteur du riz, le maintien d'une concurrence déloyale et les différentiels de compétitivité énormes font que l'ouverture croissante des marchés est désastreuse pour la sécurité alimentaire et les petites paysanneries du sud.

Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire ?

« *La fin est une arme de destruction massive* » disait le président brésilien Luiz Ignacio Lula da Silva en 2004. Aujourd'hui, 842 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, dont les deux tiers sont des paysans. La faim tue 24 000 personnes chaque jour et 11 enfants chaque minute.

Face à cette situation inacceptable, de nombreuses organisations se battent pour la reconnaissance du droit à la souveraineté alimentaire, c'est-à-dire pour « *le droit des populations, des communautés et des pays à définir leur propre politique alimentaire, agricole, territoriale ainsi que de travail et de pêche, lesquelles doivent être écologiquement, socialement, économiquement et culturellement adaptées à chaque spécificité* » [extrait de la déclaration finale de la société civile lors du Sommet Mondial de l'Alimentation à Rome en 2002].

Quelques définitions...

Source : dossier pédagogique de la campagne ALIMENTTERRE 2004, disponible auprès du CFSI.

En définissant la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire, deux expressions souvent employées dans les débats sur la faim dans le monde, on comprendra ce que le droit à l'alimentation a de particulier.

Le **droit à une alimentation adéquate** est défini comme le droit de chaque homme, de chaque femme et de chaque enfant, individuellement et en communauté, d'avoir en tous temps accès à une nourriture adéquate.

- Une *nourriture adéquate* est une nourriture :
 - saine (sans substance nocive) ;
 - culturellement acceptable, c'est-à-dire qui ne soit pas interdite par la religion ou par les traditions de celui qui la consomme ;
 - en quantité et de qualité suffisantes pour permettre de satisfaire les besoins nutritionnels et diététiques de chacun.
- *Individuellement et en communauté* pour qu'il soit bien clair que chacun, qu'il vive seul ou au sein d'une famille ou d'une communauté, a droit à la nourriture qui lui convient.
- L'accès à une nourriture adéquate peut être direct ou indirect :
 - Le paysan qui produit des biens alimentaires a accès directement à de la nourriture, mais s'il ne produit pas tout ce dont lui et sa famille ont besoin, il faut qu'il puisse acheter ce qui lui manque. C'est parce que beaucoup ne le peuvent pas que beaucoup de paysans souffrent de la faim.
 - Les autres doivent pouvoir accéder indirectement à une nourriture adéquate. Ceux qui travaillent doivent avoir des revenus suffisants pour acheter la nourriture dont eux et leur famille ont besoin. Pour cela, il faut qu'ils gagnent assez d'argent d'une façon qui respecte la dignité de chacun. Pour ceux qui ne travaillent pas, parce qu'ils sont au chômage, ou trop vieux, ou handicapés, il faut qu'ils puissent avoir des allocations ou une pension ou qu'il y ait des lieux où des repas sont distribués.

Le droit à une nourriture adéquate, comme tout autre droit de l'Homme, impose quatre types d'obligations aux Etats qui l'ont ratifié : les obligations de respecter, de protéger, de faciliter et de remplir afin que toute personne ait accès à une alimentation adéquate et que nul ne souffre de la faim.

- *Respecter* : les Etats qui ont ratifié le Pacte de 1966 (pacte international adopté par l'ONU relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) s'interdisent de prendre des mesures qui priveraient un individu de l'accès à une nourriture adéquate dont il jouit déjà.
- *Protéger* : l'obligation de protéger implique que l'Etat prenne des mesures pour assurer que des entreprises ou des personnes individuelles n'empêchent pas d'autres personnes d'avoir accès à une nourriture adéquate.

- *Faciliter* : les Etats doivent mener des politiques économiques, en particulier agricoles et commerciales, qui permettent à tous ceux qui travaillent d'assurer leur subsistance et celle de leur famille. Ils doivent mener des politiques sociales qui assurent aux chômeurs et aux retraités la possibilité de se nourrir, eux et leur famille.
- *Remplir* : si une personne ou un groupe de personnes se trouve dans l'incapacité de se nourrir, l'Etat a l'obligation de faire en sorte qu'elle ou il soit nourri.

Les Etats ont également l'obligation de respecter et de protéger le droit à l'alimentation de personnes ou de groupes vivant dans d'autres pays qui pourrait être affecté par des actions de ces Etats ou de ressortissants de ces Etats.

La **sécurité alimentaire** a été définie par le Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996. « *On peut parler de sécurité alimentaire lorsque toute personne a, à tout moment, accès physiquement et sur le plan économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive qui réponde à ses besoins alimentaires et à des préférences alimentaires pour mener une vie active et saine.* » La sécurité alimentaire, comme le droit à une alimentation adéquate, met l'accent sur l'accès économique des personnes soit à des revenus permettant d'acheter la nourriture adéquate, soit aux moyens permettant de la produire (terre, eau, semences, etc.). Mais le droit à une alimentation adéquate apporte un plus, car il explicite les responsabilités de tous ceux qui ont un devoir dans la réalisation de ce dernier. Cela donne aux individus et aux groupes le droit de revendiquer que chaque Etat assume ses obligations (respecter, protéger, faciliter, remplir).

Le concept de **souveraineté alimentaire** fut lancé dès le début des années 1990 par des organisations paysannes du mouvement mondial *Via Campesina* qui revendiquaient le droit de produire de la nourriture pour leur marché local. De façon plus générale, la souveraineté alimentaire revendique le droit pour les pays de définir leurs politiques alimentaires (production, distribution, consommation) sans ingérence extérieure, qu'elle soit économique ou politique. Le droit à une alimentation adéquate met en évidence les marges de manœuvre minimum dont doit disposer chaque Etat sur le plan politique et économique pour remplir ses obligations.

Ainsi, pour *Via Campesina* les grands principes de la souveraineté alimentaire sont :

- La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysans et des sans-terres à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM (organismes génétiquement modifiés) pour le libre accès aux semences, et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.
- Le droit des paysans à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et qui et comment le produit.
- Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.
- Des prix agricoles liés aux coûts de production : c'est possible à condition que les Etats ou Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.
- La participation des populations aux choix de politique agricole.
- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale

Source : site internet du CFSI, consulté en octobre 2006.

En France, le CFSI (www.cfsi.asso.fr) défend le droit à la souveraineté alimentaire, à travers notamment la campagne ALIMENTERRE :

« ONG de développement, le CFSI s'est donné pour priorité de lutter durablement contre la faim, la pauvreté et les inégalités, avec 4 principes d'action :

- agir dans la durée en Afrique, en Amérique latine et en Asie ;
- par des programmes et projets de développement ;
- en réponse à des initiatives d'organisations locales ;
- pour améliorer la situation des populations pauvres.

Complétant son engagement international par une action en France et en Europe, le CFSI :

- informe l'opinion publique sur la persistance de la faim et les causes de la pauvreté ;
- et fait entendre la voix des plus faibles auprès des institutions publiques.

[Pour empêcher la sous-alimentation et le dénuement de continuer à sévir dans les pays les plus pauvres de notre planète,] le CFSI respecte quatre principes :

- agir sur les causes plutôt que sur les conséquences ;
- agir ensemble plutôt que chacun de son côté ;
- agir dans la durée plutôt que ponctuellement ;
- agir avec des partenaires locaux plutôt qu'à leur place.

Trois secteurs d'intervention prioritaires :

- soutenir l'agriculture familiale comme rempart contre la sous-alimentation ;
- développer l'économie sociale et solidaire comme rempart contre la pauvreté ;
- aider les organisations locales à participer pleinement au développement.

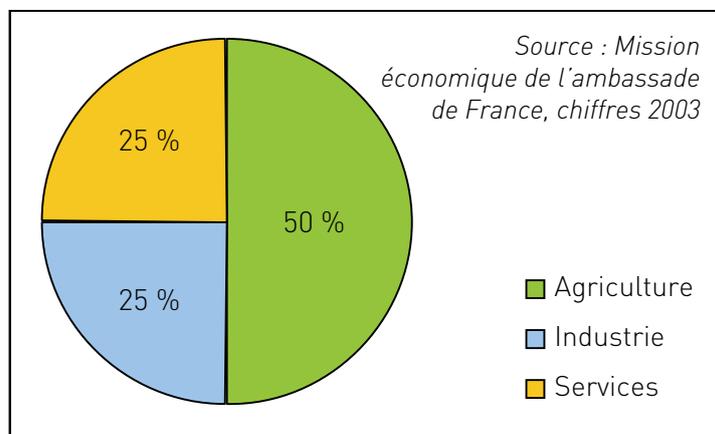
Trois missions cohérentes et complémentaires :

- apporter un soutien financier et technique à des programmes et projets concrets de développement sur le terrain ;
- faire connaître les attentes des populations pauvres et de leurs organisations et relayer leurs revendications auprès des institutions internationales ;
- informer et sensibiliser le public français sur les questions de solidarité internationale, par y compris les plus jeunes par des actions en milieu scolaire. »

IV. LE RIZ DU LAOS

1. Panorama de l'agriculture lao

L'agriculture est le premier secteur économique du pays. Elle concerne 80% de la population, et représente 50% du PIB, le reste étant partagé entre l'industrie (textile, bois) et les services.



Composition du PIB de la RDP Lao

Même si le pays se tourne de plus en plus vers des cultures de rente (café, arachides, hévéa, coton, tabac), il s'agit principalement d'une agriculture vivrière (riz, maïs, féculés), dominée par des exploitations de petites tailles. En effet, « les paysans ne disposent généralement que d'outils manuels (houes, sabres d'abattis, petites faucilles...) ou attelés (charrues, herses et charrettes). Ces équipements rudimentaires limitent la surface moyenne des exploitations agricoles (1,62 ha/famille). »³⁵

De manière plus générale, le pays exporte peu, et a une balance commerciale fortement déficitaire. Les principaux produits d'exportation sont le textile (26% des exportations), le bois (23%) et l'électricité (23%). Le premier produit agricole exporté est le café vert (4,5% des exportations), suivi du maïs.

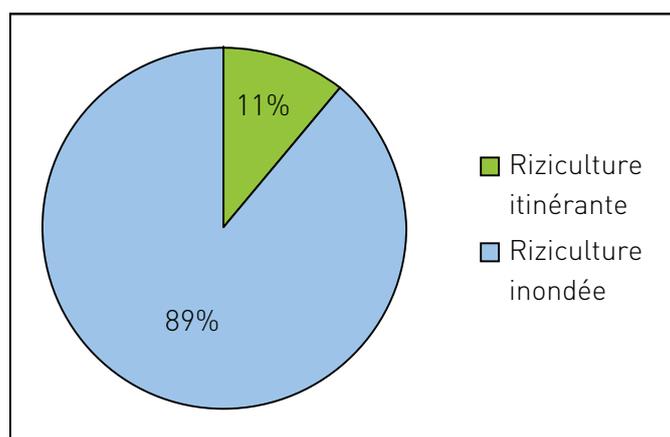
La balance des paiements s'équilibre par les flux d'aide au développement, les investissements étrangers, les transferts privés provenant de la diaspora lao et le commerce illicite³⁶.

880 000 ha de terres sont cultivés au Laos, soit 4% de la surface totale du pays. La culture du riz couvre 80% de ces terres arables, soit 720 000 ha³⁷, l'essentiel étant cultivé dans les rizières inondées des plaines et des bas-fonds, et le reste en culture itinérante sur défriche brûlis (cf. partie IV.3.a).

³⁵ Marc DUFUMIER dans CCL, 2005.

³⁶ François DOLIGEZ dans CCL, 2005.

³⁷ Source : FAO, 2000.



Répartition des 2 types de riziculture au Laos

Source : SIDI, 2001

Le Laos est le deuxième pays, après l'Inde, pour le nombre de variétés de riz cultivées. Parmi ces différentes variétés, les riz gluants, beaucoup plus riches en amidon et beaucoup plus nourrissants, représentent 85% de la production totale, l'essentiel étant destiné à l'autoconsommation. Le Laos est ainsi le plus grand producteur et consommateur de riz gluant par habitant³⁸.

2. Place de la riziculture lao dans le monde

	Laos	Asie	Monde
En tonnes	2 700 000	549 461 000	608 496 000
En pourcentages	0,4	90,3	100

Production de riz

Source : www.irri.org, données 2004

Le Laos ne représente qu'une très faible part de la production mondiale de riz. Alors que l'Asie représente globalement 90,3% de la production totale, le Laos ne représente en effet que 0,4% de cette production.

Ceci s'explique par la combinaison de 2 éléments : une faible surface cultivée et des rendements peu élevés.

La surface cultivée est ainsi relativement faible : 880 000 ha, soit 3% de la surface totale du pays, sont cultivés en riz. Plusieurs choses peuvent expliquer cela, parmi lesquelles une faible densité de population et des exploitations agricoles de petites tailles. Il s'agit pourtant de la première production agricole (80%) du pays.

	Laos	Asie	Monde
En hectares	880 000	134 544 000	153 257 000
En pourcentages	0,6	87,8	100

Surface de production du riz

Source : www.irri.org, données 2004

³⁸ Source : FAO, 2000.

Les rendements sont, eux aussi, relativement faibles comparativement à ceux que l'on trouve ailleurs (cf. *tableau ci-dessous*). Là encore, plusieurs raisons à cela, parmi lesquels : les modes de culture, très peu mécanisés et faisant appel à peu d'intrants, mais surtout le fait que le riz gluant, dont les rendements sont généralement inférieurs aux variétés de riz parfumés, représente 85% de la production totale.

	Laos	Asie	Monde
En tonnes par hectare	3,29	4,08	3,97

Rendements de la riziculture

Source : *www.irri.org, données 2004*

La production de riz au Laos est donc relativement faible, et ne permet pas de couvrir complètement les besoins de la population. Le Laos importe du riz chaque année, principalement de Thaïlande.

	Laos	Asie	Monde
En tonnes	23 600	11 651 100	25 310 700
En pourcentages	0,09	46,0	100

Importations de riz

Source : *www.irri.org, données 2003*

Le Laos exporte très peu de produits agricoles, le premier étant le café vert (4,5% des exportations – cf. *plus haut*). La vente de riz à l'étranger est marginale, bien que quelques cas exceptionnels puissent se produire, généralement vers la Thaïlande ou le Vietnam.

	Laos	Asie	Monde
En tonnes	~	20 377 900	27 537 200
En pourcentages	~	74,0	100

Exportations de riz

Source : *www.irri.org, données 2003*

3. La filière riz au Laos

Au Laos, l'agriculture est principalement tournée vers l'autoconsommation et ne génère que peu de revenus. L'essentiel du riz cultivé est consommé par la famille³⁹, et le surplus (qui représente en général une faible part de la récolte) est vendu soit sur le marché local (principal débouché encore aujourd'hui) soit à des commerçants qui viennent chercher le paddy au village.

Mais cette situation est en train d'évoluer avec l'ouverture progressive de l'économie du pays et l'augmentation de la densité de population. Il y a quelques années, les terres cultivées suffisaient à produire suffisamment de riz pour nourrir toute la famille. S'y ajoutait une importante activité de chasse, de pêche et de cueillette. Mais tout cela est de moins en moins vrai. L'interdiction de la chasse d'un gibier qui se fait de plus en plus rare, la réduction des populations piscicoles dans les

³⁹ Le régime alimentaire type au Laos est composé de riz (gluant en général), accompagné de légumes et d'un aliment d'origine animal (poisson, plus rarement viande, œuf ou insectes). Les produits de la chasse et de la cueillette occupent une place importante dans le régime (CCL, 2005). Une famille lao composée de 2 adultes et 4 enfants consomme ainsi en moyenne 2 tonnes de riz par an.

rivières, les règles de protection de l'environnement qui réduisent les zones potentiellement cultivables... obligent de plus en plus de paysans à se lancer dans une agriculture qui leur permette de dégager un revenu suffisant pour couvrir leurs besoins essentiels (nourriture, santé, habillement, logement, éducation). La question de la vente du riz, sur le marché local ou à l'exportation, est donc de plus en plus d'actualité.

Aujourd'hui, le Laos n'exporte pratiquement pas de riz. La très grande majorité de la production est consommée localement. La filière d'exportation du riz n'existe donc pas réellement.

Il y a de nombreux acteurs tout au long de la filière riz : producteurs, importateurs, grossistes, détaillants, transformateurs, transporteurs, etc. Ceux-ci sont plus ou moins organisés, et n'ont pas tous le même poids dans cette filière. Les producteurs et consommateurs étant généralement considérés comme les maillons les moins importants de cette chaîne.

Les commerçants locaux spéculent sur le riz qu'ils achètent, localement ou à l'import. Ce riz est stocké quand les prix sont bas, c'est-à-dire quand l'offre sur le marché est importante (dans les semaines qui suivent la récolte), puis revendu quand les prix remontent. Les producteurs n'ont en effet généralement pas les moyens de stocker eux-mêmes leur production, faute d'infrastructures adéquates. Ils ont également très souvent besoin de liquidité rapidement pour acheter les biens essentiels à la vie de leur famille et pour payer les différents coûts occasionnés par la saison de culture écoulée (principalement sous forme de remboursement d'emprunts). Le pouvoir du commerçant est d'autant plus important que celui-ci joue très souvent le rôle de prêteur. Il accorde des crédits aux paysans, à des taux usuriers, qui sont remboursés le plus souvent en nature par des sacs de paddy. Le producteur n'a donc souvent pas le choix de vendre ou non son riz. Il a besoin d'argent à un moment donné et vend son riz au prix qui lui est « proposé » par l'acheteur.

a. La culture du riz⁴⁰

Le riz est une céréale qui a besoin d'eau. La gestion de cette eau permet de différencier plusieurs types de riziculture, parmi lesquels :

- La riziculture irriguée se fait dans des rizières et demande un certain nombre d'aménagements : diguettes, canaux, drains, etc. La plante pousse alors les pieds dans l'eau. La culture peut se faire sur les mêmes parcelles pendant plusieurs années, l'eau d'irrigation apportant des alluvions qui renouvellent la fertilité du sol.
- La riziculture pluviale ne nécessite pas d'aménagements importants, l'eau étant apportée par la pluie. Généralement, le riz n'est cultivé sur la même parcelle qu'une ou deux années de suite pour être ensuite remplacé par une jachère pendant plusieurs années (système de défriche brûlis), ou par une autre plante cultivée (système avec rotation de cultures).

⁴⁰ Nous parlons ici de la culture du riz dans la région de Kasi. D'autres méthodes existent, mais nous ne détaillerons pas ici l'ensemble de ces pratiques.

Qu'est-ce que l'agriculture sur défriche brûlis ?

L'agriculture sur défriche brûlis est un mode de culture itinérant pratiqué dans les milieux boisés, dont le principe est le suivant :

- Une parcelle de forêt est déboisée par abattis.
- Le feu est ensuite mis à la parcelle pour brûler les troncs, branches, etc. Les cendres viendront enrichir rapidement le sol en éléments minéraux.
- La parcelle est alors cultivée durant une année.
- Elle est ensuite laissée en jachère pendant plusieurs années, pour permettre à la forêt de repousser et de restaurer la fertilité du sol. Elle peut ensuite être à nouveau cultivée. On estime généralement qu'une jachère de 15 à 20 ans permet de retrouver un niveau de fertilité suffisant, ce qui nécessite une grande quantité de terres disponibles (16 à 21 parcelles différentes !)...

Ce mode de culture est donc très bien adapté à des régions à faible densité de population, où de grandes quantités de terre sont disponibles. Elle présente alors plusieurs intérêts : fertilité du sol importante, peu de mauvaises herbes, etc.

Il ne peut par contre pas être mis en place de manière durable si le paysan ne possède pas suffisamment de parcelles. La fertilité du sol diminue à chaque retour sur la parcelle, les mauvaises herbes se font de plus en plus pressantes, etc.

Dans la plaine de Kasi, les paysans qui travaillent avec Lao Farmers Products pratiquent principalement de l'agriculture inondée. Contrairement à leurs voisins thaïs ou vietnamiens, les paysans n'y pratiquent qu'un seul cycle de culture de riz par an, en saison des pluies. Le cycle débute au mois de mai-juin pour se terminer en novembre.

La première chose à faire est de préparer la rizière :

- Construction ou réparation des diguettes pour permettre à l'eau de s'emmagasiner dans la parcelle et d'y rester autant que nécessaire.
- Labourage profond : le sol est retourné à la charrue (traction attelée - buffle - ou, plus fréquemment aujourd'hui, motorisée) pour couper les racines des herbes qui ont poussé dessus pendant la saison sèche, et les mettre à l'air, où elles sèchent. Cette opération permet également d'ameublir le sol et de l'oxygéner.
- Hersage, 2 à 3 semaines plus tard, pour mettre les mottes de terre en pièce et aplanir le sol au maximum. C'est important pour avoir une lame d'eau régulière sur toute la rizière.

Cette opération de travail du sol est d'abord réalisée sur une parcelle spécifique, appelée pépinière, dans laquelle sont semés, très serrés, les grains de riz. Trois semaines environ après le semis, en juin-juillet, les plants sont arrachés et repiqués en ligne, par touffes de quelques brins, dans la rizière qui aura été préparée quelques heures auparavant, et inondée. C'est ce qu'on appelle le repiquage. L'espacement entre chaque touffe doit être suffisant pour lui permettre de se développer. En effet, à la base de la tige, à l'aisselle de chaque feuille, se trouve un bourgeon qui donnera naissance à une tige secondaire. Celle-ci produira à son tour une tige de deuxième ordre et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelle le tallage. Le nombre de talles produits sera d'autant plus important que l'espace libre autour du plant sera grand.

Dans la plaine de Kasi, les paysans ont une pratique particulière concernant le repiquage. Celui-ci est en effet double : après le semis classique dans une pépinière, les jeunes plants sont repiqués en touffes dans une rizière non inondée, avec un espacement réduit. Puis, quelques semaines après, on repique ces touffes dans une rizière inondée, avec un espacement plus important. Cette

technique, qui demande beaucoup plus de travail, aurait plusieurs avantages, parmi lesquels : des rendements plus importants, et une meilleure protection contre l'un des prédateurs les plus importants du riz dans cette région, les crabes, qui sectionnent les tiges. Les plants de riz repiqués dans les rizières inondées lors du deuxième repiquage sont en effet suffisamment gros pour que les crabes ne puissent plus les sectionner.

Une fois le riz repiqué, il reste à le laisser pousser en attendant la récolte. Mais pendant cette période, il est important de veiller à maintenir une rizière propre, en désherbant régulièrement. Cette opération, longue et fastidieuse est réalisée manuellement deux fois entre juin et octobre. Elle est en partie réduite par le fait que les paysans élèvent généralement des poissons dans les rizières. En plus de servir de nourriture, les poissons sont un « désherbant naturel » : ils nettoient les rizières en se nourrissant notamment des algues et des jeunes plantes.

La récolte se fait au mois de novembre. La rizière est vidée de son eau une à deux semaines auparavant pour favoriser la maturation des grains. Le riz est récolté manuellement, à la faucille. Généralement, le repiquage et la récolte sont effectués collectivement. Les paysans se regroupent pour travailler sur une parcelle, puis passent à celle du voisin, et ainsi de suite. Cette entraide permet de réaliser le travail dans les temps.

Il est ensuite battu afin de séparer les grains de la paille. Le battage s'effectue généralement à la main, en frappant les panicules (sorte d'épis sur lesquels se trouvent les grains) sur le sol ou sur un fût. On obtient alors le *paddy* : grain de riz entouré d'une écorce siliceuse appelée balle.

C'est sous cette forme que le paysan va vendre son riz. Mais l'essentiel sera conservé pour la consommation familiale, une petite partie étant réservée pour servir de semis lors de la prochaine saison de culture. En effet, les paysans laotiens sélectionnent eux-mêmes leurs semences en choisissant les meilleurs épis directement dans la rizière, ou dans la meilleure parcelle.

Les paysans de la région de Kasi cultivent plusieurs variétés de riz qui peuvent se répartir en deux grandes catégories :

- Les riz gluants, très riches en amidon, représentent l'essentiel de la production. Ce sont ces variétés qui sont consommées localement au quotidien.
- Les riz « parfumés », tel que le riz *Mandarin*, qui sont généralement réservés aux grandes occasions (mariage, nouvel an, etc.), et dont les semences sont beaucoup plus difficiles à trouver dans la région.

b. La vente du paddy

Une fois le riz récolté et le battage effectué, les paysans vendent leurs surplus sur le marché local ou à des commerçants qui les revendront à Vientiane. Ces surplus ne sont pas très importants, mais suffisants pour intéresser un certain nombre d'acheteurs qui sillonnent les villages de la région :

- Quelques petites rizeries de Kasi, qui achètent un peu de paddy pour les consommateurs locaux. Ils vendent ensuite le riz gluant poli entre 4 500 et 5 000 KIP/kg (environ 0,4 €/kg).
- Quelques grandes rizeries de Vientiane, qui achètent le riz au moment de la récolte, le stockent et le revendent au fur et à mesure pour ravitailler les vendeurs du marché de Vientiane.
- Quelques sociétés vietnamiennes qui sont beaucoup plus « puissantes »⁴¹. Elles sillonnent le pays pour acheter du paddy, principalement en période de récolte lorsque le riz est le moins cher, du fait de son abondance, et lorsque les paysans ont besoin d'argent. Ces

⁴¹ Il faut en effet savoir que ce qu'on appelle « grande rizerie » au Laos, correspond plutôt à une « petite ou moyenne rizerie » au Vietnam ou en Thaïlande.

sociétés passent de plus en plus par des représentants locaux. Dans la région de Kasi par exemple, c'est un acheteur de Xieng Khouang (nord du Laos) qui achète pour ces sociétés.

Les tarifs pratiqués dans les différents cas sont généralement les mêmes et varient en fonction du type de riz. Certains commerçants peu scrupuleux arrivent cependant à augmenter leur marge en trompant les producteurs sur le poids du riz acheté. Des paysans de la région de Kasi expliquent ainsi que les balances de ces commerçants sont truquées et indiquent un poids inférieur au poids réel.

Les paysans ne peuvent malheureusement pas se passer de ces commerçants qui sont des intermédiaires trop souvent incontournables. Sur le marché local, les volumes vendus sont en effet très faibles, la plupart des habitants produisant eux-mêmes le riz dont ils ont besoin. Il ne peut s'agir que de la vente de petit surplus. La vente pour la capitale est donc indispensable.

Localement, le riz est vendu, par les producteurs, sous forme de paddy à des tarifs qui varient selon les variétés⁴² :

- autour de 1 200 KIP/kg - prix au producteur - pour un riz gluant (ce tarif peut varier en fonction de la variété de riz gluant), soit 0,10 €/kg ;
- 1 700 KIP/kg en moyenne pour du riz *Mandarin* (riz blanc parfumé), soit 0,14 €/kg.

c. Le décortilage

Le paddy acheté par les commerçants est transporté en camion jusqu'à Vientiane où il est décortiqué dans une rizerie. Dans cette usine, il subit plusieurs opérations, qui ont pour objectif de transformer le paddy en un grain de riz consommable :

→ Le paddy est d'abord pesé et stocké en séparant les différentes variétés. Il est en effet important de ne pas mélanger les variétés et les provenances, chacune ayant ses spécificités, notamment culinaires. Il est donc nécessaire de bien nettoyer les machines entre chaque « client ».

→ Le paddy est ensuite nettoyé grâce à un *nettoyeur rotatif* qui possède différents types de tamis, de différentes tailles, afin d'enlever toutes les impuretés (sable, riz cassé, grains immatures...). On pèse ensuite le paddy « propre » pour avoir le poids réel de paddy livré.

→ Après une période de stockage plus ou moins longue, le riz est décortiqué⁴³. Le paddy passe dans une *décortiqueuse* qui permet d'obtenir un mélange de balle (enveloppe du grain de riz, qui est jetée ou utilisée pour faire du compost), de riz cargo⁴⁴ et de paddy ayant échappé au décortilage.

NB : 100 kg de paddy permettent d'obtenir 60 kg de riz cargo (le décortilage a un rendement de 60%).

Ce mélange passe dans un séparateur de balle qui permet de séparer la balle du mélange de riz cargo et de paddy. Le paddy est à son tour séparé du riz cargo, et retourne dans la décortiqueuse.

→ Le riz cargo passe ensuite dans des *cônes à blanchir* pour donner du riz blanc poli. Il s'agit de machines à l'intérieur desquelles se trouve une pierre abrasive qui tourne à vive allure. Le riz cargo passe plusieurs fois dessus et les frottements permettent d'enlever le son de riz, fine

⁴² Les prix donnés ici ont été établis à partir d'entretiens effectués en mai 2006 dans les régions de Kasi, Naxaythong et Xieng Khuang (nord du Laos).

⁴³ Cette opération se fait au dernier moment, le paddy se conservant mieux que le riz décortiqué. On ne décortique donc le paddy qu'au moment où l'acheteur est prêt à le revendre. Cette période permet au paddy de continuer à sécher. Alors qu'il a un taux d'humidité compris entre 16% et 18% à la récolte, le décortilage doit se faire avec un paddy qui a autour de 12% d'humidité.

⁴⁴ Le riz cargo correspond au riz complet. Il s'agit du grain de riz débarrassé de la balle, mais non blanchi. On l'appelle ainsi car c'est sous cette forme qu'il était autrefois transporté dans les cargos.

enveloppe qui entoure le riz cargo. Le son est récupéré et vendu séparément pour l'alimentation du bétail.

NB : Certaines variétés de riz ne sont pas polies. Ils sont consommés sous forme de riz cargo ou riz complet. Il s'agit par exemple du riz gluant violet ou des variétés *Petit Poussin*.

→ L'opération suivante est le calibrage du riz. Les différentes opérations ont en effet tendance à casser les grains de riz, le polissage produisant le plus de casse. On sépare donc le riz entier des grosses brisures et des brisures plus fines grâce à un système de tamis. Le riz est ensuite conditionné en sacs : riz entier d'un côté, brisures de riz de l'autre.

Le riz entier est le riz de première qualité. Il peut être vendu sur le marché national ou à l'exportation. Les grosses brisures ou riz cassé, qui constituent un riz de deuxième qualité, sont vendues sur le marché national. Enfin, les brisures les plus fines sont destinées à l'alimentation du bétail.

Le propriétaire du paddy payera le coût du travail de la rizerie en laissant le son (5% du poids total) et les brisures fines (2% du poids total) au propriétaire de la rizerie. Celui-ci les revendra pour rémunérer son activité.

Les différentes opérations effectuées dans la rizerie, depuis le stockage jusqu'à la mise en sac finale, entraînent donc une perte de poids. 100 kg de paddy récoltés ne permettent pas d'obtenir 100 kg de riz décortiqué... Pour 100 kg de paddy, et en sachant que ces chiffres varient en fonction des types de riz concernés, nous obtiendrons environ :

- 47 kg de riz entier ;
- 10 kg de riz cassé ;
- 2 kg de brisures ;
- 5 kg de son ;
- 31 kg d'écorces et autres impuretés.

Les 5 kg manquants correspondent à la perte de poids par perte d'humidité au cours du stockage.

Le riz consommé par les producteurs, ou acheté par les villageois est décortiqué sur place, avec des décortiqueuses plus rustiques. On obtient les mêmes qualités de riz, les proportions de brisures étant en général plus importantes que dans le cas d'une rizerie, du fait des machines utilisées. Le décortiquage coûte environ 1 000 KIP pour 35 kg de paddy, sachant que la balle, le son et les brisures fines sont donnés au propriétaire de la décortiqueuse qui pourra soit les revendre, soit les utiliser pour nourrir ses animaux et produire son compost. Ces 35 kg de paddy permettent d'obtenir 21 kg de riz au total (60% de rendement).

d. La commercialisation du riz

→ Vente sur le marché de Vientiane

Les rizeries de Vientiane achètent donc du paddy pour le stocker et le décortiquer au fur et à mesure des demandes. Des détaillants achètent ce riz décortiqué-poli et le revendent ensuite sur le marché de Vientiane.

Voici un ordre d'idée des tarifs pratiqués :

	<i>Vente par la rizerie aux détaillants</i>	<i>Vente par les détaillants sur le marché de Vientiane</i>
<i>Riz gluant poli</i>	4 300 KIP/kg soit 0,34 €/kg	5 000 KIP/kg soit 0,4 €/kg
<i>Riz Mandarin poli</i>	4 500 KIP/kg soit 0,36 €/kg	7 500 KIP/kg soit 0,6 €/kg
<i>Brisure de riz</i>	2 200 KIP/kg soit 0,18 €/kg	2 500 KIP/kg soit 0,2 €/kg
<i>Son de riz</i>	1 500 KIP/kg soit 0,12 €/kg	1 700 KIP/kg soit 0,14 €/kg

→ **Vente du riz lao à l'exportation : impact à travers des témoignages de producteurs**

Comme cela a déjà été dit plus haut, le Laos n'exporte pratiquement pas de riz. Certains cas spécifiques peuvent cependant se présenter, comme par exemple dans le village de Ban Nanad, dans le département de Naxaythong, au nord de Vientiane.

Ce village de 900 habitants travaille depuis l'année dernière avec Lao Farmers products. Avant 2000, ils vendaient une petite partie de leur riz à des commerçants pour alimenter Vientiane. Mais les quantités restaient très faibles (2 à 3 tonnes maximum par producteur), et il ne s'agissait que de riz gluant. Les commerçants venaient de temps en temps, sans que l'on sache s'ils allaient revenir ou non d'une année sur l'autre.

A partir de 2000, un entrepreneur lao, que l'on appellera M.X, est venu pour leur proposer de cultiver du riz *Mandarin*. Cet entrepreneur avait pour projet de vendre ce riz à des thaïlandais, qui eux-mêmes devaient ensuite le revendre sur le marché japonais. Il leur a vendu des semences, ainsi que de l'engrais et des pesticides. Il a acheté le riz *Mandarin* pendant 3 ans à 2 000 KIP/kg, un prix très intéressant. Il a même fourni au village une batteuse et une pompe diesel. Puis, en 2004, il est venu prendre le paddy, comme chaque année, mais n'a pas payé les producteurs. Ceux-ci sont en procès depuis 2 ans avec cet entrepreneur qui ne leur a toujours rien payé. Le jugement a récemment donné raison aux villageois de Ban Nanad.

4. Une filière de riz équitable : le riz de Lao Farmers Products

a. Le riz de Lao Farmers Products

LFP travaille avec 446 producteurs de riz situés dans le Nord du Laos, et réunis au sein du Groupement des Communautés Paysannes du Nord du Laos (GCPNL). Ils sont répartis dans 17 villages de 3 districts différents, et appartiennent à différentes ethnies : Khmou, Hmong, Yao, Lao Loum. LFP leur achète actuellement quatre types de riz :

- du riz gluant blanc ;
- du riz gluant violet ;
- du riz blanc parfumé (variété *Mandarin*) ;
- du riz complet (variété *Petit Poussin*).

Les 159 membres des 5 villages du district de Kasi (Khmous, Hmongs, Yao, Lao Loum) produisent également du riz *Mandarin*, ainsi que du riz gluant blanc.

Les 122 membres des 7 villages du district de Xieng Khouang (Khmou, Hmongs, Lao Loum) produisent essentiellement du riz *Petit Poussin* ainsi que du riz gluant violet.

Les 169 membres des 5 villages du district de Naxaythong, des Lao Loum, produisent principalement du riz *Mandarin*.



Localisation géographique des organisations de producteurs de riz

Source carte : www.lib.utexas.edu/maps/laos.html

Ce riz est vendu conditionné sous plusieurs formes :

- La « sélection de riz du Laos », qui est un mélange de riz *Mandarin* (50%), de riz gluant blanc (30%) et de riz gluant violet (20%). Elle est vendue en boîtes de 500 g ou en sacs de 5 kg (en Belgique uniquement).
- Le « riz blanc parfumé », en sacs de 5 kg.
- Le « riz Petit Poussin », en boîtes de 500 g.

b. La filière riz équitable : du producteur au consommateur

Nous allons suivre le riz produit par les paysans de la plaine de Kasi, depuis la rizière jusqu'à la boutique Artisans du Monde.

La culture du riz est identique à ce que nous avons vu plus haut (cf. *partie IV.3.a*), et se fait de manière biologique : la fertilisation se fait par ajout de compost et le désherbage est fait manuellement. Les paysans n'utilisent pas de produits chimiques. Ce point est particulièrement important pour LFP (cf. *partie IV.4.c*) qui a embauché un ingénieur agronome, Inthiladeth, pour faire la promotion des méthodes de cultures biologiques. Il appuie les paysans dans leur travail au quotidien et organise des formations aux techniques de cultures biologiques.

Une fois le riz récolté et battu, les salariés du secteur Matières Premières de LFP viennent à Kasi pour s'occuper du remplissage des sacs dans chaque village : ils calculent le poids de paddy total, fournissent les sacs aux paysans et contactent un transporteur, indépendant, qui viendra en camion au village pour charger les sacs (jusqu'à 10 tonnes de paddy).

Les paysans sont payés immédiatement, à un prix qui diffère en fonction de la variété de riz, mais qui a été fixé à l'avance, en concertation avec les paysans :

- Le riz *Mandarin* est acheté 2 300 KIP/kg de paddy (0,18 €/kg). Ce prix est diminué d'une retenue de 100 KIP/kg qui sert à rembourser le compost ainsi que les formations dispensées aux paysans par LFP.
- Le riz gluant blanc est acheté à 1 600 KIP/kg (0,13 €/kg), avec le même système de retenue.

Depuis 2006, le riz de LFP est labellisé par FLO⁴⁵. Les prix donnés ici sont donc ceux fixés par le standard de FLO (il s'agit de prix payés au paysan). Il faut y ajouter une prime au développement de 200 KIP/kg (0,02 €/kg) qui n'est pas touchée directement par le paysan, mais par le Groupement des Communautés Paysannes du Nord du Laos (cf. *partie II.4.a*) qui l'utilisera pour mettre en œuvre des projets au bénéfice de la communauté.

Une fois le paddy chargé, le camion part de Kasi et va directement à la rizerie de Vientiane avec laquelle travaille LFP. Celle-ci stocke le paddy jusqu'au moment où LFP lui demande de le décortiquer. Cette opération fonctionne de la même manière que ce que nous avons vu plus haut (cf. *partie IV.3.c*). Pour un riz décortiqué et poli, on obtient avec 100 kg de paddy :

- 42 kg de riz de première catégorie (grains entiers), destinés au marché du commerce équitable ;
- 15 kg de riz de deuxième catégorie (grains cassés), qui seront vendus sur le marché local ;
- 3 kg de riz de troisième catégorie (brisures).

Le son, la balle et les brisures de riz sont donnés à la rizerie qui les revend de son côté. A cette première rémunération il faut ajouter un supplément de 200 KIP/kg de paddy. Celui-ci provient du fait que LFP demande à la rizerie de réduire au maximum la quantité de brisures dans le riz (ce qui explique les proportions différentes pour chaque type de riz). Ceci se fait par l'ajout de 3 tamiseurs successifs, et représente donc un travail supplémentaire par rapport aux conditions habituelles.

La rizerie transporte ensuite les sacs de riz décortiqué jusqu'aux locaux de LFP. Là, le riz subit plusieurs opérations qui permettront de respecter les critères de qualité exigés par les acheteurs européens :

⁴⁵ FLO (Fairtrade Labelling Organizations) est une organisation internationale qui regroupe les différentes initiatives nationales de labellisation (Max Havelaar, Transfair, Fair Trade...).

- tri des grains à la main pour éliminer les impuretés restantes (paddy, grains abîmés, cailloux...) ⁴⁶ ;
- séchage au four pour atteindre un taux d'humidité suffisamment bas ;
- test du taux d'humidité ;
- mise en sachets sous vide ;
- mise en boîte ;
- mise en carton.

Les boîtes de riz sont alors prêtes à être expédiées en France. Solidar'Monde, la centrale d'achat de la Fédération Artisans du Monde, prend le relais. Elle s'occupe de trouver des transporteurs pour emmener les cartons de riz de LFP (Vientiane) jusqu'à la frontière thaïlandaise où il faut changer de camion pour aller jusqu'à Bangkok. Là, le riz est chargé dans des conteneurs qui prennent la mer jusqu'au port du Havre, en France. Un camion livre ensuite Solidar'Monde à Vitry-sur-Seine, en banlieue parisienne, où le riz est stocké jusqu'à sa vente à une boutique Artisans du Monde.

c. Agriculture biologique et développement durable, deux éléments fondamentaux du projet ASDSP-Lao Farmers Products

L'objectif de l'ASDSP-LFP est d'améliorer le niveau de vie des paysans du Laos, en équilibre avec leur environnement naturel et humain. Les différentes activités mises en œuvre depuis le début du projet vont dans ce sens.

Traditionnellement, les minorités ethniques montagnardes de la région de Kasi (Khmous, Hmongs, Yao...) pratiquent une agriculture itinérante sur défriche-brûlis (*cf. encadré dans la partie IV.3.a*). Mais l'augmentation importante de la densité de population ne permet plus aujourd'hui de pratiquer ce mode de culture de manière durable. La végétation des friches n'a plus le temps de repousser suffisamment, la forêt se dégrade et les rendements obtenus ne permettent plus de nourrir la famille.

La construction de barrages en gabion a permis aux paysans de Kasi d'abandonner peu à peu la culture itinérante du riz sur brûlis en les aidant à valoriser les bas fonds pour la culture du riz en rizières inondées. Les rendements y sont supérieurs, et la culture nécessite des surfaces beaucoup moins importantes puisque la même parcelle peut être réutilisée chaque année.

Les barrages en gabion ont permis l'augmentation des rendements en régularisant l'approvisionnement en eau pendant la saison de culture, et en permettant le drainage des alluvions qui se déposent ainsi dans les rizières.

Mais pour l'ASDSP, cet apport d'engrais naturel ne suffit plus. Il faut aller plus loin en ajoutant de l'engrais organique de qualité qui permettra d'augmenter les rendements et d'améliorer la structure des sols. En effet, les familles s'agrandissant, elles ont besoin de toujours plus de riz. Une augmentation du rendement sur chaque parcelle doit permettre de réduire les besoins en nouvelles terres cultivables, qui ne peuvent se faire que par l'élargissement des parcelles au détriment des forêts environnantes.

C'est pour cette raison que l'ASDSP a créé, en 2005, un département de soutien à l'agriculture biologique au sein de LFP. Il a pour but d'organiser des formations pour les paysans sur la fabrication de compost comme engrais organique, la plantation de légumineuses en alternance avec le riz (apport d'azote et d'humus), la lutte biologique contre les insectes, etc.

Il s'occupe également de la distribution aux paysans du compost fabriqué à partir des déchets organiques de l'atelier de production de jus et de confitures de LFP à Kasi, ainsi que d'un

⁴⁶ La rizerie ne peut pas enlever complètement les impuretés. Il reste toujours quelques grains de paddy, de brisures d'écorce et quelques grains de riz sauvages. Il est donc nécessaire de les enlever manuellement.

activateur (liquide riche en micro-organismes qui accélère la décomposition des matières organiques) qui leur permet de produire leur propre compost.

Les premières expérimentations ont montré des augmentations de rendements allant de 20 à 30%.

Ainsi, tous ces efforts permettent aujourd'hui aux paysans de Kasi de vendre un riz produit de manière biologique à LFP.

En plus de l'enjeu environnemental, ce travail de LFP, en faveur d'une production de qualité, respectueuse de l'environnement et des hommes, a également un intérêt économique. En effet, de ce point de vue, le riz produit au Laos n'est pas compétitif. Ses voisins thaïlandais et vietnamiens arrivent sur les marchés internationaux à des prix beaucoup plus bas. Pour Sisaliao Svengsuksa, président de Lao Farmers Products, la seule solution pour le riz lao est de jouer sur sa diversité et ses spécificités.

Le Laos est en effet le second pays après l'Inde pour la diversité des variétés de riz. Nombre d'entre elles ont un réel intérêt par leur qualité nutritive, leur parfum ou leur aspect. La valorisation de ces variétés, outre la préservation de la biodiversité, pourrait permettre d'accéder à des marchés que les autres pays producteurs de riz ne touchent pas encore, et en particulier certains marchés de qualité. La promotion de ces variétés traditionnelles et la qualité des produits obtenus, notamment par des modes de culture biologique, sont donc un enjeu qui concerne l'ensemble des paysans laos.

C'est pour cette raison que LFP a mis en avant la variété de riz *Petit Poussin* et le riz gluant violet. La vente de ces produits, qui seront bientôt labellisés Agriculture Biologique, participe à leur maintien dans le paysage agricole lao. L'enjeu environnemental et l'enjeu économique sont donc ici totalement liés.

Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

Source : site de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (www.agriculturebio.org/fnab/)

L'agriculture biologique est née en Europe dans les années 1920, sous l'influence de divers courants philosophiques et agronomiques qui avaient pour but de :

- permettre aux sols de conserver leur fertilité naturelle ;
- privilégier l'autonomie des exploitations agricoles ;
- établir des relations directes avec les consommateurs ;
- fournir des produits de qualité ;
- respecter l'environnement ;

L'agriculture biologique s'est développée en France à partir des années 1950 sous l'impulsion de producteurs qui se sont organisés afin de promouvoir un mode alternatif de production agricole qui repose sur des principes éthiques : écologiques, sociaux et économiques.

Objectifs écologiques

D'après la Charte éthique de l'agriculture biologique

1. Tendre vers une agriculture globale (productions végétales et animales – gestion du paysage) permettant un bilan équilibré des éléments exportés et des éléments importés, en évitant le gaspillage grâce à un bon recyclage des résidus végétaux et des déjections animales. Respecter la spécificité des terroirs, des régions en favorisant l'expression des potentialités naturelles et humaines.

2. Préserver, renouveler et accroître l'humus pour lutter contre la destruction des sols, leur érosion et leur lessivage par la diversité des cultures, des élevages et la plantation de haies pour les générations futures.

3. Favoriser une agriculture qui produise plus d'énergie qu'elle n'en consomme, et lui redonner son rôle de captatrice d'énergie solaire, en évitant ainsi le gaspillage des énergies fossiles non renouvelables.

4. Développer une agriculture qui ne pollue pas la biosphère, directement ou indirectement.

5. Utiliser les variétés végétales ou les races animales les plus adaptées au complexe « climat – sol – saisons ».

6. Dans les productions animales, il sera nécessaire de prendre en compte non seulement les besoins physiologiques, mais aussi les contraintes éthologiques.

7. En règle générale, la prévention sera la règle prioritaire, la maladie n'étant considérée que comme le signal d'une situation de déséquilibre : l'objectif étant avant tout de comprendre ces signes pour mieux en éviter l'apparition. Utiliser exclusivement les ressources biologiques (fonctionnement des êtres vivants) et écologiques (interactions des êtres vivants avec leur milieu) pour résoudre les problèmes de parasitisme.

8. Respecter la complexité des équilibres naturels sans rationalisation excessive, notamment chaînes trophiques, circulation de la matière dans les écosystèmes, grands cycles biogéochimiques.

9. Fournir à l'homme et à l'animal des produits et des aliments sains, de composition nutritionnelle équilibrée et sans résidus toxiques ou malsains dus aux conditions de culture ou d'élevage, de cueillette et de transformation.

10. Intégrer harmonieusement les sites de production dans l'environnement, par exemple, par la sauvegarde de zones sauvages nécessaire à l'équilibre des écosystèmes.

11. Préserver et reconstituer des paysages harmonieux et adaptés à la diversité des situations géographiques et climatiques des cultures et des élevages.

12. Être ouvert et encourager les nouvelles démarches évolutives, développer recherche et expérimentation.

13. Favoriser une démarche écologique à tous les échelons de la filière : mode de transformation qui économise l'énergie, emballage biodégradable et non gaspilleur d'énergie à la fabrication, à l'utilisation et à la distribution, distribution limitant les transports.

Objectifs sociaux et humanistes

D'après la Charte éthique de l'agriculture biologique

1. Solidarité avec tous les membres de la filière dans toutes les régions françaises et européennes.
2. Solidarité internationale de l'agrobiologie par la pratique d'une agriculture qui ne participe pas au pillage des pays pauvres.
3. Rapprocher le producteur du consommateur par l'information sur les conditions de production et de transformation et par la transparence dans les garanties.
4. En règle générale, respect de l'équité entre tous les acteurs du marché (producteurs, transformateurs, distributeurs, fournisseurs, consommateurs).
5. La compétition doit céder le pas à la coopération.
6. L'Agriculture Biologique ne doit pas avoir pour seul objectif la rentabilité des structures de la filière, elle doit être un moyen de lutter contre la désertification des campagnes en permettant un maintien des paysans à la terre et en créant des emplois.
7. Favoriser des recherches au niveau juridique, fiscal et associatif pour alléger les charges des paysans (coût du foncier, charges sociales, intérêts des emprunts, etc.).

Objectifs économiques

D'après la Charte éthique de l'agriculture biologique

1. Encourager les entreprises à échelle humaine, capables de dégager des revenus décents pour les agents économiques.
2. Organiser le marché et pratiquer à tous les échelons de la filière des prix équitables et résultant d'une concertation.
3. Développer la filière par l'accueil de nouveaux acteurs, et/ou par des conversions progressives et réalistes.
4. Favoriser le partenariat local, régional, national et international.
5. Privilégier la distribution de proximité.

Un cadre réglementaire fort

Les règles de production biologiques sont consignées dans des cahiers des charges établis par les professionnels et homologués par l'État français et/ou par l'Union Européenne. Le respect de ces règles est vérifié par des organismes certificateurs indépendants qui contrôlent chaque unité de production et de transformation de produits biologiques. Ce contrôle, payé par l'opérateur, est effectué au minimum une fois par an et autant que nécessaire en rapport avec la complexité du processus de fabrication, tant pour la production que pour la transformation ; il aboutit à la certification des produits. Il est pour le consommateur la garantie que les produits qu'il achète auront été élaborés en respectant des cahiers des charges rigoureux.

Qu'est-ce que le développement durable ?

Pour la Fédération Artisans du Monde, « le **développement** est entendu comme la maîtrise par les peuples et les sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques » (*Statuts de la Fédération Artisans du Monde, mai 1999*).

La Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Bruntland, 1987), définit le **développement durable** comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». On considère généralement que, pour être durable, le développement doit être économiquement efficace, écologiquement soutenable, socialement équitable, démocratiquement fondé, géopolitiquement acceptable, culturellement diversifié. C'est pour cette raison que sont souvent mentionnés les 3, 4 ou 5 piliers du développement durable : économique, environnemental, social, politique, culturel.

Dans son intervention à l'Université d'été du CRID en 2002, Laurent Levard, délégué général de la Fédération Artisans du Monde, définit ainsi le concept de développement durable :

« [...] Je retiendrai trois composantes fondamentales du développement durable :

- d'abord une augmentation des niveaux de production de biens et de services et un accroissement des capacités de production : capacités matérielles, mais également humaines, ce qui renvoie à la question de la formation, et aussi aux capacités productives des écosystèmes [...] ;
- ensuite, l'existence d'une répartition des ressources productives au sein de la société et d'une structure de distribution des revenus (y compris les redistributions opérées par le biais de l'impôt, des cotisations sociales et des dépenses sociales et de caractère collectif) telles que l'accroissement des niveaux de production permette une amélioration des conditions d'existence de l'ensemble de la population, ou du moins de sa grande majorité, et sans discrimination particulière vis-à-vis de secteurs sociaux, de certaines ethnies, des femmes, des enfants ou d'autres catégories sociales. Cette amélioration des conditions d'existence doit être comprise dans un sens large. Elle inclut en particulier l'amélioration des conditions sanitaires et l'accès à l'éducation ;
- enfin, ce développement doit se faire au moyen de processus de production et de modes de consommation qui ne dégradent pas l'environnement et, en particulier, qui ne dégradent pas, et même tendent à améliorer, le potentiel productif des écosystèmes cultivés. En effet, pour les pays du Sud, la dégradation de l'environnement est autant, voire plus, un problème de dégradation de ce potentiel productif (dégradation des sols, désertification, développement des parasites des cultures) que de pollutions diverses.

Soit dit en passant, la préoccupation de la durabilité et de l'inclusion de la dimension sociale n'est pas nouvelle : c'est précisément pour intégrer ces dimensions que depuis des décennies le terme développement est utilisé, en opposition à un simple processus de croissance économique. En d'autres termes, le développement ne peut être que durable, sinon il s'agit d'une simple croissance économique. Cependant, l'utilisation de l'adjectif durable présente l'intérêt de mettre l'accent sur certaines caractéristiques qui font qu'un processus de développement soit véritablement durable. Et ceci d'autant plus que ces dimensions n'ont pas toujours été véritablement prises en compte, même de la part de ceux qui parlaient de développement ».

d. L'impact du commerce équitable : témoignages de paysans et d'ouvriers

→ Sur les producteurs

La relation entre Lao Farmers Products et les paysans de la région de Kasi est basée sur une longue histoire de partenariat. Un lien de confiance important s'est établi, lien renforcé par le fait que LFP et le commerce équitable apportent beaucoup aux producteurs. Deux éléments semblent particulièrement importants :

- **Le prix :** le prix payé au producteur pour son paddy est beaucoup plus intéressant que ce que l'on peut trouver localement.

	Commerce équitable	Marché local
Riz gluant (paddy)	1 600 KIP/kg - 0,13 €/kg	1 200 KIP/kg - 0,10 €/kg
Riz mandarin (paddy)	2 300 KIP/kg - 0,18 €/kg	1 700 KIP/kg - 0,14 €/kg

En plus de cela, LFP utilise une balance juste et ne trompe pas le paysan sur la quantité de paddy achetée. Enfin, la quantité de riz achetée est planifiée à l'avance. Le producteur sait qu'il pourra vendre au moins une quantité x de paddy l'année prochaine.

- **L'appui à la production :** il est difficile de dissocier l'activité de commerce équitable des projets d'appui à la production. LFP propose des formations techniques, principalement autour de la question de l'agriculture biologique, et vend du compost à un tarif très bas. Ce compost permet d'augmenter les rendements tout en permettant aux producteurs de cultiver leurs parcelles dans le respect de leur santé et de l'environnement. S'ajoute à cet appui actuel tout ce que le projet ASDSP a fait par le passé : construction de barrages en gabion, mise en place de la caisse de micro-crédit, etc.

Les utilisations des surplus de revenus permis par le commerce équitable sont diverses :

- scolarisation des enfants au-delà du minimum obligatoire ;
- construction d'une maison en dur ;
- plantation d'arbres fruitiers ;
- achat d'animaux (buffles, vaches), ce qui correspond en réalité à une épargne, communément appelée « épargne sur pattes ».

Mais pour la plupart des paysans, ce surplus est avant tout un moyen d'améliorer le quotidien en achetant de la viande, des vêtements, etc. Et surtout, une manière d'envisager l'avenir avec beaucoup plus de confiance.

Depuis cette année, la labellisation par FLO du riz commercialisé par Lao Farmers Products a permis d'augmenter les prix payés aux producteurs. Avant cela, la politique de LFP était de payer 10 à 20% au-dessus du prix du marché, et d'appuyer les communautés dans la réalisation de certains projets en y réinvestissant une partie de leurs bénéfices. Le standard de FLO est actuellement à 35% au-dessus du prix du marché. Ce surplus, très intéressant pour les producteurs, pourrait également avoir des conséquences inattendues. Ainsi, depuis cette année, certains producteurs de la région de Kasi possédant de petites parcelles (0,5 ha au maximum), se sont mis à cultiver du riz *Mandarin* pour LFP, au détriment du riz gluant qu'ils cultivaient traditionnellement pour la consommation du foyer. Les revenus dégagés leur permettent d'acheter une quantité de riz gluant supérieure à celle qu'ils auraient produits.

Ces premiers cas sont peut-être le signe d'une transformation de l'agriculture dans la plaine de Kasi. Comme parfois, les prix rémunérateurs offerts par le commerce équitable incitent les paysans à passer d'une agriculture vivrière, tournée vers l'autoconsommation, à une agriculture tournée vers la commercialisation de la production et permettant de dégager des revenus monétaires. Mais qu'arriverait-il si tous les producteurs de la vallée décidaient d'adopter la même

stratégie ? Le fait de miser massivement sur des cultures commerciales au détriment des cultures vivrières a trop souvent montré ses limites. En période de bas prix, les revenus permis par les cultures commerciales ne permettent pas toujours de couvrir les besoins de base du foyer. Certes, le riz ne peut pas être comparé au café, au thé ou au coton, puisqu'il s'agit avant tout de la céréale de base du régime alimentaire lao, mais la question ne peut être éludée.

→ **Sur les ouvriers**

Lao Farmers Products apporte également du travail à un grand nombre de personnes.

L'atelier de LFP à Kasi embauche, de manière saisonnière 40 à 45 personnes. L'atelier principal, à Vientiane, fournit du travail à 55 salariés de manière permanente, et embauche 70 à 100 salariés saisonniers, 2 mois par an environ.

Les conditions de travail et les salaires y sont particulièrement intéressants :

- Le salaire moyen est de 700 000 KIP/mois⁴⁷ (56 €). S'y ajoute une prime annuelle sur les bénéfices de l'entreprise. En 2005, cette prime était de 1 000 000 KIP par personne (80 €), chacun touchant le même montant.
- LFP prend en charge les déjeuners des salariés ainsi qu'une partie de la cotisation pour l'assurance maladie. Les habits de travail sont également achetés par LFP.
- Côté horaires de travail, les employés travaillent 6 jours sur 7, 8 heures par jour. Ils ont 2 semaines de congés par an.
- Enfin, il y a une organisation syndicale dans l'entreprise.

e. Retour sur la labellisation FLO et ses enjeux pour Lao Farmers products

En 2005, sous l'influence de Sengdao, LFP et BaPro se sont lancés dans un processus de labellisation par FLO (Fairtrade Labelling Organizations). Le thé de BaPro et le riz de LFP sont concernés dans un premier temps, mais d'autres produits pourraient suivre.

Deux choses semblent être à l'origine de cette décision :

→ La première raison est sans conteste la recherche de nouveaux débouchés. Jusqu'en 2006, LFP et BaPro n'exportaient pratiquement que vers Solidar'Monde, une partie des produits étant ensuite distribuée par Claro, en Suisse, et Oxfam-Wereldwinkels, en Belgique. Partenaire historique depuis la création des deux entreprises, Solidar'Monde n'avait pas d'exigence de labellisation, la garantie de respect des critères du commerce équitable étant alors basée sur une connaissance fine des organisations, des visites régulières de part et d'autre, et une relation de confiance établie sur la durée. Mais la recherche de nouveaux débouchés a changée la donne. Pour travailler avec d'autres entreprises du Nord (en particulier Ethiquable) et vendre plus de produits, LFP et BaPro ont fait le choix de demander la labellisation par FLO.

C'est également dans cette optique que LFP et BaPro réfléchissent aujourd'hui à la labellisation Bio. LFP promeut les pratiques culturales biologiques en fournissant aux paysans des formations, du compost et un accompagnement technique. La labellisation Bio pourrait permettre de valoriser ce travail et de trouver de nouveaux débouchés. En France, les Biocoop seraient très intéressées par cette labellisation.

→ L'autre raison, moins évidente mais qui apparaît dans le discours de Sengdao, est liée à la nécessité de trouver une relève qui respectera les idéaux du projet... Les exigences d'une labellisation FLO « obligeront » les successeurs de Sengdao et Sisaliao à respecter les critères du commerce équitable, notamment en terme de protection de l'environnement, de respect des travailleurs, de paiement d'un prix juste... sous peine de perdre leur marché. Cette labellisation pourrait donc être, en quelque sorte, un garde fou pour l'avenir du projet.

⁴⁷ A titre de comparaison, le salaire moyen d'un fonctionnaire est de 400 000 KIP/mois (32 €).

Mais cette labellisation par FLO entraîne également quelques contraintes, et pourrait poser quelques problèmes dans l'avenir.

La question du coût pris en charge par l'organisation de producteur sans certitude de trouver des débouchés, critique principale faite au système FLO, n'a pas lieu d'être dans le cas de LFP et BaPro. Les débouchés existent en effet déjà, que ça soit à travers Solidar'Monde ou à travers Ethiquable.

Par contre, la labellisation FLO a des exigences qui ne sont pas faciles à remplir dans un pays comme le Laos, où la liberté d'organisation n'est pas tout à fait évidente. Selon les critères de FLO, il est en effet nécessaire que les producteurs soient organisés dans un groupement qui fonctionne de manière démocratique, notamment dans la gestion de la prime de développement, et qu'ils se réunissent donc pour prendre des décisions collectives. Aujourd'hui, les deux groupements garants du fonctionnement démocratique de l'organisation sont le Groupement des Communautés Paysannes du Nord du Laos (GCPNL), qui regroupe les producteurs travaillant avec LFP, et le Groupement des Communautés Paysannes du Sud du Laos (GCPSL), qui regroupe les producteurs travaillant avec BaPro.

Or, l'organisation sociale lao est avant tout centrée autour du village. Un échelon d'organisation des producteurs de la taille du GCPNL ou du GCPSL, qui comprennent chacun plusieurs villages de plusieurs régions, semble donc inadapté à ce contexte. Il donne l'impression d'être totalement factice, et d'être là pour « faire plaisir » aux inspecteurs de FLO.

La gestion de la prime de développement en est une excellente illustration. Pour FLO, la prime doit être gérée par le GCPNL et par le GCPSL, sous peine de décertification. Or, les producteurs réfléchissent l'utilisation de la prime à l'échelle de leurs villages, chacun ayant des projets précis en fonction de la somme correspondant au volume vendu par le village. La gestion à l'échelle du GCPNL et du GCPSL ne semble donc pas adaptée à cette réalité sociale.

f. Analyse économique de la filière riz

Il est important de noter que, comme nous l'avons vu plus haut, il n'y a pas d'exportation de riz au Laos. Un paysan lao qui souhaite vendre son riz peut donc le faire soit sur le marché local, soit sur le marché de Vientiane. La comparaison entre la filière équitable et une filière conventionnelle est donc délicate puisque cela reviendra à comparer une filière d'exportation équitable à une filière de commercialisation locale, vers la capitale.

→ La décomposition du prix :

Le tableau ci-dessous présente une décomposition de prix pour deux produits vendus dans les boutiques Artisans du Monde :

- Le riz *Mandarin*, ou riz blanc parfumé, vendu en paquet de 5 kg ;
- La *Sélection de riz du Laos*, vendue en boîte de 500 g.

	En €/kg		En % du prix de vente final	
	Riz Mandarin	Riz Sélection	Riz Mandarin	Riz Sélection
Paysan	0,37	0,33	19	11
Communauté paysanne (prime FLO)	0,03	0,03	2	1
Lao Farmers Products	0,32	0,83	17	27
Solidar'Monde	0,71	1,08	37	36
Boutique AdM	0,37	0,60	20	20
TVA	0,10	0,16	5	5
Prix de vente final	1,90	3,04	100	100

Décomposition de prix du riz équitable

Attention : les chiffres indiqués correspondent à la part qui revient à chaque acteur de la filière. Cette somme ne correspond cependant pas à un bénéfice réel puisqu'il faudra y enlever les différents coûts.

Par exemple, Lao Farmers Products touche 0,32 €/kg de riz Mandarin car le riz est acheté au paysan à 0,4 €/kg (0,37 €/kg + 0,03 €/kg de prime au développement FLO) et revendu à Solidar'Monde à 0,72 €/kg. La différence fait donc bien 0,32 €/kg. Mais avec cet argent, Lao Farmers Products doit payer le transport du paddy de Kasi à Vientiane, le décorticage, les salaires de ses ouvriers, l'entretien des machines, les cartons, boîtes et sachets plastiques, etc. Le bénéfice réel sera donc bien inférieur.

Cette remarque est valable pour tous les acteurs de la filière, depuis le producteur jusqu'au revendeur final, dans les 3 décompositions de prix présentées ici.

Dans le cadre du commerce équitable, le paysan touche une partie du prix directement (ce qui correspond ici à la ligne *Paysan*) et une autre partie de manière indirecte, via les projets collectifs mis en œuvre par la communauté grâce à la prime de développement (ce qui correspond à la ligne *Communauté paysanne – prime FLO*). Il faut cependant noter que, contrairement à sa rémunération directe, le montant qui lui reviendra de manière indirecte n'est pas proportionnel à ce qu'il a produit individuellement, mais à ce qu'a produit, collectivement, l'ensemble des membres de l'organisation (ici, le GCPNL).

Le tableau ci-dessous présente une décomposition de prix pour le riz *Mandarin* et le riz gluant blanc vendus sur le marché de Vientiane (cf. partie IV.3.d).

	En €/kg		En % du prix de vente final	
	Riz Mandarin	Riz gluant	Riz Mandarin	Riz gluant
Paysan	0,21	0,15	35	37
Rizerie	0,15	0,20	25	49
Détaillant	0,24	0,06	40	14
Prix final	0,60	0,40	100	100

Décomposition de prix du riz vendu sur le marché de Vientiane

Le principal intérêt du commerce équitable souligné par cette comparaison réside dans le prix payé au producteur, et confirme ce que nous avons vu dans la partie précédente : un paysan qui vend son riz Mandarin au commerce équitable touche pratiquement 2 fois plus qu'un paysan qui le vend localement, pour le marché de Vientiane (0,37 € pour le commerce équitable, 0,21 € pour la vente localement).

CONCLUSION

Quel avenir pour la paysannerie lao ?

L'agriculture lao est aujourd'hui dans une période de changement. Pendant longtemps, les difficultés de transport et de commercialisation ont poussé les paysans lao à produire uniquement pour leur propre consommation. Aujourd'hui, avec l'ouverture du pays aux échanges marchands internationaux et l'extension progressive du réseau routier, de nombreux agriculteurs cherchent à produire aussi pour vendre, sans toutefois spécialiser à l'excès leurs systèmes de production.

Dès son arrivée au pouvoir en 1975, le gouvernement communiste a insisté sur l'importance d'une agriculture marchande. Les politiques agricoles mises en place depuis ont toujours eu un double objectif : assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, et favoriser les cultures d'exportation pour obtenir des capitaux et des devises. Et ceci en insistant également sur l'importance d'une agriculture respectueuse de l'environnement ; c'est du moins ce qui ressort des discours.

Les dirigeants ont ainsi notamment essayé de dissuader les paysans de pratiquer l'agriculture sur abattis-brûlis. Plusieurs mesures ont été prises dans ce sens, parmi lesquelles le déplacement des populations des régions montagneuses isolées pour les installer dans des régions plus propices à une riziculture inondée pour laquelle une même parcelle peut être utilisée chaque année. Des villages entiers ont ainsi été déplacés, pour éloigner ces populations de zones forestières que l'on souhaitait protéger, mais également pour lutter contre les drogues illicites.

Pour assurer l'autosuffisance alimentaire, le gouvernement a cherché à promouvoir une riziculture plus intensive, dans les plaines et fonds de vallées, avec des techniques fortement inspirées de la « Révolution Verte » : utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires, emploi de variétés à cycle court et à haut potentiel génétique, etc.

Mais cette intensification a montré des limites. Ainsi, les engrais chimiques sont importés et coûtent relativement cher aux producteurs qui ne peuvent pas les utiliser à des doses suffisantes, ce qui est certainement très bon pour l'environnement, mais qui réduit fortement la rentabilité de cette fertilisation chimique. Le faible accès à des systèmes de crédit pour financer les coûts de mise en culture de la parcelle (location des terres, de matériel, achat d'engrais...) accentue encore plus ce problème.

Pourtant, vendre des produits agricoles sur le marché international et assurer l'autosuffisance alimentaire du Laos, par un accroissement durable des rendements à l'hectare et de la productivité du travail dans les exploitations agricoles lao semble possible. Dans « Le Laos doux et amer » (Comité de Coopération avec le Laos, 2005), Marc Dufumier évoque ainsi quelques pistes pour un développement agricole durable :

« Du fait de sa relativement faible densité démographique, l'agriculture lao sera compétitive sur les marchés internationaux si les paysans peuvent mettre en œuvre des systèmes de production peu exigeants en force de travail à l'hectare, avec des techniques originales qui tiennent compte des caractéristiques particulières du Laos. Le développement des infrastructures routières et les facilités qui en résulteront pour le transport des marchandises vont sans doute permettre aux agriculteurs de commercialiser une part croissante de leurs productions agricoles. Mais il serait vain de penser que les exploitants auront pour autant intérêt à spécialiser exagérément leurs systèmes de culture et d'élevage selon les avantages comparatifs de chacune des régions ainsi désenclavées. Les problèmes inhérents à l'existence de pointes de travail lors de la réalisation de certaines tâches (repiquage, désherbage, récolte...) inciteront en effet sans doute encore les agriculteurs à mettre en œuvre des systèmes de production agricole fondés sur des formes diverses de polyculture élevage, de façon à assurer un emploi régulier de la main d'œuvre familiale disponible, à bien mettre en valeur les micro

hétérogénéités locales, à recycler au mieux les matières organiques et à diminuer les risques parasites.

Les paysans des provinces montagneuses les plus reculées et les moins densément peuplées ne pourront sans doute jamais écouler de grosses quantités de produits pondéreux et périssables. Mais, pour autant, il paraît peu judicieux de vouloir poursuivre le déplacement des populations montagnardes vers les plaines, sachant que l'agriculture d'abattis-brûlis pratiquée en rotation avec des friches forestières de longue durée dans les régions à faible densité démographique n'est pas vraiment destructive du couvert arboré, que les déboisements intempestifs semblent résulter surtout de l'activité mal contrôlée de compagnies d'exploitation forestières, et que l'on risque de surestimer les « avantages comparatifs » dont seraient dotées les plaines pour une riziculture du type « Révolution Verte ». [...]

Le Laos présente en fait une large gamme de plantes forestières, dont les produits peuvent trouver des débouchés à l'exportation et pourraient faire éventuellement l'objet d'une domestication paysanne : cardamomes, aliboufier à benjoin, cannelier, noix de Malva, rotin, etc. [...] Mais la dispersion des parcelles et la diversité des conditions écologiques font qu'il restera sans doute nécessaire de commercialiser à chaque fois de petites quantités d'un grand nombre de produits différents avec bien peu d'économies d'échelle. D'où l'intérêt qu'il y aurait, pour les populations rurales, de pouvoir vendre des produits de qualité ayant déjà fait l'objet de premières transformations artisanales, de façon à en accroître la valeur par unité de poids ou de volume. »

Dans le même ouvrage (CCL, 2005), Anne Lothoré et Manivone Vorachak montrent que l'avenir de la paysannerie lao passe également par les filières et leur organisation. Une meilleure organisation est en effet un élément fondamental dans l'amélioration de la vente des produits agricoles et du revenu monétaire des paysans. Or, pour améliorer l'organisation d'une filière, il est nécessaire « *d'agir au niveau des différents acteurs [...], sans chercher à privilégier ou isoler un maillon particulier [...]. En effet, tous sont des éléments nécessaires et interdépendants d'un système, devant trouver son propre équilibre* ».

Le commerce équitable, et plus particulièrement les activités de Lao Farmers Products, vont tout à fait dans le sens de ces propositions : valorisation des produits de la forêt, transformation de ces produits sur place pour augmenter la valeur ajoutée, organisation de la filière depuis le producteur jusqu'à l'exportateur, etc.

BIBLIOGRAPHIE

→ Ouvrages

- ASDSP-SIDI, *Fonds coopératif pour le financement des CCSP*, étude de faisabilité, novembre 2001.
- CAVALIER J.B., *Riziculture dans la région du fleuve Sénégal*, mémoire de stage effectué dans le cadre de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT), août 2000.
- CAVALIER J.B., VEY W., *What options of development for slash and burn production systems in a state of crisis? The example of Bo Kluea District, Nan Province, Northern Thailand*, mémoire de stage pour le diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale, Centre Nationale d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), octobre 2001.
- CCL (Comité de Coopération avec le Laos), *Le Laos doux et amer. Vingt-cinq ans de pratiques d'une ONG*, ouvrage collectif, CCL-Karthala, Paris, 2005.
- CIRAD (brochure d'information collective), *Le riz qui nourrit le monde*, février 2002.
- COORDINATION SUD (ouvrage collectif), *Agriculture : pour une régulation du commerce mondial*, études et analyses, décembre 2005.
- EVARD O., *La mise en œuvre de la réforme foncière au Laos, impacts sociaux et effets sur les conditions de vie en milieu rural*, FAO, janvier 2004.
- FEDERATION ARTISANS DU MONDE, *Savoir parler du commerce équitable*, septembre 2004.
- GUEGAN F., *L'aide internationale en RDP Lao et l'expérience des ONG françaises 1986-2005*, mémoire pour le master Histoire et mondes contemporains, Université de Rennes 2, novembre 2005.
- GUILSOU A., VAN DEN BERG A., *Enjeux de l'amélioration de la qualité des filières maïs et arachide dans l'intérêt des producteurs et commerçants laos dans le sud de la province de Sayaboury, Laos*, mémoire pour le diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale, CNEARC, octobre 2001.
- LEVARD L., *Economía de la Unidad de producción agropecuaria*, Universidad Centroamericana (UCA) – Departamento de Ciencias Agrarias, Managua (Nicaragua), décembre 2001.
- OUDET M., *Les filières rizicoles en Afrique de l'Ouest et la nécessité de la souveraineté alimentaire*, Ed. Sedelan, coll. « Les APE en question ».
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), *Rapport mondial sur le développement humain 2005*, Ed. Economica, 2005.
- SVENGSUKSA S., *Avis pour une politique agricole au Laos*, avril 2004.
- VANGKEOSAY S., *Etude préliminaire socio-économique dans les régions montagneuses du district de Kasi, province de Vientiane, Laos*, CCFD, janvier 1990.
- WAGNER A., *Le riz : produit clé de la sécurité alimentaire*, rapport d'étude, GRET, avril 2006.

→ Sites internet

- Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) : www.cfsi.asso.fr
- Encyclopédie libre Wikipédia : <http://fr.wikipedia.org/wiki/Accueil>
- Ethiquable (entreprise de commerce équitable) : www.ethiquable.com
- FAO (Food and Agriculture Organization of the United Nations) : www.fao.org

FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) : www.agriculturebio.org/fnab/

IRRI (International Rice Research Institute) : www.irri.org

Mission économique de l'Ambassade de France au Laos : www.missioneco.org/laos/

University of Texas Library : www.lib.utexas.edu/maps

Solidar'Monde (centrale d'achat des boutiques Artisans du Monde) : www.solidarmonde.fr

→ Entretiens réalisés

En France :

- Anne-Sophie BOUGOUIN, SIDI.
- Marc DUFUMIER, directeur de la chaire *Développement Agricole et Agricultures Comparées* de l'Institut National Agronomique de Paris-Grignon (INA P-G).
- Marjolaine PUIG SALAZAR, responsable achats alimentaires de Solidar'Monde.
- Christian SCHMITZ, président du directoire de la SIDI.

Au Laos :

• *Paysans :*

- M. HEUANE KHAM, paysan à Ban Nami (district de Kasi, Laos).
- Bountieng INTAVONG, paysan de Ban Nanad (district de Vientiane, Laos).
- Khamsay INTAVONG, paysan et chef du village de Ban Nanad (district de Vientiane, Laos).
- M. KHAM BI, paysan à Ban Phane Ngam (district de Kasi, Laos) et agent de crédit de la CCSP de Kasi.
- M. KHAM PHANH, paysan à Ban Nami (district de Kasi, Laos).
- M. SOMMAY, paysan à Ban Phonsida (district de Kasi, Laos) et président du Groupe des Communautés Paysannes du Nord du Laos (GCPNL).
- M. SON TI PAH, paysan à Ban Nami (district de Kasi, Laos).
- M. THONGVANH, paysan à Ban Phonsida (district de Kasi, Laos).

• *Représentants de Lao Farmers Products :*

- Thou BOUNTARATH, directeur de Lao Farmers Products.
- M. INTHILADETH, agronome de Lao Farmers Products.
- Keoudone KHAMAVONE, représentante des salariés de Lao Farmers Products Vientiane.
- Phengkhan MANIVONG-BERNET, conseillère marketing local de Lao Farmers Products.
- M. NGEUNESY, responsable de l'atelier de Lao Farmers Products à Kasi.
- Dr. Sisaliao SVENGSAKSA, directeur du Fond Coopératif, président de Batieng Products.
- Sengdao VANGKEOSAY, président de Lao Farmers Products.

• *Autres :*

- Bouasi PANKEO, directrice de l'école Pankeo à Vientiane.
- Jörg ROSENKRANZ, inspecteur pour FLO Cert.
- M. SRATTANAVONG, président de la CCSP de Kasi.

ANNEXES

ANNEXE 1. ETUDES DE CAS, ZOOM SUR 5 PAYSANS DE LA REGION DE KASI

1. SOMMAY, paysan à Ban Phonsida

a. Composition familiale

La famille de Sommay est une famille *khmou* (cf. partie I). Lui a 57 ans. Sa femme, Kam Pam, a 48 ans. Ils ont 4 enfants.

L'aîné a 30 ans et travaille à 20 km d'ici. Il vient aider son père pendant la période de culture (saison des pluies). La seconde a 25 ans. Elle est mariée et vit maintenant avec son mari. Le troisième a 19 ans. Il fait ses études à l'université publique de Vientiane et aide son père dans les champs pendant les vacances scolaires, qui correspondent, au Laos, aux 3 mois de culture du riz. Enfin, la dernière a 13 ans et va au collège à Kasi.

Les études des enfants coûtent cher :

- Pour le 3^{ème} : 1 800 000 KIP par an pour les frais d'inscription et 300 000 KIP par mois pour la nourriture auxquels s'ajoute l'envoi de 50 kg de riz chaque mois pour dédommager la famille qui l'héberge (un cousin).
- Pour la dernière : les frais d'inscription au collège coûtent 20 000 KIP par an.

b. Histoire de la famille

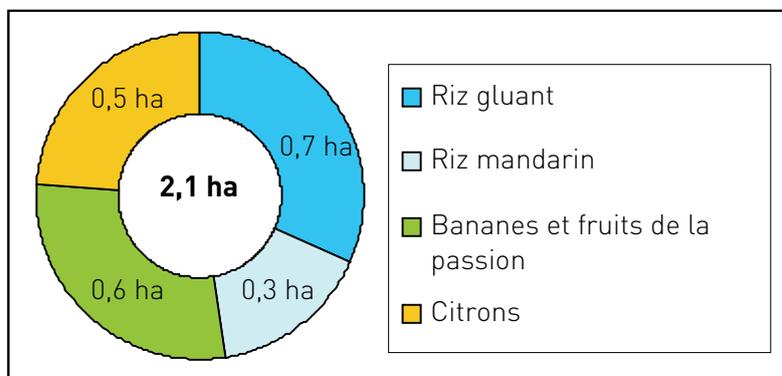
Les arrières grands-parents de Sommay vivaient à Luang Prabang, dans le nord du pays, avant de venir vivre dans la région. Son père a été parmi les premiers habitants de Ban Phonsida. A l'époque, la terre n'avait pas de propriétaire, chacun pouvant cultiver autant que nécessaire pour la consommation de son foyer.

A l'époque coloniale française, seules quelques familles vivaient dans la plaine de Kasi. Beaucoup d'autres sont arrivées pendant la guerre du Vietnam. Les américains installaient en effet ici les populations de zones jugées trop dangereuses (zones frontalières avec le Vietnam ou zones de montagnes).

c. Activité agricole

Sommay possède 2,1 ha de terres :

- 1 ha de rizière sur lequel il cultive du riz gluant pour la consommation familiale, et du riz *Mandarin* (une variété de riz blanc parfumé) pour vendre à Lao Farmers Products (LFP). Ces terres sont au repos en saison sèche.
- 1,1 ha de terres de collines sur lesquelles il cultive des citronniers (0,5 ha), et des bananiers (0,6 ha) en association avec des fruits de la passion.



Répartition des terres de Sommay (Ban Phonsida)

Sommay a peu de main d'œuvre familiale pour travailler sur ses rizières. Il embauche donc des ouvriers agricoles pour l'aider dans les champs de temps en temps. Pendant les périodes de pic

de travail, c'est-à-dire quand il faut réaliser une tâche en un temps minimum (repiquage, récolte), cela peut aller jusqu'à 6 ouvriers en même temps. Ceux-ci sont payés 20 000 KIP par jour. Il possède un motoculteur qu'il loue aux autres paysans du village pour le travail de la terre. LFP fournit à Sommay les semences de riz *Mandarin*, qui sont difficiles à trouver à Kasi. Les semences de riz gluant sont réutilisées d'une année sur l'autre (une partie de la récolte est gardée pour cela). LFP fournit également du compost pour augmenter la fertilité des terres sans ajout d'engrais chimiques. Les rendements de riz sont aux alentours de 4T/ha.

Sommay possède une décortiqueuse pour le riz. Une partie de la population du village vient donc chez lui pour décortiquer son paddy, en échange de quoi Sommay garde le son. Celui-ci est utilisé pour l'alimentation des porcs.

Sommay possède également des animaux : bœufs, porcs, volailles, poissons.

Depuis 3 mois, Sommay est président du Groupe des Communautés Paysannes du Nord du Laos (*ndlr : cf. partie II*).

d. Consommation du foyer

Pour l'alimentation, la famille consomme en moyenne 400 kg de riz gluant par personne et par an. Les fruits et légumes du potager, ainsi que les produits de la cueillette, de la chasse et de la pêche, viennent compléter les repas. Sommay achète occasionnellement de la viande.

Les dépenses de santé ne sont pas trop importantes, mais en cas de problème grave, il faut aller à Vientiane, ce qui coûte très cher.

e. Que lui apporte le projet de Lao Farmers Products ?

L'important, c'est le groupe. Les formations collectives sur le sol, sur l'agriculture biologique... permettent d'augmenter les rendements de façon durable. C'est la première fois que des gens viennent à Kasi pour apprendre aux paysans à augmenter leurs rendements, gratuitement.

En plus de cela, il y a la question du prix. Le commerce équitable a permis à Sommay d'améliorer ses revenus. Aujourd'hui, il se sent plus à l'aise. Il a moins peur de l'avenir. Il peut envoyer son fils à l'université par exemple. Il a également pris le risque d'investir dans des cultures pérennes qui mettent du temps à produire : citronniers et fruits de la passion. Leur vente permettra d'augmenter encore les revenus. Il a aussi rénové sa maison.

Avant que LFP vienne acheter le riz, il n'y avait pratiquement pas de débouchés pour les paysans qui souhaitaient écouler leurs surplus. Le marché local était très limité.

2. THONGVANH, paysan à Ban Phonsida

a. Composition familiale

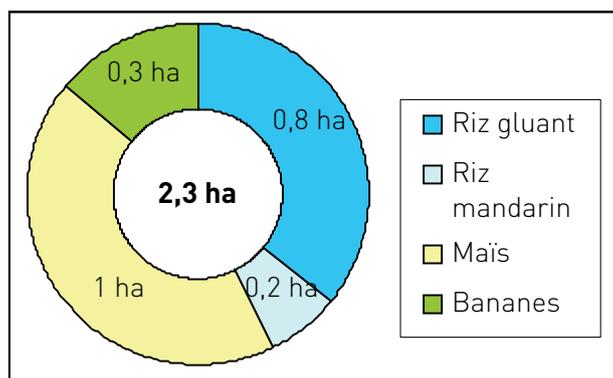
La famille de Thongvanh est une famille *khmou* (*cf. partie I*). Lui a 50 ans. Sa femme, Mao, a 40 ans. Ils ont 5 enfants.

Les deux aînés ont 20 ans et 22 ans. Ils travaillent tous les deux avec leurs parents dans les champs. Le troisième a 18 ans. Il est militaire et ne vit plus avec ses parents. Les deux dernières ont 12 et 16 ans. Elles vont toutes les deux au collège à Kasi.

b. Activité agricole

Thongvanh possède 2,4 ha de terres :

- 1 ha de rizière sur lequel il cultive du riz gluant pour la consommation familiale. Il cultive également un peu de riz *Mandarin* qu'il vend à LFP.
- 1 ha de terres dans les collines sur lesquelles il cultive cette année du maïs. Jusqu'à cette année, il y cultivait du riz pluvial⁴⁸, mais les rendements étant trop bas, il a préféré passer au maïs.
- 1/3 ha de bananiers, avec quelques teks⁴⁹.



Répartition des terres de Thongvanh (Ban Phonsida)

Seuls les membres de la famille travaillent dans les champs. Thongvanh n'emploie pas de main d'œuvre salariée.

Il n'utilise aucun intrants (engrais, pesticides...) et loue un motoculteur pour le travail du sol.

Thongvanh possède également quelques animaux : buffles, porcs, volaille.

c. Consommation du foyer

La consommation de riz de la famille est supérieure à la quantité produite. Thongvanh est donc obligé d'acheter un peu de riz chaque année (250 kg de paddy). La vente du riz *Mandarin* à LFP lui permet de dégager un revenu suffisant pour acheter le riz gluant supplémentaire.

Les fruits et légumes du potager, ainsi que les produits de la cueillette, de la chasse et de la pêche, viennent compléter les repas. Thongvanh achète également de la viande, une fois par semaine.

d. Que lui apporte le projet de Lao Farmers Products ?

Pour le moment, Thongvanh n'a pas pu gagner beaucoup d'argent grâce au commerce équitable : cela fait peu de temps qu'il travaille avec LFP, et il consacre une petite partie seulement de ses terres à la production de riz *Mandarin*.

Le commerce équitable apporte cependant un petit supplément de revenu très utile pour la vie de tous les jours. En plus, le commerce équitable est une opportunité pour vendre sa production, ce qui n'est pas toujours possible autrement.

⁴⁸ Le riz peut être cultivé en rizière (riziculture inondée) ou sur des parcelles non inondées, généralement en pente (riziculture pluviale).

⁴⁹ En Asie, le tek joue le rôle d'épargne. Les paysans plantent du tek quand ils ont suffisamment d'argent pour en acheter, et le récolte quand il a atteint une taille suffisante. Les planches sont ensuite stockées sous la maison pour être utilisées ou vendues en cas de besoin.

3. KHAM PHANH, paysan à Ban Nami

a. Composition familiale

La famille de Kham Phanh est une famille *lao loun* (cf. partie I). Lui a 52 ans. Sa femme, Chanh, a 50 ans. Ils ont 5 enfants.

L'aînée a 25 ans. Elle est mariée et vit pour le moment chez Kham Phanh avec son mari et leur enfant de 2 ans. Tous deux travaillent avec Kham Phanh dans les champs.

Le second a 22 ans. Il est enseignant dans une école de la région et rentre tous les week-ends. Son père est obligé de lui donner de l'argent chaque semaine en raison d'un salaire insuffisant.

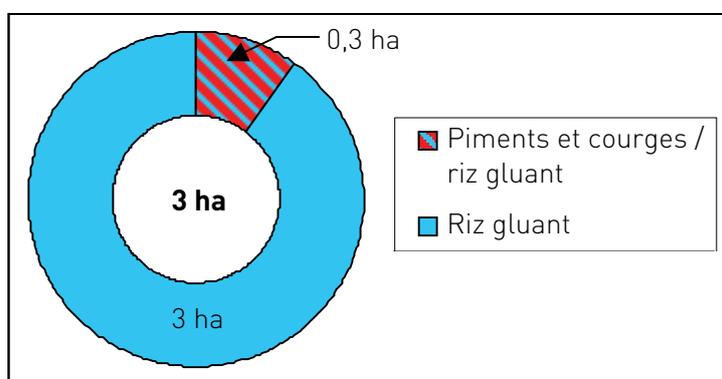
La troisième a 20 ans et travaille dans la couture, à Vientiane. Les deux derniers, qui ont 15 ans et 18 ans, vont au collège et au lycée, à Kasi. Ils aident tous les deux leur père dans les champs en dehors des horaires d'école.

b. Activité agricole

Kham Phanh possède 3 ha de rizières sur lesquels il cultive uniquement du riz gluant, dont il vend une partie à LFP. Une partie de la production est également vendue sur le marché local, en cas de besoin.

Il emploie de la main d'œuvre pour la récolte, opération qui doit se faire rapidement une fois qu'elle a commencé. Pour le désherbage, les paysans travaillent ensemble dans la parcelle de l'un d'entre eux avant de passer à la suivante, etc. Il existe ainsi un système d'entraide très important pour mener à bien les différentes tâches.

Kham Phanh cultive également 1/3 ha de piments et de courges qu'il plante sur ses rizières en saison sèche, en alternance avec la culture du riz. L'essentiel de la production est vendue à un commerçant qui vient les chercher au village.



Répartition des terres de Kham Phanh (Ban Nami)

A Ban Nami, les rats et les souris sont un vrai problème pour la culture du riz. Kham Phanh élève 2 chats pour lutter contre ces rongeurs. Tout le village fait de même.

Enfin, il complète ses revenus grâce à la location de son motoculteur, et à la possession d'une décortiqueuse qui sert à tout le village. Les habitants de Ban Nami lui payent 1 000 KIP pour chaque sac de 35 kg de paddy décortiqué.

Kham Phanh possède également des animaux : buffles, porcs, volailles.

c. Que lui apporte le projet de Lao Farmers Products ?

Le riz est vendu plus cher à Lao Farmers Products qu'aux autres acheteurs. Ainsi, l'année dernière, une rizerie est venue pour acheter du paddy à 800 KIP/kg. Et il est difficile de dire quoi que ce soit car ces acheteurs sont liés à l'armée. Ils viennent dans les villages isolés et achètent le riz à des prix dérisoires.

Les bénéfices générés grâce au commerce équitable vont permettre d'acheter des buffles, et d'élargir les rizières pour les enfants du village qui en auront bientôt besoin. 70 ha de plus sont ainsi prévus. Cela leur permettra de rester ici, et de ne pas avoir à émigrer.

4. HEUANE KHAM, paysan à Ban Nami

a. Composition familiale

La famille de Heuane Kham est une famille *lao loum* (cf. partie I). Lui a 53 ans. Sa femme, Lek, a 48 ans. Ils ont 9 enfants.

Les aînées, qui ont 27 et 29 ans, sont mariées et vivent avec leurs maris. La troisième, qui a 25 ans, est enseignante dans un village de la plaine de Kasi. Elle habite là-bas dans la maison que son père y a fait construire. Vient ensuite une fille de 19 ans qui travaille à Vientiane, dans la couture. Elle est également indépendante.

La cinquième, qui a 17 ans, fait des études pour être enseignante, à 100 km de Kasi. Malgré une bourse de 70 000 KIP par mois, ses études coûtent très cher : 1,5 à 2 millions de KIP par an. Elle aide ses parents dans les champs pendant les 3 mois de vacances.

Les deux suivants ont 15 et 16 ans. Ils sont au lycée, à Kasi, et travaillent avec leur père le week-end et pendant les vacances. Les deux derniers, qui ont 9 et 14 ans, vont à l'école et au collège de Kasi.

La belle-mère de Heuane Kham vit également avec eux.

b. Histoire de la famille

Avant de venir vivre dans cette région, les aïeux de Heuane Kham vivaient plus au sud, sur le plateau de Khorat, dans l'actuelle Thaïlande. Ils sont venus dans cette région pour faire du commerce, et y trouvant des terres fertiles et giboyeuses, ils ont décidé de s'y installer.

Heuane Kham a hérité de 2 ha de rizières, et a depuis aménagé une parcelle pour planter des bananiers.

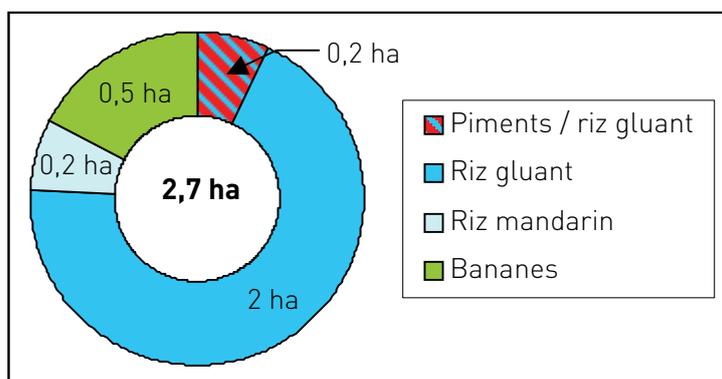
c. Activité agricole

Heuane Kham possède donc 2,2 ha de rizières sur lesquelles il cultive du riz gluant, dont une petite partie est vendue à LFP, ainsi que du riz *Mandarin* qu'il transforme en nouilles (1 kg de riz permet d'obtenir 2 kg de nouilles fraîches).

Il n'utilise que de la main d'œuvre familiale et possède un motoculteur. Jusqu'à aujourd'hui, il ne fertilise ses parcelles qu'avec l'écorce de riz qu'il brûle.

Il possède également 0,5 ha de bananiers dont il commercialise les fruits localement.

Enfin, pour la première fois cette année, il cultive 0,2 ha de piments dans sa rizière, en saison sèche, en alternance avec le riz.



Répartition des terres de Heuane Kham (Ban Nami)

Heuane Kham possède également des animaux : buffles, vache, porcs et volailles.

d. Que lui apporte le projet de Lao Farmers Products ?

La différence avec les autres acheteurs est nette. Le riz est payé à un prix beaucoup plus élevé, et s'ajoutent aujourd'hui à cela le compost et la prime pour le village. Tout cela permet d'être beaucoup plus à l'aise pour les dépenses.

5. SON TI PAH, paysan à Ban Nami

a. Composition familiale

Son Ti Pah a 30 ans. Il est instituteur à Ban Nami, ce qui lui permet de gagner 300 000 KIP/mois. Il travaille 5 jours par semaine et a 3 mois de vacances pendant lesquels il cultive sa parcelle de riz. Sa femme, Phui, a 25 ans. Ils ont 2 filles de 4 et 6 ans.

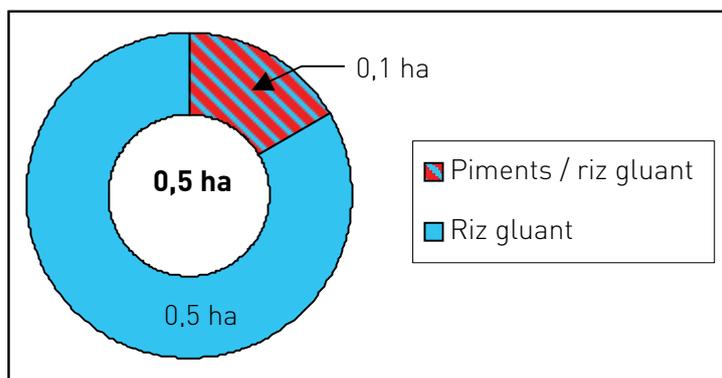
b. Histoire de la famille

La famille de Son Ti Pah habite à Ban Nami depuis au moins 5 générations. Sa femme est également du village. Ils sont mariés depuis 6 ans, et ont d'abord vécu pendant 3 années chez les parents de Phui.

c. Activité agricole

Son Ti Pah a reçu de ses parents 0,5 ha de rizières. Il y cultive du riz gluant dont une partie est vendue à LFP (500 kg pour 2 T récoltées chaque année). Il travaille également avec un autre villageois qui possède un motoculteur. Son Ti Pah le conduit sur les parcelles de ceux qui louent le motoculteur, en échange de quoi il peut l'utiliser gratuitement sur ses propres parcelles.

Il cultive également 0,1 ha de piments en alternance avec le riz, en saison sèche.



Répartition des terres de Son Ti Pah (Ban Nami)

Son Ti Pah possède également quelques poules.

d. Consommation du foyer

La famille achète un peu de viande de temps en temps, mais l'essentiel de ce qui est consommé est cultivé. Le régime alimentaire compte beaucoup de légumes et herbes, qui sont cultivés dans le potager ou ramassés dans les environs.

e. Que lui apporte le projet de Lao Farmers Products ?

Ce qui est particulièrement important, c'est la relation de confiance qui existe entre les paysans et LFP.

D'un point de vue personnel, le commerce équitable apporte peu à Son Ti Pah qui ne vend qu'une petite part de sa récolte (déjà relativement faible) à LFP. C'est donc la part qui va à la communauté, et dont il bénéficie indirectement, qui est plus particulièrement intéressante.

Un autre élément important, c'est que LFP et le commerce équitable apportent une alternative aux commerçants locaux. Cela facilite donc les choses en réduisant la dépendance.

Kham Bi, salarié de la CCSP de Kasi et paysan de Ban Phane Ngam insiste sur ce point en ajoutant que s'il n'y avait que des commerçants privés, la pression sur les paysans serait trop importante. Les commerçants cherchent à faire baisser les prix. Avec le commerce équitable, les choses sont plus claires, il n'y a pas de pression. Quand un prix est fixé, il ne bouge plus.

ANNEXE 2. SCHEMA DES EFFETS DU PROJET KASI

Le schéma ci-après résume les principaux effets du projet de développement intégré mis en œuvre par l'ASDSP pour appuyer les paysans de la région de Kasi, aussi appelé « projet Kasi ». Dans la colonne de gauche se trouvent les principales actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet, en considérant 3 composantes :

- la production agricole,
- la transformation des produits issus de la production agricole et de la forêt,
- l'organisation des producteurs et des travailleurs.

Les flèches représentent la chaîne des effets produits par les différentes actions mises en œuvre.

L'appui à la production agricole prend 3 formes :

- un appui technologique tout d'abord, qui se concrétise par la construction de micro barrages en gabion et par la promotion des techniques de culture de l'agriculture biologique (distribution de compost, formations à la lutte biologique contre les insectes, etc.). Ceci se fait dans le souci de permettre aux paysans de s'approprier les pratiques (identification des besoins et prises de décision collectives quant aux actions à mettre en œuvre, utilisation de matériaux peu coûteux et facilement disponibles, formations techniques...);
- un appui financier, par la mise en place d'un système de micro-crédit, qui s'appui sur une organisation des producteurs ;
- la recherche de nouveaux débouchés, plus rémunérateurs.

C'est pour répondre à ce dernier axe que l'ASDSP crée l'entreprise Lao Farmers Products qui va concentrer son effort sur la transformation des produits et sur leur qualité, ainsi que sur la recherche de débouchés rémunérateurs pour ces produits transformés.

Ainsi, grâce à des techniques adaptées, des financements adaptés et des débouchés nouveaux, plus rémunérateurs, le projet permet une augmentation et une meilleure valorisation de la production agricole, donc une augmentation des revenus agricoles, et génère des emplois.

La distribution de primes, la mise en place de projets à destination de la collectivité, le souci de protéger l'environnement, la création d'emplois de qualité au sein des entreprises de transformation... sont autant d'éléments qui permettent de diffuser et de partager les bénéfices tirés du projet, au-delà des bénéficiaires premiers que sont les paysans. C'est toute la communauté qui bénéficie du travail mené.

Au final, le projet a donc un impact important qui se traduit par une amélioration des conditions de vie (augmentation des revenus individuels, augmentation des investissements collectifs à destination de toute la communauté, protection de l'environnement...) et la capacité pour les producteurs et les organisations à investir pour l'avenir.

Ce projet illustre donc très bien les trois piliers du développement durable :

- le pilier **social** : amélioration des conditions de vie, investissements collectifs...
- le pilier **environnemental** : promotion de l'agriculture biologique, construction de barrages en gabion...
- le pilier **économique** : augmentation des revenus, meilleure valorisation de la production...

Le quatrième pilier, le **culturel**, est également très présent. Le projet cherche à valoriser les ethnies de la région de Kasi à travers leurs savoir-faires. Les productions (les différentes variétés de riz par exemple) sont ainsi le reflet d'une identité culturelle, et participent à sa reconnaissance et à son maintien.

L'un des enjeux du projet est en effet de chercher à permettre aux paysans laos, et au Laos de manière plus globale, de s'adapter à la 'mondialisation' tout en gardant leur identité.

Explication des références apparaissant sur le schéma :

1. Traditionnellement, les minorités ethniques montagnardes de la région de Kasi (Khmous, Hmongs, Yao...) pratiquent une agriculture itinérante sur défriche-brûlis. Mais l'augmentation importante de la densité de population ne permet plus aujourd'hui de pratiquer ce mode de culture de manière durable. La végétation des friches n'a plus le temps de repousser suffisamment, la forêt se dégrade et les rendements obtenus ne permettent plus de nourrir la famille.

La construction de barrages en gabion a permis aux paysans de Kasi d'abandonner peu à peu la culture itinérante du riz sur brûlis en les aidant à valoriser les bas fonds pour la culture du riz en rizières inondées. Les rendements y sont supérieurs, et la culture nécessite des surfaces beaucoup moins importantes puisque la même parcelle peut être réutilisée chaque année.

Les barrages en gabion ont permis l'augmentation des rendements en régularisant l'approvisionnement en eau pendant la saison de culture, et en permettant le drainage des alluvions qui se déposent ainsi dans les rizières.

2. Le travail sur l'amélioration de la qualité, qui se fait à toutes les étapes de la transformation, est nécessaire pour exporter les produits. Il s'agit autant de la qualité sanitaire (taux d'humidité, taux de sucre, absence de développement bactériens, etc.) que de la qualité gustative et visuelle (éviter le noircissement des bananes séchées par exemple, augmenter le temps de conservation des confitures sans ajouter de conservateurs chimiques, etc.).

3. Il s'agit de la prime au développement qui vient s'ajouter au prix standard défini par FLO. Cette prime est destinée à l'ensemble de la communauté.

COMPOSANTE

EFFETS DIRECTS & INDIRECTS

PRODUCTION

Appui technologique :

- Barrages en gabion
- Compost et agriculture biologique (techniques de production)

Microfinance

Recherche de nouveaux débouchés, plus rémunérateurs

Augmentation de la production et diversification

Investissement basé sur le travail paysan, avec des techniques appropriables et des matériaux peu coûteux

Intensification des cultures (rizières) ¹

Effets environnementaux positifs

Effets positifs sur la santé des producteurs

Amélioration qualitative de la production

Financement des systèmes de culture

Création de nouvelles filières

Meilleure valorisation de la production

Création de valeur ajoutée au Sud

TRANSFORMATION

Appui technologique :

- Travail sur la qualité ²
- Transformation des produits (mélange de riz, confitures...)

Création d'emploi de qualité

Conditions sociales de la production : (rémunération, conditions de travail, protection sociale)

Appropriation des décisions, des pratiques

Distribution des revenus ³

ORGANISATION

Pratiques commerciales équitables de Lao Farmers Products (relation dans la durée, relation de confiance)

Participation des paysans aux prises de décision

Prime pour la communauté ³

Redistribution d'une prime pour les salariés de l'entreprise

Création d'emploi (intensification du travail)

Augmentation des revenus individuels

Augmentation de la valeur ajoutée

Augmentation des investissements collectifs

Redistribution des effets du projet

Protection de l'environnement & amélioration des écosystèmes

Amélioration des conditions de vie

Capacité d'investissements productifs pour l'avenir

SCHEMA DES EFFETS DU « PROJET KASI »

Ce schéma a pour objectif de résumer, de manière graphique, la chaîne des effets du « projet Kasi ». Les principales composantes de ce projet se trouvent dans la colonne de gauche. Les éléments à droite sont les effets, directs et indirects, induits par la mise en œuvre de ce projet. Les flèches représentent les liens de cause à effet.

Par exemple, le fait que l'utilisation de compost et de techniques issues de l'agriculture biologique a des effets positifs sur l'environnement est traduit sur le schéma par : **Compost et agriculture biologique** → **Effets environnementaux positifs**



Artisans du Monde est aujourd'hui le premier réseau spécialisé de commerce équitable en France. Un réseau animé par plus de 160 associations et membres associés qui s'engagent depuis plus de 30 ans pour une économie solidaire. Artisans du Monde revendique de pouvoir pratiquer le commerce autrement en permettant d'une part à des producteurs, artisans ou paysans défavorisés, de vivre dignement et d'être acteurs de leur développement. En permettant d'autre part aux consommateurs de devenir des citoyens actifs dans leurs choix de consommation et dans le développement de l'économie solidaire. En contribuant enfin, à un niveau plus global, à changer les règles et pratiques du commerce international.

■ 1er réseau de magasins spécialisés en commerce équitable

Dans nos 165 magasins, nous ne proposons que des produits alimentaires et artisanaux du commerce équitable. Nous informons également les consommateurs sur les conditions de vie et de travail des producteurs et sur les mécanismes du commerce Nord-Sud.

■ L'éducation au commerce équitable

Nous nous inscrivons dans une démarche de formation citoyenne ouverte à tous. Notre objectif : la construction d'un regard critique sur les dysfonctionnements du commerce international et d'une citoyenneté active. Reconnue dans le domaine de l'éducation, la fédération Artisans du Monde a reçu l'agrément

« association nationale de jeunesse et éducation populaire et a également obtenu en 2004 le prix « Action de sensibilisation et d'éducation au développement décerné par le Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI). Les associations locales Artisans du Monde sont quant à elles agréées «associations éducatives complémentaires de l'enseignement public ».

■ Les campagnes d'opinion publique et de plaidoyer

Nous sensibilisons et associons les citoyens à travers des campagnes de pression en direction des décideurs économiques et politiques. Nous défendons également des positions en faveur des droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, de la souveraineté alimentaire...

Réalisation : Jean-Baptiste Cavalier

Couverture : Delphine Craplet

Janvier 2007